

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE PARC ÉOLIEN DE CARLETON-SUR-MER
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 octobre 2006 à 19 h

Salle de l'O.T.J.

106, route 132

Carleton-sur-Mer

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
GROUPE DE PROPRIÉTAIRES DE CHALET DU LAC SANSFAÇON.....	8
M. Gaétan Girard	
M. CLAUDE LUCIER.....	10
M. MARC-ANDRÉ BERNARD.....	11
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE- ÎLES-DE-LA-MADELEINE	14
Mme Caroline Duchesne	
VILLE DE NEW RICHMOND.....	15
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	16
DÉPÔT DE DOCUMENTS	24
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. RODRIGUE BERNARD.....	29
M. MICHEL GOUDREAU	43
M. BENOÎT LANDRY.....	49
M. BERTRAND BOUCHARD	56
M. MARC-ANDRÉ BERNARD.....	69
M. GAÉTAN GIRARD	83
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GAÉTAN GIRARD (SUITE).....	87
M. CLAUDE LUCIER.....	90
Mme JUDITH BÉRUBÉ	100
M. JEAN DIOTTE	110
Mme REINE DEGARIE.....	120
M. LUC POTVIN	126
Mme CAROLINE DUCHESNE	133
MOT DE LA FIN	139

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5

PAR LE PRÉSIDENT:

10

Bonsoir mesdames et messieurs, si vous voulez bien prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette audience publique qui porte sur le projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc.

15

Alors mon nom est Joseph Zayed, c'est moi qui va présider cette Commission d'enquête et d'audience publique. Permettez-moi de prendre quinze (15) à vingt (20) minutes pour vous présenter l'équipe, le fonctionnement de la Commission et les règles de procédure.

20

Auparavant, je vous fais lecture du mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, adressé à monsieur William Cosgrove, président du BAPE.

25

"Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faites.

"Le mandat du Bureau débutera le 16 octobre 2006 – donc hier."

30

Et la fin de lettre régulière.

35

Le projet dont nous allons faire ensemble l'examen public est assujéti à la Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Il est maintenant dans sa phase publique. En fait, quand est-ce que le Bureau d'audiences publiques intervient, lorsque l'étude d'impact a été jugée recevable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, elle a été rendue publique pour information pendant quarante-cinq (45) jours. D'ailleurs c'est pendant cette période que plusieurs d'entre vous ont pris connaissance de ce projet.

40

Au cours de cette période, il y a eu cinq (5) requêtes adressées au ministre. Cinq (5) requêtes mais plusieurs autres requérants, plusieurs requérants ayant signé la même requête.

Le mandat! Le mandat de la Commission s'échelonne sur une durée de quatre (4) mois, de telle sorte qu'en commençant le mandat le 16 octobre, nous devons remettre le

45 rapport ultimement le 16 février 2007 au ministre. Durant ce mandat, la Commission devra enquêter, tiendra une audience publique – et c'est ce que nous faisons – et rédigera un rapport qui sera transmis au ministre donc au plus tard le 16 février.

50 Le rapport sera par la suite rendu public dans les soixante (60) jours suivant la date du dépôt. Le ministre peut le rendre public avant l'atteinte de ces soixante (60) jours. Et bien sûr après la remise du rapport au ministre, la Commission se volatilise et elle n'existe plus.

55 Le rapport maintenant! À noter que la Commission n'est pas décisionnelle. Lors des rencontres préparatoires, j'ai informé plusieurs d'entre vous que la Commission n'avait aucun pouvoir décisionnel. Elle a un pouvoir de recommandation. Dans son rapport, la Commission fait part au ministre de ses constatations, de son analyse et, bien sûr, de ses recommandations. Le ministère tiendra compte du rapport de la Commission, de l'analyse environnementale qui sera réalisée par le ministère de l'Environnement et, finalement, de l'ensemble du dossier.

60 Le ministre, à son tour, adressera ses recommandations pour une décision finale au Conseil des ministres.

65 Permettez-moi de vous présenter les personnes qui sont en avant de la salle maintenant. Donc je vous présente à la table, à votre gauche, le porte-parole officiel du promoteur, et je lui laisserai le soin de présenter ses collègues. Donc c'est monsieur Guy Dufort. Bonsoir monsieur Dufort. Si vous voulez présenter vos collègues ou dire un mot.

PAR M. GUY DUFORT:

70 Alors monsieur le Président, j'avais prévu le faire durant la présentation...

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Très bien.

75 **PAR M. GUY DUFORT:**

Ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

80 On la fera durant votre présentation.

85 Et à votre droite, donc à votre droite, vous avez la table des personnes-ressources des ministères, des organismes qui ont été invités par la Commission pour fournir de l'information à vous et à la Commission d'ailleurs. Je leur demanderai, du moins à leurs porte-parole, de

s'identifier et de présenter les gens qui les accompagnent et s'il y a lieu. D'abord le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR Mme NANCY BERNIER:

90

Bonsoir. Nancy Bernier, je serai accompagnée de monsieur Daniel Spooner qui est dans la salle, qui représente la Direction régionale de notre ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

95

Merci. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

100

Bonsoir à tous. Philippe Lacasse du secteur Énergie au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. J'ai d'autres collègues à moi qui vont se présenter eux-mêmes ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

105

Très bien. Le ministère de la Santé et des Services sociaux.

PAR Mme MARIE CHAGNON:

110

Bonsoir, je suis Marie Chagnon. Je suis à l'Agence de santé et de services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

PAR LE PRÉSIDENT:

115

Merci. La MRC d'Avignon.

PAR M. JOEY FALLU:

Bonjour, Joey Fallu, chercheur à la MRC d'Avignon.

120

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. La MRC de Bonaventure.

PAR M. JEAN-GUY POIRIER:

125

Bonsoir, Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure. Je suis accompagné d'un professionnel, monsieur Dany Voyer, géomaticien qui, demain, sera ici à ma place, devant me déplacer à l'extérieur demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

130

Très bien. Hydro-Québec.

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

135

Oui, Hervé Lamarre. Je suis accompagné ici de Daniel Banville pour toutes questions qui auraient trait à la ligne de transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

140

Merci. L'Association touristique de la Gaspésie, je pense.

PAR M. PAUL LEMIEUX:

145

Monsieur le Commissaire, Paul Lemieux. Je suis vice-président de l'Association touristique, donc je suis présent.

PAR LE PRÉSIDENT:

150

Vous préférez rester dans la salle?

PAR M. PAUL LEMIEUX:

Je peux prendre place.

155

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, oui.

Et le Conseil consultatif canadien de la radio.

160

PAR Mme SUZANNE LAMARRE:

Bonsoir, Suzanne Lamarre, ingénieure, représentant ce soir le Conseil consultatif canadien de la radio.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci madame.

170 Alors dans la salle aussi il y a un représentant du ministère des Transports du Québec qui sera présent ce soir et demain après-midi, monsieur Stéphane Dion. Si vous pouvez vous lever pour que je puisse vous replacer. Merci.

175 Alors en passant, le Conseil consultatif canadien de la radio, justement, fera une présentation sur les effets potentiels des éoliennes, notamment sur le brouillage des ondes, demain soir, en tout début de soirée en fait.

180 Je vous présente maintenant la Commission et son équipe. Cette Commission est formée d'un président commissaire. Je profite pour rappeler que tous les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils ont souscrit au Code de déontologie du BAPE que vous pouvez trouver sur la table, en arrière de la salle.

185 Quant à l'équipe, elle est formée de deux (2) analystes qui sont à ma gauche et à ma droite, donc monsieur Jean Roberge et madame Maude Durand; d'une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas; d'une conseillère en communication, madame Danielle Hawey, également responsable du registre pendant l'audience et j'y reviendrai dans quelques secondes; et enfin madame Chantal Dumontier qui n'est pas présente ce soir et qui assistera le personnel de la Commission comme agente de secrétariat.

190 La logistique de l'audience est assurée par le Centre des services partagés du Québec, représenté ici par messieurs Richard Grenier et Martin Lajoie.

195 Finalement, les transcriptions seront assurées par madame Denise Proulx, sténotypiste, que vous voyez ici en avant. Alors je profite pour mentionner que tout ce qui est dit au cours de cette audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet, dans environ une semaine.

200 Les centres de consultation que le BAPE a mis sur pied à l'occasion de ce projet, il y en a trois (3) en fait, trois (3) temporaires, à la Bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé à Carleton-sur-Mer, à la Bibliothèque municipale de Maria à Maria, à Listuguj Training Development Center à Listuguj. Et vous avez aussi les centres de documentation réguliers du BAPE qui sont situés à Montréal et à Québec.

205 Vous avez bien sûr accès à toute la documentation par voie électronique à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca et pour plus de renseignements, vous avez la table à l'accueil, auprès de madame Monique Gélinas ou encore en composant les numéros qui sont indiqués devant vous sur la planche.

210 Alors en ce qui a trait au processus général de l'audience publique, elle se déroule en deux (2) parties. La première partie qui commence aujourd'hui vise à obtenir toute l'information possible sur le projet et ses impacts au moyen de questions. Ce n'est donc pas le moment de s'exprimer et, en fait, toutes vos opinions seront les bienvenues bien sûr, mais celles-ci devront

être réservées pour la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu dans quelques semaines, et j'y reviendrai.

215

Pour la première partie, nous avons prévu, pour le moment, trois (3) séances, celle-ci, ce soir, demain après-midi et demain soir. S'il y a des suites, elle sera annoncée au fur et à mesure.

220

Je profite d'ailleurs pour vous informer que lors de la rencontre avec les requérants la semaine dernière, les requérants nous ont suggéré fortement d'entreprendre une visite terrain. Nous avons donc fait une demande au promoteur pour qu'il organise cette visite terrain et de fait, cette visite aura lieu demain matin où cependant, ça serait à sept heures (7 h) du matin, à partir d'ici, devant la salle OTJ.

225

Donc c'est une visite publique, vous êtes tous cordialement invités. Il y aura un autobus qui devrait nous prendre – et si je fais des erreurs par rapport à l'information que j'ai reçue de vous, monsieur Dufort, vous me corrigerez, sentez-vous à l'aise – il y aura un autobus qui nous prendrait devant la porte et un des endroits ou un des secteurs qui serait à visiter, ce serait le secteur du lac Sansfaçon, de telle sorte qu'il y aurait peut-être deux-trois kilomètres (2 km-3 m) inaccessibles en autobus et il y aurait un service soit de navette, soit plusieurs quatre (4) roues motrices qui seraient disponibles pour nous déplacer en haut.

230

Monsieur Dufort, vous pouvez compléter, s'il y a lieu, quand vous prendrez la parole tout à l'heure.

235

Donc toutes les personnes intéressées à accompagner la Commission doivent s'inscrire à l'arrière de la salle auprès de madame Monique Gélinas. Et je tiens dès maintenant à remercier le promoteur d'avoir accepté cette demande de dernière minute de notre part.

240

Quant à la deuxième partie de l'audience publique, bien sûr il s'agira là d'entendre l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent. La deuxième partie se tiendra au même endroit, à compter de mardi le 14 novembre 2006 à dix-neuf heures (19 h), ce qui vous donne un peu plus de trois (3) semaines d'intervalle.

245

Pour des raisons d'organisation et de logistique, nous vous prions de signaler votre intention de présenter un mémoire à la coordonnatrice de la Commission, toujours madame Monique Gélinas et vous avez ses coordonnées présentées sur le tableau. D'ailleurs vous pouvez le faire dès maintenant aussi et jusqu'au 31 octobre, soit deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience.

250

Idéalement, le dépôt de vos mémoires devrait se faire par écrit quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie. Pourquoi quatre (4) jours? En fait, c'est pour nous permettre de lire et éventuellement d'avoir des échanges intelligents avec vous lorsque viendra le moment de

255 nous présenter votre mémoire. Là encore, il s'agira d'adresser votre mémoire à madame
Monique Gélinas et vous avez l'adresse, encore une fois, au tableau.

Les mémoires seront rendus publics dès leur présentation et pourront être lus sur le site
Internet du BAPE. Je tiens à préciser que la Commission ne fait pas le compte de ceux qui sont
260 pour et de ceux qui sont contre pour déterminer qui a raison. La Commission s'intéresse
essentiellement aux raisons, aux motifs qui appuient votre opinion. Et je peux vous assurer que
la Commission se fait un devoir de lire tous les mémoires, comme elle s'est fait un devoir de lire
toute l'étude d'impact.

265 À la question qui m'avait été adressée lors de la rencontre avec les requérants, je
précise que la Commission retiendra, pour les fins de ses travaux, une notion dite élargie de
l'environnement prévue dans la loi et règlements et qui dépasse totalement le cadre
biophysique et qui implique notamment les impacts sociaux et économiques.

270 Le déroulement de la première soirée! Donc après mon exposé, le registre sera ouvert.
Le registre est situé en arrière de la salle, et l'ordre d'inscription au registre déterminera l'ordre
de ceux et celles qui poseront les questions.

275 Ensuite j'inviterai les requérants qui le désirent, donc il y a cinq (5) requêtes en fait, à
expliquer brièvement les motifs invoqués à leur demande d'audience publique ou à faire lecture
de la lettre qu'ils ont adressée, qu'ils ou elles ont adressée au ministre.

280 Ensuite je demanderai au promoteur de faire une présentation du projet pour environ
vingt (20) minutes. À noter que ces trois (3) présentations, la mienne, celle que je viens de
faire, les requérants et le promoteur n'auront lieu que ce soir.

285 Il y aura ensuite une pause d'environ quinze (15) minutes. Je ferai ensuite l'appel de
certains documents qui ont été demandés soit aux personnes-ressources, soit au promoteur, et
nous débiterons subséquemment la période de questions.

290 Un dernier point, si vous le permettez, vise les règles de procédure à suivre pour un bon
déroulement de l'audience. En fait je compte sur vous et sur votre collaboration pour assurer le
respect mutuel et la courtoisie. Il faut donc éviter de tenir des propos qui soient inutilement
blessants et de toute façon, je peux vous assurer que la Commission n'en sera pas
impressionnée.

295 Par ailleurs, toutes les questions du public doivent m'être adressées et ceci s'applique
également à toutes les réponses aux questions, aucun échange direct entre le promoteur, les
personnes-ressources et le public.

Le nombre de questions permis par intervenant, pour le moment, il est fixé à deux (2).
En fait, le deux (2), c'est pas une règle absolue, c'est une règle qui a pour but de permettre au

300 plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Bien sûr si vous posez vos deux (2) questions et qu'il n'y a pas suffisamment de monde sur le registre, vous pouvez aller vous réinscrire au registre et poser deux (2) autres questions.

305 Je vous demande, malgré toute la souplesse dont je vais faire preuve, je vous demande de ne pas faire de longs préambules aux questions et plutôt réserver vos opinions pour la deuxième partie des travaux de la Commission.

Et la Commission pourra intervenir en tout temps et se glisser à travers les questions que vous allez soulever.

310 Enfin, je vous prierai d'éteindre vos appareils cellulaires. Auparavant j'avais une phrase qui disait, enfin: je vous informe qu'il est interdit de fumer! Ma conseillère en communication m'a dit que c'était totalement dépassé aujourd'hui, donc elle m'a dit, maintenant il faut aviser d'éteindre les appareils cellulaires. Alors merci Danielle.

315 Le registre est maintenant ouvert. Pour vous inscrire, nous allons prendre un premier bloc de dix (10) noms. Vous pouvez dès maintenant aller donner votre nom à madame Gélinas.

Je profite pour vous informer qu'il existe un sondage du BAPE, disponible en arrière de la salle, pour connaître votre niveau de satisfaction quant aux services offerts par le Bureau.

320 Enfin, je vous remercie pour votre attention.

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

325 GROUPE DE PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC SANSFAÇON

PAR LE PRÉSIDENT:

330 J'inviterai donc, dès maintenant, le premier requérant pour venir présenter les motifs de sa demande d'audience, et j'invite le Groupe de propriétaires de chalets du lac Sansfaçon.

PAR M. GAÉTAN GIRARD:

335 Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur. Votre nom s'il vous plaît.

340 **PAR M. GAÉTAN GIRARD:**

Mon nom, c'est Gaétan Girard. Je représente l'ensemble des propriétaires de chalets autour du lac Sansfaçon.

345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

350 **PAR M. GAÉTAN GIRARD:**

Je vais vous lire la demande qu'on vous a adressée par écrit pour que vous connaissiez une partie de nos motifs.

355 "Demande d'audience publique pour le projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer.

"Monsieur le Ministre Claude Bécharde,

360 "Cartier énergie éolienne inc. désire aménager et construire un parc éolien dans le secteur Carleton-sur-Mer.

365 "Le groupe des treize (13) propriétaires de chalets du lac Sansfaçon tient à vous transmettre ses préoccupations concernant l'emplacement des éoliennes autour du lac.

"Chaque propriétaire s'interroge fortement face à la modification inévitable de la qualité de vie actuelle vécue à cet endroit.

370 "En effet, les emplacements choisis par Cartier énergie éolienne inc. vont, à notre avis, dégrader de façon significative l'environnement visuel et sonore dont jouissent présentement les usagers de ce site.

"La solution que nous préconisons à ces deux problèmes serait de déplacer les éoliennes pour conserver intact notre environnement actuel.

375 "Nous demandons donc à être entendus au Bureau d'audiences publiques en environnement.

380 "Notre but est de vous transmettre l'importance que nous accordons à la vie privilégiée que nous ne voulons absolument pas voir diminuée pour nous et pour nos enfants et petits-enfants et ce, pour au moins les vingt (20) prochaines années, de façon constante.

"Nous croyons que vous porterez une oreille attentive à notre demande qui n'entrave en rien le développement de l'énergie éolienne. Au contraire, vous pouvez aider à ce que ce développement soit fait de façon saine et durable, en harmonie avec la population locale.

385 "Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, nos sentiments les meilleurs."

Et la requête a été signée par tous les propriétaires de chalet du lac Sansfaçon.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Merci monsieur Girard.

395

CLAUDE LUCIER

PAR LE PRÉSIDENT:

400

J'appelle maintenant monsieur Claude Lucier.

PAR M. CLAUDE LUCIER:

405

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir, monsieur Lucier.

PAR M. CLAUDE LUCIER:

410

Je vais vous lire la lettre que j'ai écrite au ministre.

"Monsieur le Ministre,

415

"De très nombreuses interrogations subsistent encore aujourd'hui dans l'esprit de bien des gens de la région de la Baie-des-Chaleurs concernant le projet de parc éolien de Carleton, et seules des audiences publiques pourraient leur permettre de s'exprimer, d'être rassurés et éclairés adéquatement pour qu'ils saisissent parfaitement ce à quoi ils donneront ou non leur aval. Ce projet affectera leur existence pour une très longue période de temps; il est donc crucial qu'ils aient l'opportunité d'être majoritairement et parfaitement au courant de tous les tenants et aboutissants d'un tel projet.

420

425

"Veuillez croire, monsieur le Ministre, que mon intention n'est pas de bloquer de façon malicieuse ce projet, mais plutôt de contribuer à faire en sorte que, une fois la décision finale prise, celle-ci reflétera indubitablement la volonté majoritaire et éclairée tant de la compagnie Cartier que du gouvernement du Québec et de la population de la Baie-des-Chaleurs.

430

"Une fois ce consensus atteint pour tous dans la clarté, je me rallierai volontiers à la décision majoritaire quelle qu'elle soit. Pour l'instant cependant, je ne pas en mesure d'aller dans ce sens parce que bien des gens n'ont pas encore, à ce jour, atteint la pleine compréhension de toutes les implications reliées à un projet d'une telle envergure.

435

"Je sollicite donc, par la présente, des audiences publiques au sujet du parc éolien de Carleton."

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, monsieur Lucier.

440

MARC-ANDRÉ BERNARD

445

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Marc-André Bernard.

450

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Monsieur le Président, membres de la Commission, bonsoir.

455

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

460

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Merci de nous donner l'occasion d'exprimer nos craintes et observations sur ce projet. Nous sommes une dizaine de personnes qui désirent voir des modifications mineures apportées à ce projet tel que proposé actuellement.

465

TransCanada Corporation et Innergex II prévoient implanter un parc de soixante-treize (73) éoliennes. Cependant nous sommes concernés et préoccupés par divers aspects de ce projet, d'où la tenue de cette audience.

Il faut préciser que nous ne sommes pas contre le développement de cette filière. Néanmoins, nous estimons que plusieurs aspects importants ont été escamotés dans ce projet.

470 Selon l'étude, les principaux impacts environnementaux du projet concernent le paysage, l'ambiance sonore, la faune avienne et les chauves-souris ainsi que le système de télécommunication.

475 Dans l'étude, on mentionne que les éoliennes modifieraient surtout le paysage du lac Sansfaçon. Nous déplorons cependant que cette étude n'aborde que très brièvement l'impact visuel sur les secteurs adjacents du territoire, comme celui de New Richmond, Gesgapegiag et de Miguasha. En fait, la carte 5.8, visibilité des éoliennes, de l'étude d'impact n'illustre pas les secteurs adjacents.

480 De plus, l'étude précise que New Richmond est située à plus de trente kilomètres (30 km) du domaine du projet. En réalité, la partie centrale du parc éolien est à une distance d'environ vingt kilomètres (20 km) du centre de New Richmond.

485 Il faut également préciser que l'une des plus belles vues panoramiques en Gaspésie est sans contredit celle sur les montagnes de Maria et Carleton, lorsque vous êtes à New Richmond. D'ailleurs j'espère que demain, il va y avoir un détour dans ce coin-là pour voir.

490 Telle que proposée, la mise en place des éoliennes aura un impact visuel majeur à plusieurs endroits sur le paysage de New Richmond, Gesgapegiag et Miguasha. Afin de réduire les dégâts et de prendre une décision éclairée, le promoteur doit illustrer clairement l'impact visuel des éoliennes sur les secteurs adjacents.

495 L'industrie touristique est un axe prioritaire de développement en Gaspésie. Il est très important de préserver la qualité de paysages, d'autant plus qu'Hélimax Énergie recommandait en 2004 d'y aller avec prudence avec le développement de l'éolienne, compte tenu de la possibilité des impacts négatifs sur l'industrie touristique.

500 Nous considérons aussi que c'est un manque de professionnalisme de la part du promoteur d'avoir négligé de présenter des solutions de rechange ou des variantes. D'ailleurs la directive pour la réalisation d'une étude d'impact d'un projet de parc éolien du ministère du Développement durable recommande de faire cet exercice.

505 D'autres solutions sont possibles, par exemple, l'utilisation d'un nombre moins important d'éoliennes mais ayant une plus forte capacité, ou encore un nombre plus important de petites éoliennes, mais produisant la même quantité d'énergie. Il y a également d'autres types de technologies qui existent.

Sur le plan écologique, nous sommes d'avis que l'étude a plusieurs lacunes. Par exemple, aucun inventaire terrain n'a été réalisé pour déterminer la présence de

510 micromammifères. Les auteurs de l'étude se sont limités qu'à dresser une liste probable des
515 espèces présentes. Ces animaux jouent un rôle écologique très important car ils se situent
dans le premier maillon de la chaîne alimentaire.

Cette façon de procéder ne respecte pas la directive de réalisation d'une étude d'impact
d'un projet de parc éolien, toujours selon les directives du ministère du Développement durable.
515 En effet, si les données disponibles sont insuffisantes ou non représentatives, l'initiateur
complète la description du milieu par des inventaires conformes aux règles de l'art. D'autant
plus que certaines espèces à statut précaire ont déjà été observées près de la région
immédiate.

520 Aussi des espèces à mobilité réduite peuvent être soumises à des stress par l'ambiance
sonore; cependant les auteurs de l'étude ne mentionnent pas ce fait. Est-ce que l'impact
sonore aura des conséquences ou des préjudices sur les autres mammifères prélevés comme
le lièvre ou la perdrix? Impossible de le savoir pour l'instant. Par exemple, dans la région de
525 Cap-Chat, des gens ont observé une fuite de la faune. Est-ce que ça va être la même chose
ici?

Je crois, monsieur le Président, que ces questions méritent des réponses.

530 En ce qui concerne l'inventaire des espèces végétales, celles-ci se limitaient
uniquement qu'aux soixante-treize (73) sites d'implantation des éoliennes. C'est une lacune
très importante dans cette étude d'impact. Nous considérons que des inventaires doivent être
réalisés aux autres endroits où les infrastructures seront installées, comme les nouveaux
chemins, les futures lignes souterraines ou aériennes, etc. D'autant plus que selon l'étude, le
535 site offre un bon potentiel de retrouver des espèces végétales menacées ou vulnérables.

Nous reconnaissons que les éoliennes doivent être installées aux sites offrant un bon
potentiel économique, mais il ne faudrait pas ignorer les aspects environnementaux et sociaux.
C'est pourquoi nous voulons nous assurer que le projet d'éoliennes se développe
harmonieusement avec l'environnement et les communautés immédiates.

540 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

545 Merci monsieur Bernard.

550

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

PAR LE PRÉSIDENT:

555

J'invite le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

560

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

565

Bonsoir madame.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

570

Je me nomme Caroline Duchesne, je suis directrice du Conseil régional de l'environnement et je m'adresse à vous au nom de notre conseil d'administration. Je vous épargnerai la lecture intégrale. Je vais plutôt opter pour vous l'expliquer.

575

Enfin, le Conseil régional de l'environnement a des préoccupations d'envergure régionale plutôt que locale. On pense que les usagers du milieu sont peut-être les mieux placés pour répondre à ces préoccupations-là.

580

Enfin, nous, ce qui nous préoccupe, c'est que – enfin pour débiter, on peut vous dire qu'on est fier du créneau de la région, le développement éolien, c'est une fierté pour nous. Ça aurait pu être autre chose mais c'est quelque chose – en fait, ce qui nous inquiète, c'est qu'il n'y a pas de cadre général de développement en région. On n'a pas encore déterminé en région quels paysages on veut protéger; on n'a pas déterminé est-ce qu'on veut ça sous forme de parc, est-ce qu'on veut ça sous forme privée, individuelle; est-ce qu'on en veut des courtes, des petites, des longues, des roses et des mauves!

585

On n'a pas encore réfléchi sur comment on le veut que c'est déjà parti. On a l'impression que ça va trop vite. On a l'impression que pourquoi que tant qu'à faire quelque chose de bien, pourquoi pas prendre le temps de bien le faire puis de se concerter avant.

590

Pour prendre connaissance du contenu textuel de notre lettre, c'est disponible au bureau, c'est public, vous pouvez communiquer avec le Conseil régional de l'environnement à Bonaventure.

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Merci madame.

VILLE DE NEW RICHMOND

600

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant le cinquième et dernier requérant, la Ville de New Richmond.

605

PAR M. RÉAL CYR:

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mon nom est Réal Cyr, je suis
promaire à la Ville de New Richmond. Je vais vous faire une lecture de la lettre que nous avons
adressée à monsieur Claude Béchar, ministre du Développement économique et durable.

610

"Monsieur le Ministre,

615

"À leur réunion d'ajournement tenue le 15 mai 2006, les membres du conseil municipal
de la Ville de New Richmond adoptaient une résolution dans laquelle ils demanderaient au
ministre de l'Environnement de tenir des audiences publiques relatives au projet ci-haut
mentionné, soit le parc éolien Mont Saint-Joseph.

620

"C'est pourquoi par la présente, le conseil municipal de la Ville de New Richmond
sollicite des audiences publiques relativement au dossier de l'installation du parc éolien sur le
Mont Saint-Joseph.

625

"En effet, suite à la fermeture de l'usine Smurfit Stone, la Ville de New Richmond n'a eu
d'autres choix que de réaliser son plan de diversification économique dont un des créneaux est
le développement récréotouristique.

630

"Situés dans une ville dont le paysage naturel où se marient mer et montagnes est une
des forces attractives de notre produit touristique, nous venons de nous rendre à l'évidence que
cette force pourrait devenir une contrainte si le parc éolien se construit sur la montagne du Mont
Saint-Joseph, tel que prévu.

635

"Car le paysage mer et montagnes qui est la marque de commerce de tous nos sites
touristiques: parc de la Pointe-Taylor, marina, plage Henderson, Auberge Cascapédia Lodge,
Auberge de la Maison Stanley, halte routière, sera défiguré par la présence d'une soixantaine
d'éoliennes.

640 "Je ne peux être contre l'installation d'un parc éolien qui signifie des retombées économiques, mais est-ce que ce secteur industriel d'excellence ne pourrait-il pas cohabiter harmonieusement avec notre secteur touristique qui est aussi un créneau d'excellence reconnu depuis des décennies en Gaspésie? Comme dans la région de Charlevoix d'ailleurs, les touristes ne viennent-ils pas en Gaspésie d'abord pour les grands espaces et les paysages à en couper le souffle? La qualité de l'environnement visuel est donc primordiale.

645 "À ce stade-ci, je pense qu'il est opportun que nous gérons non seulement en fonction d'aujourd'hui, mais aussi de demain. Nous ne pouvons abîmer d'un seul coup une de nos forces dont la nature nous a comblés. Et je trouverais irresponsable de notre part de ne pas vous en faire part et solliciter des audiences publiques, lieu idéal pour exprimer nos inquiétudes et revendiquer des modifications au projet.

650 "Vous remerciant de votre étroite collaboration, je vous prie d'accepter, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués."

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

655 Merci monsieur Cyr.

PAR M. RÉAL CYR:

660 Merci.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderai maintenant au promoteur de procéder à la présentation de son projet.

670 **PAR M. GUY DUFORT:**

675 Alors monsieur Joseph Zayed, président de cette Commission, madame Maude Durand ainsi que monsieur Jean Roberge, analystes, membres de la table des personnes-ressources qui nous font face, citoyens et citoyennes qui participez à cette audience, c'est avec grand plaisir et surtout grande fierté que Cartier énergie éolienne participe à cette Commission du BAPE concernant – excusez-moi, monsieur le Président, j'ai une petite présentation Power Point puis, avec la nervosité, je l'ai pas présentée, là. Je vais recommencer. Excusez-moi, monsieur le Président.

680 Alors tout d'abord, j'aimerais vous présenter l'équipe qui accompagne Cartier énergie éolienne dans la préparation de ce projet. D'abord, immédiatement à ma gauche, madame Christine Cinnamon. Madame Cinnamon est la directrice de l'environnement. À la gauche de madame Cinnamon, monsieur Normand Bouchard qui est le vice-président au développement éolien chez Cartier.

685 Derrière moi, plus vers ma gauche, il y a des représentants de la maison Pesca qui ont fait les études environnement. Ils se sont notamment penchés sur les aspects physiques, biologiques ainsi que la foresterie. La maison Pesca est représentée par madame Marjolaine Castonguay qui est biologiste, qui est présidente de cette entreprise, ainsi que par madame Jeanne Gaudreault qui est ingénieur forestier.

690 Dans la salle sont présents aussi monsieur Luc Leblanc ainsi que madame Nathalie Leblanc qui pourront répondre à des questions de la Commission si la Commission le désire.

695 Plus derrière moi, il y a des représentants de la maison Hélimax. Hélimax est la maison qui a fait la configuration du parc, qui a étudié le bruit et autres aspects techniques reliés au projet de mise en place de Carleton, et aussi sur l'intégration des éoliennes dans les paysages, et dans son milieu d'insertion. Hélimax est représentée par monsieur Patrick Henn, par monsieur Francis Pelletier et, dans la salle, il y a monsieur François Tremblay ainsi que monsieur Christophe Sibuet-Water qui lui, malheureusement n'est pas présent à cette Commission.

700 Quant à moi, mon nom est Guy Dufort, je suis le vice-président aux affaires publiques de Cartier, et c'est moi qui serai le porte-parole de l'entreprise durant cette Commission.

705 Monsieur le Président, voici en bref, quel est le plan de la présentation. D'abord je présenterai qui est Cartier, qui nous sommes, et ensuite j'irai plus en détail dans le projet, soit quels sont les faits saillants, les mesures d'atténuation et de compensation que nous avons mis en place, le suivi environnemental ainsi que le comité de suivi, l'économie qui est reliée au projet ainsi que l'échéancier de la réalisation du projet.

710 Tout d'abord, monsieur le Président, Cartier énergie éolienne est un consortium composé de deux (2) entreprises canadiennes, soit TransCanada Corporation et Innergex II. Ce sont deux entreprises canadiennes qui sont actives dans le domaine de l'énergie. TransCanada œuvre dans les domaines du transport gazier et de la production d'énergie électrique et détient une vaste expérience dans la conception, la construction et l'exploitation de centrales énergétiques.

715 Quant à Innergex II, il est un producteur québécois d'énergie spécialisé dans le développement, la propriété et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable, c'est-à-dire Innergex II utilise l'eau et le vent pour produire de l'énergie électrique.

725 Le projet présenté à cette Commission repose sur des valeurs auxquelles nous croyons, des valeurs qui nous dictent la façon d'intervenir dans tous les projets que nous réalisons en Gaspésie et de d'autres projets auxquels nous sommes associés. Et je le résume en quelques mots!

730 Il s'agit d'agir de concert avec le milieu, avec transparence et selon le principe du développement durable, soit de s'assurer que les intérêts sociaux, économiques et environnementaux des générations présentes sont respectés sans compromettre les intérêts des générations futures, et c'est tout à fait la définition qu'a donnée madame Brundtland il y a quelques années. C'est madame Brundtland qui est arrivée avec cette première notion là du développement durable.

735 Toutes nos valeurs nous dictent une approche dans la réalisation de nos projets. D'abord il y a la participation du projet au développement de l'économie locale, et je pourrais en donner quelques exemples. Il y a le respect de la communauté hôte du projet, la protection de l'environnement ainsi que l'intégration du projet aux opérations forestières, tout spécialement ici, à Carleton, et nous avons vécu la même chose à Anse-à-Valleau.

740 J'aimerais maintenant aborder un aspect historique, historique récent de la présence de l'industrie éolienne, ici, des personnes qui se sont présentées devant vous, monsieur le Président, ont parlé du créneau d'excellence. Je voudrais pas y insister davantage. De sorte que c'est la Gaspésie qui a choisi dans les années deux mille que le développement de l'industrie éolienne faisait partie de son créneau d'excellence, étant donné les difficultés qui
745 étaient rencontrées dans les pêches ainsi que dans la foresterie. Ils ont choisi à l'époque les pêches, le tourisme ainsi que le développement de l'industrie éolienne.

750 La Gaspésie a aussi participé, notamment avec la présence du TechnoCentre qui est à Gaspé, à l'élaboration des grandes politiques du contenu de quarante (40 %), cinquante (50 %) et soixante pour cent (60 %). À l'époque ce sont des gens du TechnoCentre qui ont discuté avec Hydro-Québec et les membres du gouvernement à l'époque, afin de s'assurer que le développement de l'industrie éolienne en Gaspésie se fasse de la bonne manière pour en assurer sa pérennité.

755 Bref historique aussi! Dès ce moment-là, nous avons placé des mâts de mesure autour de la Gaspésie, nous en avons placé une vingtaine, de vingt (20) à vingt-cinq (25) mâts tout le tour de la Gaspésie pour en connaître quels étaient les gisements.

760 Ensuite nous avons présenté six (6) soumissions à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres et toutes les soumissions de Cartier, donc, ont été acceptées, soit sept cent quarante mégawatts (740 MW) sur neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW) qui ont été retenus par Hydro-Québec.

765 Je me permets de dire à la Commission qu'au total, il y a eu neuf (9) soumissionnaires pour un total de quatre mille mégawatts (4000 MW), et neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW) ont été retenus.

770 Les deux premiers projets de Cartier ont obtenu leur permis. Ils sont en cours de réalisation, soit le parc de Baie-des-Sables qui sera mis en service en décembre 2006 et le parc éolien d'Anse-à-Valleau qui sera complété en 2007. Anse-à-Valleau, nous sommes à réaliser maintenant, nous sommes à construire les bases de béton ainsi que les chemins d'accès.

775 Le projet Carleton, maintenant, d'une façon un petit peu plus détaillée, monsieur le Président! Sa localisation! Le projet est situé sur le territoire de deux MRC, celui de la MRC de Bonaventure, plus spécialement sur les TNO de la MRC et aussi sur le territoire de la MRC d'Avignon, mais d'une façon très spéciale sur le territoire de Ville de Carleton.

780 Les faits saillants! Il s'agit d'un projet de cent neuf virgule cinq mégawatts (109,5 MW) qui totalise soixante-treize (73) éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW). Alors ce sont des éoliennes tout à fait semblables à celles qui existent à Baie-des-Sables. Ce sont des éoliennes modernes et des éoliennes qui ont été certifiées pour travailler et, permettez-moi le mot, de travailler en pays nordique.

785 Les routes! Nous allons construire des routes d'accès ainsi que deux (2) lignes de transport de l'énergie. Nous allons mettre en place trois (3) modes de mesure témoins afin de valider les données et la productivité des éoliennes.

790 Nous allons mettre aussi un poste de raccordement de soixante-quinze mètres par soixante-quinze mètres (75 m X 75 m) ainsi qu'un bâtiment d'entretien de cinquante mètres par cinquante mètres (50 m x 50 m).

795 Et aussi, tout ceci sur un territoire principalement forestier de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf hectares (4999 ha) ou de quarante-neuf point quatre-vingt-dix-neuf kilomètres carrés (49,99 km²), disons cinquante (50 km²), de terres publiques, sur le territoire de Ville de Carleton-sur-Mer et sur le TNO de la MRC de Bonaventure.

800 Le parc est situé à plus de cinq point six kilomètres (5,6 km) de Carleton-sur-Mer et de huit point huit kilomètres (8,8 km) de la municipalité de Maria. Nous pensons que le projet a tenu compte des préoccupations de la population, puisque nous avons eu des rencontres individuelles avec des intervenants locaux, et je me permets d'en faire une petite liste. Nous avons rencontré la Municipalité de Maria, celle de Carleton-sur-Mer, la MRC de Bonaventure ainsi que la MRC d'Avignon. Nous avons eu des contacts fréquents avec l'Association des villégiateurs du lac Sansfaçon, avec les exploitants forestiers, avec les clubs sportifs motorisés tels VTT et motoneige, avec la Fédération québécoise de la faune.

805 Aussi nous avons eu des consultations publiques, ce que nous, nous appelons des
portes ouvertes, c'est-à-dire une en septembre 2005 et une en février 2006 afin de bien
connaître quelles étaient les préoccupations de la population et de les transmettre à notre
projet. Finalement, en 2006, il y a eu la séance de consultation dans le cadre du Bureau
d'audiences publiques.

810 Le projet est conforme au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de
Bonaventure. Il est conforme aussi au règlement municipal de Ville de Carleton-sur-Mer et il est
tout à fait conforme au Plan régional de développement du territoire public, le PRDTP et à la
lettre d'intention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, tel qu'il nous a été
815 adressé par le ministère.

Monsieur le Président, je me permets de vous présenter une carte des vents du secteur
que nous voulons exploiter. Il s'agit d'un gisement, et les couleurs, ici, représentent le potentiel
ou les vents que nous pouvons exploiter ou pas. Alors vous comprendrez que plus la couleur
820 est rouge, plus les vents sont intéressants, et plus nous nous dirigeons vers le jaune, le bleu et
le vert, bien ce sont des endroits qui sont de moins en moins intéressants pour l'exploitation
éolienne.

De sorte que l'ensemble du territoire n'est pas nécessairement tout à fait capable de
825 fournir le potentiel éolien pour réaliser le projet. D'ailleurs, monsieur le Président, avec votre
autorisation, j'aimerais tout à l'heure que monsieur Francis Pelletier fasse à la Commission une
courte présentation pour démontrer comment un parc éolien se configure.

Un parc éolien, monsieur le Président, aussi répond à des critères d'implantation qui
830 sont nombreux. D'abord, toutes les éoliennes seront à soixante-cinq mètres (65 m) d'un cours
d'eau permanent, à trente-cinq mètres (35 m) d'un cours d'eau intermittent. Les pentes
supérieures à quinze pour cent (15 %) sont évitées, les dépôts organiques minces, les
éablières, les cédrières, les aires de confinement du cerf de Virginie et ravages sont aussi
évités.

835 Les éoliennes sont placées à plus de cinq cents mètres (500 m) des habitations, tel que
le veut le règlement des municipalités. Dans les faits, la plus proche est à sept cent quatre-
vingt-un mètres (781 m) d'une résidence et nous sommes à deux cents mètres (200 m) des
sentiers pédestres, à cent vingt mètres (120 m) des lignes électriques, à plus de trois mille
840 mètres (3000 m) de la route 132, à plus de trois mille mètres (3000 m) du périmètre urbain des
municipalités, ce qui est tout à fait conforme au règlement.

Ensuite, il y a une contrainte supplémentaire, c'est que les éoliennes doivent être
disposées à des distances requises les unes des autres afin d'éviter l'effet de sillage, l'effet de
845 sillage étant l'influence qu'a une (1) éolienne ou deux (2) éoliennes, ou trois (3) éoliennes, les
unes face aux autres, de sorte qu'on perd de la productivité sur les éoliennes et monsieur
Francis Pelletier pourrait aller plus dans les détails concernant cet effet technique là.

850 En fait, monsieur le Président, ici apparaît à l'écran une carte qui superpose l'ensemble des critères d'implantation, ou l'ensemble des restrictions qu'un territoire de cinq mille hectares (5000 ha) ou de cinquante kilomètres carrés (50 km²) reçoit.

855 De sorte que la partie voilée ou la partie grise est l'ensemble de tout le territoire sur lequel nous ne pouvons placer aucune éolienne en vertu des contraintes que j'ai énumérées plus avant. Pour placer les éoliennes, il ne reste que les taches blanches qui sont propices à les placer, de sorte qu'il ne nous reste à peine trente pour cent (30 %) du territoire qui serait disponible pour placer les éoliennes que nous voulons exploiter.

860 Les grandes caractéristiques d'une éolienne comme nous avons implantée à Baie-des-Sables, une hauteur de quatre-vingts mètres (80 m), le diamètre de son rotor est de soixante-dix-sept (77 m). Elle occupe en exploitation une superficie de deux cent vingt-cinq mètres (225 m), est érigée sur un socle de béton qui est complètement enfoui.

865 Et finalement, nous allons aborder quelles sont les grandes activités du projet. Il y aura une phase de construction: nous devons construire, améliorer ou modifier les chemins d'accès. Nous devons préparer les sols, ériger les éoliennes, installer les lignes électriques souterraines et aériennes et, dans certains cas, refaire un peu de réaménagement de certaines parties du territoire.

870 Enfin, la phase d'exploitation, elle le dit elle-même, ce que nous allons exploiter, le parc éolien, durant une période de vingt (20) ans. Enfin la phase de démantèlement se décrit par elle-même. Nous allons démanteler les éoliennes à la fin du vingt (20) ans d'exploitation.

875 D'une façon plus précise, nous allons améliorer trente-cinq point six kilomètres (35,6 km) de chemins qui sont déjà existants, nous allons construire de nouveaux chemins pour une distance de vingt-trois point sept kilomètres (23,7 km). Mais il s'agit d'un ensemble de très petites distances qui relient les éoliennes aux autres. Les chemins auront une emprise de vingt mètres (20 m).

880 Ensuite nous allons préparer les sols afin de recevoir les formes comme il apparaît ici à l'écran. En construction, nous aurons besoin de cent quarante et un point sept hectares (141,7 ha) seront utilisés, ce qui comprend les chemins, les aires de travail, ainsi que les lignes électriques. Soixante-huit point six hectares (68,6 ha) seront utilisés de façon temporaire et finalement, le résiduel sera de soixante-treize point un hectares (73,1 ha) seront utilisés de façon permanente lors de l'exploitation.

885 Les surfaces seront reboisées suite au démantèlement, par la suite.

890 Chaque éolienne nécessite quarante-deux (42) voyages de bétonnière par fondation. Nous devons transporter les pales ainsi que les tours, ainsi que les nacelles. Les pales, il y a trente-sept (37) convois de six (6) camions, et soixante-treize (73) convois de cinq (5) camions

pour les tours ainsi que les nacelles, la nacelle étant l'espèce de cabane, comme les gens disent l'autobus scolaire, j'ai entendu ça souvent, qui est au sommet de l'éolienne, dans laquelle sont placés l'ensemble des équipements de production.

895 Le réseau électrique, quant à lui, totalise soixante-trois point deux kilomètres (63,2 km). Il sera installé. Toutes les lignes reliant les éoliennes les unes aux autres au poste de raccordement seront enfouies dans les chemins que nous allons faire, sauf s'il est démontré qu'il est inadéquat pour le faire, pour différentes raisons. Enfin, une ligne aérienne de un point deux kilomètre (1,2 km) sera également installée.

900 En exploitation, nous avons que les activités d'entretien. Nous allons utiliser les chemins qui sont déjà existants. Et l'exploitation durera une durée de vingt (20) ans.

905 Quant au démantèlement, nous allons araser à un mètre (1 m), c'est-à-dire nous allons couper dans le sens de la longueur, là, nous allons araser, nous allons couper la base à un mètre (1 m), de sorte qu'elle disparaisse complètement dans le sol. Nous allons enlever, tous les fils électriques qui ont été enfouis seront enlevés, nous allons enlever les éoliennes, et nous allons reboiser ou végétaliser après entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

910 Les principaux points abordés dans l'étude d'impact, monsieur le Président, sont les paysages, l'ambiance sonore, les oiseaux, les chauves-souris. Et nous allons mettre également des mesures en place, soit que nous allons mettre en application le Guide des bonnes pratiques pour la protection des rives, le littoral et les plaines inondables du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; nous allons suivre le Guide des saines pratiques voirie forestière et installation de ponceaux du ministère; et nous allons nous conformer aux exigences du Règlement sur les normes d'intervention.

920 Monsieur le Président, les travaux que nous avons réalisés à Baie-des-Sables, ainsi que nous sommes à réaliser à Anse-à-Valleau, témoignent des mesures que nous mettons en place et comment fidèles nous y sommes.

925 Ensuite nous avons mis en place des mesures de compensation. Nous allons contribuer, nous appelons une contribution financière volontaire, qui sera versée aux municipalités de Carleton-sur-Mer et MRC de Bonaventure. À Ville de Carleton-sur-Mer, nous allons verser annuellement, pendant vingt et une (21) années, quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97 500 \$), et douze mille dollars (12 000 \$) à la MRC de Bonaventure pour la même période.

930 Nous avons mis en place aussi un fonds de visibilité, un fonds de visibilité étant, dans notre langage, un fonds que nous mettons à la disposition des deux (2) municipalités pour le développement des organismes communautaires, soit de la MRC ou soit de Ville de Carleton-sur-Mer.

935 Enfin nous allons payer un loyer de deux mille quatre cents dollars (2400 \$) par
éolienne au ministère des Ressources naturelles, ce qui totalise un loyer annuel de cent
soixante-quinze mille deux cents dollars (175 200 \$).

940 Aussi nous allons mettre en place un mécanisme financier afin d'assurer le
démantèlement des éoliennes à la fin de la période d'exploitation de vingt (20) ans.

945 Il est important pour nous d'avoir un suivi rigoureux de l'étude d'impact, puis Cartier
éolienne mettra en place un programme de suivi afin de valider l'évaluation des impacts qu'elle
a identifiés et d'une façon plus particulière, le suivi portera sur les éléments suivants: soit les
paysages, l'ambiance sonore, les oiseaux et les chauves-souris. Et nous allons y apporter les
mesures nécessaires si le suivi rigoureux s'éloigne de l'évaluation des impacts que nous en
avons fait.

950 Enfin, nous allons mettre en place un comité de suivi et le comité de suivi local afin de
maximiser les retombées économiques et aussi d'identifier quels sont les enjeux et apporter les
mesures appropriées. Actuellement le comité de suivi de Baie-des-Sables est actif. Nous nous
réunissons à tous les mois pour discuter différents aspects, et celui aussi également de Anse-à-
Valleau est très actif, et nous avons la même façon de procéder afin de faire de ce projet-là,
dans les deux (2) projets, un succès. Et nous pourrions apporter des exemples du travail du
comité de suivi, si la Commission le désire.

955 L'économie du projet! Il s'agit d'un projet de cent soixante-dix millions (170 M\$). En
construction, soixante pour cent (60 %) du montant global sera dépensé dans la région, la
région étant la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ainsi que la MRC de Matane; une centaine
d'emplois pendant six (6) mois dont près de trois cents (300) en période de pointe. C'est
960 l'expérience que nous avons vécue à Baie-des-Sables.

965 En exploitation, nous dépensons, deux point cinq millions (2,5 M\$) seront dépensés
annuellement pour l'entretien du parc et dix (10) emplois directs durant les vingt (20) années de
l'exploitation de son parc seront maintenus.

970 Enfin, la mise en place de parc Carleton contribue à la bonne santé des usines de
fabrication de tours, de nacelles, ainsi que de l'assemblage des équipements de production qui
est à Matane et aussi les pales viendront de Gaspé, de l'usine de LM Glasfiber qui est tout à fait
actuellement en construction pour fournir les pales. Les deux (2) usines, actuellement, ont tout
près de quatre cents (400) personnes qui sont à leur emploi.

975 À ceci s'ajoutent d'autres emplois, et je pourrais peut-être donner un petit listing de tout
ceci. Il y a des entreprises comme Les Grues P.G., Les Contrôles Aircor, l'entrepreneur LFG de
Saint-Omer et plus d'autres entreprises comme Quatro qui est une petite entreprise de Gaspé
qui se spécialise dans le génie-conseil, concernant la surveillance des chantiers éoliens.

Et je pourrais aussi énumérer d'autres aspects de l'impact économique et de l'impact d'un projet de cette nature-là sur le développement de la Gaspésie tout à fait en lien avec le créneau que la Gaspésie a choisi.

980

L'échéancier! Eh bien le début des travaux est prévu pour le printemps 2007 et la mise en exploitation pour décembre 2008.

985

Monsieur le Président, je me permets de placer dans le temps l'ensemble des projets que Cartier devra construire. En 2006, il y a Baie-des-Sables qui est presque terminé. Nous avons commencé Anse-à-Valleau, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, pour le finir à l'automne 2007. En 2008, nous aimerions faire Carleton. En 2009, nous serons à Méchins. En 2010, nous faisons relâche et 2011 et 2012, nous mettrons en place le projet de Gros-Morne 1 et Gros-Morne 2 ainsi que celui de Cloridorme.

990

Voilà, monsieur le Président, Cartier énergie éolienne, au nom de toute l'équipe qui est avec moi, nous vous remercions de nous avoir entendus et soyez assuré de notre plus grande collaboration afin de faire de cette Commission un succès. Monsieur le Président, merci.

995

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Dufort. Je vous rappelle de déposer le document auprès de Monique Gélinas, s'il vous plaît.

1000

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1005

PAR LE PRÉSIDENT:

Et puisqu'il n'est que huit heures (8 h), je vais profiter pour faire un rappel des documents que nous avons demandés tant aux personnes-ressources qu'au promoteur. Après quoi nous prendrons une courte pause.

1010

Alors madame Durand va demander les documents qui ont été adressés aux personnes-ressources.

PAR Mme MAUDE DURAND:

1015

Oui, pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, je vais peut-être vous dire les documents qu'on vous a demandés. Ça fait que nous dire si ça a été déposé.

Les sections de la stratégie énergétique portant sur l'éolien.

1020 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Toute la Stratégie a été déposée.

1025 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Parfait. "Le Plan régional de développement du territoire public volet éolien Gaspésie et MRC de Matane"?

1030 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

Oui, ça a été déposé.

PAR Mme MAUDE DURAND:

1035 Parfait. "Le Guide de référence pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère, projet d'implantation de parcs éoliens sur le territoire public".

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

1040 Oui, ça a été déposé.

PAR Mme MAUDE DURAND:

1045 Merci. On a demandé aussi un tableau synoptique des parcs éoliens présentement en opération au Québec comprenant le lieu de localisation, l'année de construction, le nombre d'éoliennes, la puissance nominale et le facteur d'utilisation.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1050 Oui, d'ailleurs il est disponible sur notre site Internet depuis une semaine.

PAR Mme MAUDE DURAND:

1055 Parfait. On a demandé l'équivalent aussi pour les parcs éoliens à venir.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

En fait, c'est le même tableau.

1060 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Parfait, d'accord. Avec une carte géographique de localisation les parcs éoliens existants et à venir au Québec avec si possible le nombre d'éoliennes dans chaque secteur.

1065 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui, on a déposé ça tout à l'heure.

1070 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Parfait! Merci.

Pour Hydro-Québec, le bulletin numéro 1 d'information intitulé "Intégration de la production du parc éolien de Carleton au réseau de transport".

1075

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Oui, ça l'a été déposé tout à l'heure.

1080 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Parfait. Le bulletin numéro 2 intitulé "Intégration de la production éolienne au réseau de transport".

1085 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

C'est également déposé.

1090 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Finalement, la carte des parcs éoliens en Gaspésie et des travaux au réseau de transport d'Hydro-Québec.

1095 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

Oui, c'est également déposé.

PAR Mme MAUDE DURAND:

1100

Parfait.

Pour le Conseil consultatif canadien de la radio, la présentation intitulée "Impact des parcs éoliens sur les services de radiocommunication".

1105 **PAR Mme SUZANNE LAMARRE:**

Ça sera déposé demain en début de soirée.

1110 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Merci.

Pour la MRC d'Avignon, les extraits pertinents du schéma d'aménagement.

1115 **PAR M. JOEY FALLU:**

Je les ai avec moi, ça sera déposé tout à l'heure.

1120 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Parfait. Et le Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes.

PAR M. JOEY FALLU:

1125 Aussi, même chose.

PAR Mme MAUDE DURAND:

Parfait.

1130

Pour la MRC de Bonaventure, la même chose, les extraits pertinents du schéma d'aménagement.

PAR M. JEAN-GUY POIRIER:

1135

C'est déjà déposé en arrière, ça a été déposé tantôt.

PAR Mme MAUDE DURAND:

1140

Parfait. Et le Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes.

PAR M. JEAN-GUY POIRIER:

Dito.

1145 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Parfait! Merci beaucoup.

1150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Durand. Monsieur Roberge, maintenant, pour les documents demandés au promoteur.

1155 **PAR M. JEAN ROBERGE:**

Bonsoir. Lors de la rencontre que nous avons eue avec le promoteur, vendredi dernier, nous lui avons fait trois (3) séries de demandes. La première concerne les simulations visuelles ou montage photographique.

1160 Nous lui demandons de fournir une carte index de la région indiquant la position des points de vue des simulations visuelles réalisées. En fait, il s'agit des simulations numéros 1 à 13, ainsi que celles numérotées A, B et C. Et cette carte doit inclure les secteurs de Miguasha et New Richmond d'où proviennent les montages numéros 2 et 6.

1165 Est-ce que c'est déposé ou c'est à venir?

PAR M. GUY DUFORT:

1170 Monsieur le Président, tous les documents que la Commission nous a demandés vendredi dernier ont tous été déposés.

PAR M. JEAN ROBERGE:

1175 Merci. Est-ce que je continue l'énumération? Non, OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180 Alors je vous remercie. La Commission reprendra ses travaux dans une dizaine de minutes.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1185

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
RODRIGUE BERNARD**

1190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle monsieur Rodrigue Bernard. Vous êtes le premier sur la liste et donc, vous avez deux (2) questions à poser.

1195 **PAR M. RODRIGUE BERNARD:**

Alors je suis citoyen de Maria, puis moi, je me pose une question sur la rentabilité du parc éolien.

1200 En regardant l'étude d'impact, bien, évidemment ça m'a emmené à consulter des documents autres que l'étude d'impact, et puis j'ai eu des références aussi auprès de monsieur Jean-Louis Chaumel qui est un spécialiste des éoliennes, et puis en lisant l'étude d'impact, j'ai noté que les mesures que Hélimax avait faites, je présume que c'est Hélimax qui a fait cette étude-là sur le gisement éolien, j'ai noté qu'ici à Carleton, la moyenne des vents était de sept point cinq (7,5 m/s) à huit point trois mètres par seconde (8,3 m/s), ce qui correspond, en kilomètres-heure, de vingt-sept (27 km/h) à trente kilomètres-heure (30 km/h).

1205 Alors d'après monsieur Jean-Louis Chaumel, c'est un rendement qui est très très faible. Pour lui, une éolienne qui a un bon rendement, en fait c'est les éoliennes de GE, celles qu'on installe ici à Carleton, bien ça prend un vent de quarante-cinq (45 km/h) à cinquante kilomètres-heure (50 km/h) pour avoir un rendement optimal.

1210 Selon encore les données de Hélimax, d'après une tour de mesure de vent, il y a seulement trois pour cent (3 %) du temps mesuré qui a des vitesses à peu près semblables, c'est-à-dire de onze mètres par seconde (11 m/s) à seize mètres par seconde (16 m/s). Parce qu'en bas de ça, à cinq mètres par seconde (5 m/s), c'est-à-dire à dix-huit kilomètres-heure (18 km/h), bien, c'est une petite brise, c'est un petit vent, donc l'éolienne ne fonctionne pas. Et à vingt-cinq mètres par seconde (25 m/s), ce qui correspond à quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90 km/h), bien là, c'est un vent de tempête, donc ça peut même briser l'éolienne. On les arrête à ce niveau-là.

1215 Et on a remarqué aussi qu'autour du lac Sansfaçon, c'était là que les vents étaient les plus performants. On en a installé huit (8) autour du lac Sansfaçon.

1220 Alors je demanderais aux spécialistes concernés comment le promoteur a-t-il pu choisir un site aussi peu productif pour y mettre autant d'éoliennes, parce que d'après mes mesures, on pourrait facilement en enlever vingt-cinq (25)!

PAR LE PRÉSIDENT:

1230

Je pense que je vais d'abord adresser – en fait, c'est une question complexe. Je savais qu'elle allait sortir ce soir, mais pas en premier! Donc c'est une torpille que vous sortez là, on va y répondre.

1235

J'adresserais d'abord la question à monsieur Lacasse. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a fait une caractérisation des vents à l'échelle de la Gaspésie. Est-ce que des gisements de cinq virgule cinq (5,5 m/s), huit virgule trois mètres-seconde (8,3 m/s) sont considérés comme étant des gisements faibles?

1240

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1245

En fait, monsieur le Président, deux (2) choses. D'abord, j'aimerais dire que la démonstration par Hydro-Québec auprès de la Régie de l'énergie, de la compétitivité du coût de production soumis par le promoteur a été donc entérinée par la Régie. Donc je laisserais mon collègue d'Hydro-Québec poursuivre peut-être là-dessus.

Et deuxièmement, je renverrais peut-être la balle au promoteur en disant que la démonstration de la rentabilité du projet lui appartient, elle n'appartient pas au gouvernement.

1250

PAR LE PRÉSIDENT:

On y reviendra à ceci tout à l'heure.

1255

Mais tout d'abord répondre à la question! La cartographie que votre ministère a faite, les gisements éoliens, est-ce qu'elle indique effectivement des vitesses variant entre sept virgule cinq (7,5 m/s) et huit virgule deux (8,2 m/s)?

1260

En fait, ce sont des vitesses qu'on retrouve à quatre-vingts mètres (80 m) de hauteur, soit dit en passant, sont suffisants pour les considérer comme intéressants pour l'exploitation éolienne?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1265

Non, ce n'est pas ce que l'étude fait. L'étude va répertorier par classe de vent le potentiel éolien sur le territoire. Il n'y a pas de notion de rentabilité d'associée avec les cartes de potentiel en question, parce que le coût de production ultimement d'une soumission dépend également de pas mal d'autres facteurs. Disons que le potentiel éolien, c'en est un qui est important, mais le coût de production auquel un promoteur arrive lorsqu'il soumissionne sur un projet comporte plusieurs variables.

1270

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Je vais poser ma question différemment! Vous avez produit une carte dans laquelle on voit que la section nord de Carleton-sur-Mer présente un potentiel pour l'exploitation d'un gisement éolien. Alors à partir de quelles données vous avez caractérisé cet environnement?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1280 Je m'excuse, monsieur le Commissaire, mais je comprends pas votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste un moment, on va essayer de la projeter.

1285 En attendant, monsieur Dufort, si vous voulez préparer la planche 3.1, nous allons la projeter aussi pour faire suite à la discussion. Excusez-moi, 3.2.

PAR M. GUY DUFORT:

1290 Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 Alors vous voyez, ça, c'est une carte de votre ministère. La partie nord de Carleton-sur-Mer, c'est différentes couleurs de vert en fonction du gisement éolien. Ce sont des secteurs, selon la carte, qui sont favorables à l'implantation de parcs éoliens.

Alors sur quelle base vous avez fait cette caractérisation?

1300 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oh, OK, OK, OK. Je prendrais le temps d'y réfléchir comme il faut, est-ce que ce serait possible pour moi de vous répondre un peu plus tard?

1305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Absolument. Absolument, on prend note.

1310 Maintenant, monsieur Dufort, vous avez caractérisé vous aussi le vent. Tout d'abord une question, vous avez caractérisé le vent à l'aide de trois (3) mâts, trois (3) stations d'échantillonnage sur l'ensemble du territoire, l'ensemble du domaine.

Est-ce que d'après vous, c'est suffisant pour tenir compte de la variabilité intradomaine?

PAR M. GUY DUFORT:

1315

Monsieur le Président, si vous le permettez, je vais demander à monsieur Francis Pelletier, notre spécialiste de l'étude des vents, de répondre à votre question.

PAR M. FRANCIS PELLETTIER:

1320

Monsieur le Président, Francis Pelletier, Hélimax Énergie. Donc répétez votre question que vous posez? Il y a trois (3) mâts qui ont été installés à Carleton, et votre question c'est: est-ce que trois (3) mâts sont suffisants?

PAR LE PRÉSIDENT:

1325

Il y a trois (3) mâts qui ont été installés, les données obtenues à l'aide de ces trois (3) mâts ont été utilisées dans une modélisation qui vous a permis de déterminer les emplacements des éoliennes.

1330

Alors ma question: est-ce que trois (3) stations d'échantillonnage devraient être suffisantes pour avoir un niveau de certitude et un niveau de fiabilité tel que de dire, bien voici de façon définitive le lieu et l'emplacement de chacune des éoliennes?

PAR M. FRANCIS PELLETTIER:

1335

Vous avez utilisé un bon mot, le mot certitude. Il y a une analyse d'incertitude qui a été faite qui tient en compte le nombre de mâts et la complexité topographique du terrain. Cette analyse d'incertitude là a été transmise au promoteur, afin qu'il puisse faire une analyse financière convenable en fonction de ces résultats-là.

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais selon vous comme expert?

1345

PAR M. FRANCIS PELLETTIER:

Plus qu'on a de mâts, mieux que c'est, idéalement. Je pense qu'à trois (3) mâts, on a une bonne idée du potentiel éolien. Si on a plus que trois (3) mâts, c'est encore mieux, mais c'est suffisant d'avoir trois (3) mâts.

1350

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je repose ma question différemment! Votre facteur d'utilisation des éoliennes, ça représenterait combien?

1355

PAR M. GUY DUFORT:

1360 Actuellement, le facteur d'utilisation du parc éolien de Carleton est de trente-six virgule vingt-cinq (36,25%).

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 Trente-six virgule vingt-cinq (36,25%). Alors évidemment si les données d'entrée dans le modèle comportent le moindrement des certitudes, ça peut faire fluctuer de façon relativement significative ce facteur d'utilisation.

1370 À partir de quel moment le facteur d'utilisation fait en sorte que le parc éolien devient non rentable?

PAR M. GUY DUFORT:

1375 Monsieur le Président, la question est large, et il y a tout le temps, comme expliquait monsieur Pelletier, tant un facteur d'incertitude, parce qu'on parle de productible, OK, le productible étant déjà une notion qu'on projette dans le futur.

Et j'aimerais peut-être, monsieur Normand Bouchard peut-être pourrait adresser de façon un petit peu plus précise la réponse à la question de la Commission.

1380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1385 En fait, je vais vous dire bien honnêtement, mon inconfort réside dans le fait que vous avez trois (3) stations d'échantillonnage, il y a un certain niveau d'incertitude, ensuite vous arrivez à un seul chiffre, pas de fourchette, pour savoir d'où à où peut aller la variation.

Alors j'aimerais être outillé de ce côté-là pour bien comprendre ce que vous avez fait.

J'y reviendrai, j'introduis la carte 3.2.

1390 **PAR M. RODRIGUE BERNARD:**

Est-ce que je peux continuer à parler tout à l'heure?

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Bien sûr.

Je vais essayer, en fait c'est pour toute la salle, je vais essayer le plus possible, mais c'est difficile, mais je vais essayer de moins intervenir aujourd'hui pour vous laisser à vous le

1400 plus de place possible pour poser vos questions. Mais je vais quand même profiter ici et là pour poser un certain nombre de questions.

PAR M. GUY DUFORT:

1405 Monsieur le Président, me donnez-vous quinze (15) à vingt (20) secondes que je parle aux gens qui m'accompagnent pour qu'on puisse bien coordonner l'ensemble du travail présentement?

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 Tout à fait.

PAR M. GUY DUFORT:

1415 Alors monsieur le Président, nous sommes prêts. Monsieur Bouchard va vous adresser la parole, et sans doute que monsieur Francis Pelletier devra intervenir de nouveau par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Très bien.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1425 Monsieur le Président, comme vous l'avez mentionné, on a mentionné un seul chiffre dans l'étude environnementale et qu'on vient de vous mentionner, trente-six point vingt-cinq (36,25%), c'est le chiffre qu'on a donné à Hydro-Québec. Et ceci, en méthode statistique, ça représente un P50. Ce chiffre-là représente un P50.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Pourriez-vous, pour que nous puissions tous comprendre, P50, c'est quoi?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1435 C'est cinquante pour cent (50 %) de probabilité que ce chiffre-là arrive. Ça veut dire que cinquante pour cent (50 %) du temps, on peut être en haut, ou cinquante pour cent (50 %) en bas de ce chiffre-là.

1440 Si vous voulez, on a une présentation qui explique tout ce phénomène d'incertitude là, je sais pas si vous voulez qu'on fasse la présentation tout de suite?

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas tout de suite.

1445

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Ça fait qu'on tient compte de ce phénomène d'incertitude là et on calcule ça dans notre calcul de rentabilité, tout ça, et le risque qu'on prend, et naturellement on calcule en tant que promoteur le risque qu'on prend avec ces chiffres-là.

1450

Naturellement, le risque est fonction aussi du prix qu'on a soumissionné à Hydro-Québec qui nous permet d'avoir une certaine marge de manœuvre, si on est en bas du P50, un certain niveau, il nous reste encore un certain niveau, mais c'est sûr que si on atteint très bas dans le P50, en bas du P50, mettons qu'on tombe dans le P70 ou le P80, on va avoir, comme on sait, on va être moins rentable.

1455

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Et comment vous le calculez le trente-six virgule vingt-cinq (36,25%)?

1460

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Bien, c'est toute la méthodologie du vent, on mesure le vent à chaque point avec les éoliennes qu'on a. On fait une carte des vents et ça, encore là, on a une présentation qui pourrait vous expliquer toute la méthodologie qu'on prend pour arriver à ce trente-six virgule vingt-cinq (36,25%).

1465

Ça fait qu'il faut expliquer la méthodologie au complet, c'est pas juste un chiffre.

1470

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est très bien. Monsieur Lacasse, vous ou un de vos collègues qui avez l'expertise, quand on parle avec trois (3) stations d'échantillonnage et on arrive avec un chiffre tout aussi précis que trente-six virgule vingt-cinq pour cent (36.25%), vous comme expert, quel niveau de fiabilité vous accordez à ce chiffre?

1475

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Monsieur le Président, encore une fois, je sais pas quoi vous répondre autrement que la fiabilité étant reliée à la rentabilité du projet, la démonstration, encore une fois, de la rentabilité et de la fiabilité des chiffres avancés par la soumission appartient au promoteur. Et par la suite, c'est Hydro-Québec qui en fait l'évaluation.

1480

1485 Donc peut-être qu'il faudrait poser la question à mon collègue ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Oui, puisque vous le suggérez depuis deux (2) fois, je vais lui poser la question!

 Ce que j'aimerais savoir de monsieur Lamarre, c'est advenant que ce pourcentage soit surestimé et que l'entente contractuelle que vous avez avec le promoteur, finalement, ne peut pas être respectée, dans ce cas-là, j'imagine que vous exigez un certain dédommagement?

1495 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

 Oui, absolument. Il y a des pénalités prévues au contrat.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Mais au-delà des pénalités, j'imagine que vous vous êtes assurés, vous à Hydro-Québec, que selon les données utilisées par le promoteur, les chiffres et son engagement à vous fournir l'énergie vous semblent réalistes?

1505 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

 Lorsqu'on évalue la faisabilité du projet, on va pas dans le fin détail, au besoin on fait appel à des experts qui nous donnent une opinion sur la vraisemblance globale de la soumission et sur certains points précis comme l'évaluation du productible.

1510 Mais dans la mesure où ça demeure vraisemblable, on va pas plus loin dans l'analyse, et c'est le risque qui est supporté entièrement par le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1515 OK. Maintenant, je reviens à la question de monsieur Bernard. Si vous voulez projeter la planche 3.2 s'il vous plaît!

1520 Alors monsieur Bernard, voici en fait de façon cartographiée les gisements éoliens. Donc, monsieur Dufort, je vous demanderais de le décrire très brièvement en fonction des teintes rouges, donc le rouge foncé au rouge clair.

PAR M. GUY DUFORT:

1525 Je demanderais à monsieur Pelletier de faire la description.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1530 Donc monsieur le Président, pour faire suite à la question de monsieur, en fait, la
question de monsieur, c'est pourquoi on assume que les vitesses moyennes au site de Carleton
sont entre sept point cinq (7,5 m/s) et huit point trois mètres par seconde (8,3 m/s), et que
monsieur Jean-Louis Chaumel assume que les parcs sont rentables, la production des
éoliennes sont optimales de quarante-cinq (45 km/h) à cinquante kilomètres-heure (50 km/h).
1535 La carte qui est présente ici, j'y arrive maintenant, c'est qu'il y a une notion importante, on parle
de vitesse moyenne versus vitesse instantanée.

 Ce qui est présenté ici sur la carte, c'est la vitesse moyenne annuelle. Donc la carte
qu'il y a ici en rouge, bien, on a des vitesses moyennes supérieures aux alentours de huit
mètres par seconde (8 m/s). Si on multiplie par trois point six (3,6) par exemple, en kilomètres-
1540 heure, ça donne aux alentours de trente kilomètres-heure (30 km/h).

 Donc tous les secteurs qui sont en rouge ici ont des vitesses moyennes annuelles
supérieures à trente kilomètres-heure (30 km/h) environ.

1545 Ce qui veut dire que durant l'année, il va y avoir des vents qui vont être inférieurs à
trente kilomètres-heure (30 km/h) et durant l'année, il va y avoir des vents qui vont être
supérieurs à trente kilomètres-heure (30 km/h). Donc il va y avoir des moments que le vent va
être aux alentours, comme monsieur Jean-Louis Chaumel disait, aux alentours de cinquante
kilomètres-heure (50 km/h), qui vont être dans des conditions d'opération optimale.

1550 Donc c'est deux (2) concepts complètement différents. Et cette carte-là, donc aux
alentours de huit mètres (8 m/s), sept point cinq (7,5 m/s), huit mètres par seconde (8 m/s) et
plus pour les couleurs rouges, et plus on se dirige vers des couleurs vertes, bien, les vitesses
moyennes diminuent. On peut atteindre des vitesses jusqu'à inférieures à quatre mètres par
1555 seconde (4 m/s) dans les vallées par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560 Vous nous avez dit qu'en fonction de la carte des contraintes, il y aurait environ trente
pour cent (30 %) du territoire, du domaine, où les éoliennes peuvent être localisées, donc en
fonction de la carte, finalement, 3.1.

1565 Cette carte, donc, elle localise, sur cette carte, vous avez localisé les éoliennes sur les
secteurs rouges, donc qui présentent un gisement éolien intéressant, et en fonction des
contraintes que vous avez inventoriées et qui se retrouvent dans la carte 3.1. Or, allez-y vers le
nord s'il vous plaît, encore, vous voyez à l'extrémité nord-est, il y a toute une section rouge
tentaculaire qui, par juxtaposition avec la carte 3.1, ne représenterait pas de contrainte et qui
représenterait un gisement éolien supérieur à d'autres secteurs qui sont entre autres peut-être
plus proches du lac Sansfaçon.

1570 Pourquoi par exemple ce secteur-là n'a pas été retenu?

PAR M. GUY DUFORT:

1575 Monsieur Pelletier, monsieur le Président, va continuer à donner la réponse à la Commission.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1580 Monsieur le Président, je sais pas si ça serait une bonne idée que je puisse, j'ai une présentation justement qui explique tout le processus de configuration d'un parc éolien, et ça permettrait, si vous me permettez de faire la présentation, ça permettrait justement d'expliquer la raison de l'obtention de chacune des positions de ces éoliennes-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 Bien, commencez par répondre à ma question avant!

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1590 Ce qui est arrivé, pour votre question donc, si on parle du secteur, si je prends un pointeur, vous parlez du secteur qu'il y a ici?

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Tout à fait.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1600 Vous parlez de ce secteur-là qui se trouve à être au nord-est du domaine. Ce qui arrive, ce qui est arrivé, c'est que l'analyse des données météorologiques des bonnes mesures qu'on a obtenues, on fait toujours ce qu'on appelle une analyse des vents extrêmes. Les éoliennes ne peuvent pas soutenir des vents infinis, il y a un maximum de vitesse de vent instantanée que les éoliennes peuvent résister, c'est ce qu'on appelle une analyse des vents extrêmes, et il a été déterminé que dans ce secteur-là, il y a des vents extrêmes qui étaient présents, qui
1605 pouvaient affecter la structure des éoliennes. Donc c'est pour ça que cette région-là a été éliminée de ce secteur-là. Donc il y a trop de vent dans ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 En dépit des vitesses annuelles?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

En dépit des vitesses annuelles, moyennes annuelles, oui.

1615

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quoi les extrêmes? Et à quelle fréquence? Parce qu'au fond, si je comprends les extrêmes, de toute façon quand la vitesse est supérieure à vingt-cinq mètres-seconde (25 m/s), vous arrêtez l'éolienne?

1620

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Oui.

1625

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors quelle est la fréquence dans ce secteur-là où la vitesse est supérieure à vingt-cinq mètres-seconde (25 m/s)?

1630

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Je peux pas, j'ai pas les chiffres exacts à ça, mais lorsque...

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est possible de les avoir? Puisque vous les avez utilisés!

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1640

C'est pas ça qu'on a utilisé pour faire l'analyse des vents extrêmes. C'est pas exactement la même chose.

1645

C'est une analyse complètement différente, l'analyse des vents extrêmes, que l'analyse du potentiel éolien. C'est pas les mêmes modèles mathématiques, c'est pas les mêmes logiciels qu'on utilise pour faire l'analyse des vents extrêmes.

1650

C'est les mêmes données au moment météorologique, mais c'est pas le même type d'analyse qu'on utilise. Lorsqu'on parle de vents extrêmes par exemple, c'est une bourrasque de vent de trois (3) secondes qui a une probabilité d'occurrence une fois à tous les cinquante (50) ans.

1655

Donc il y a un lien, un certain lien avec les vitesses moyennes qui sont présentées sur cette carte-là, la carte 3.1, mais le lien est pas direct, est pas linéaire. C'est une analyse complètement parallèle qu'il faut faire là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

Et comment la Commission peut le savoir?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1665

Bien, on a fait l'analyse, c'est une analyse standard selon les règles de l'art de l'industrie pour les bâtisses standard. C'est une analyse qui est faite comme ça...

PAR LE PRÉSIDENT:

1670

Non, je comprends que vous l'ayez faite, je remets pas en question le fait que vous l'ayez faite. Mais si elle n'est pas incluse dans l'étude d'impact, comment voulez-vous qu'on en prenne connaissance?

PAR M. GUY DUFORT:

1675

Monsieur le Président, si vous le permettez, je vais résumer ma compréhension, puis ensuite, vous voulez qu'on dépose comment nous avons fait l'analyse des vents extrêmes, à partir de quelles données nous les avons faits, est-ce que c'est exact?

PAR LE PRÉSIDENT:

1680

Je pense que pour le moment non, mais c'est clair que ce sujet-là va revenir. Il est possible qu'il revienne demain après-midi. Vous avez choisi la question, malheureusement pour les autres qui attendent pour poser leurs questions! Donc c'est une question capitale non seulement pour monsieur, mais pour la Commission.

1685

Alors il va falloir revenir là-dessus. Ça va trop monopoliser de temps aujourd'hui, donc on garde ça en réserve, puis on y reviendra demain. Mais au moins, vous avez au moins quelques éléments de réponse.

1690

Mais vous avez droit à une deuxième question.

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

On peut rien rajouter là-dessus?

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Normalement, vous posez des questions. Alors vous avez posé une question...

1700 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Demain peut-être.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705 Toujours des questions! Pour la première partie de l'audience.

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

1710 C'est parce que ma préoccupation, elle est environnementale, parce que j'ai été formé pour ce domaine. J'ai travaillé, bien, pas toute ma vie, parce qu'il m'en reste encore, mais j'ai travaillé trente-trois (33) ans, disons, dans ce domaine-là, puis on faisait, en tout cas on avait une autre méthode, disons, pour évaluer la pollution.

1715 Maintenant, ce qui m'inquiète, c'est les déchets dangereux. Parce que là encore, quand on lit le texte, bien, on donne des produits qui sont – parce qu'on a l'impression que parce que c'est haut dans les airs et que c'est recouvert, moi, j'appelle ça une "bean" finalement actionnée par des pales, on voit rien d'abord à l'intérieur, puis on a l'impression que c'est vert, mais c'est quand même un système qui reçoit quelque chose de propre, c'est sûr que l'air ici est propre, et puis il en ressort quelque chose de propre aussi, c'est l'électricité, c'est un déplacement d'électrons. C'est bénéfique pour notre société.

1720 Mais à l'intérieur de la nacelle elle-même, c'est de l'engrenage, c'est des moteurs. Il y a des génératrices à l'intérieur de ça, et puis il y a des huiles, il y a des huiles à moteur. Dans le texte, on dit cent soixante-quinze litres (175 l) d'huile à moteur. Alors ça, c'est à peu près l'équivalent de quatre (4) réservoirs d'essence automobile en huile, c'est assez important.

1730 Ensuite, on a des huiles pour lubrifier les engrenages, on a des huiles hydrauliques, on a de l'essence aussi, l'essence automobile, on a du diesel aussi, des solvants, mais j'en oublie, il y a d'autre chose aussi, il y a de l'éthylène glycol aussi, des antigels si on peut dire. Et puis il y a aucune inquiétude au niveau de la pollution.

1735 Il y a aucune formulation moléculaire non plus. Voyez-vous, c'est des grands termes que je viens de noter, c'est sûr que du diesel, c'est pas tout le monde qui est capable de connaître le type de molécule et ses impacts sur l'environnement. Mais moi, ce qui m'inquiète, quand l'huile est neuve, c'est sûr quand on regarde de l'huile neuve dans la bouteille, c'est beau, c'est presque transparent, mais quand elle est usée, c'est moins transparent.

1740 Alors j'ai été inquiet de voir qu'on n'a pas analysé dans les éoliennes qui fonctionnent actuellement, le même type d'éolienne, qu'on n'a pas analysé les contenants moléculaires qui pourraient être dangereux pour l'environnement, quand on sait que les huiles usées sont potentiellement cancérigènes. Alors même juste au toucher, elles sont cancérigènes.

1745 Alors étant donné que la moitié du bassin versant du parc éolien se jette dans la rivière Verte qui est la rivière où on va s'approvisionner en eau potable avec le nouveau système qu'on est en train d'installer pour cinq millions et demi (5 ½ M\$), alors on n'aimerait pas le voir se polluer par ces éléments-là.

Alors je sais pas à qui poser la question, mais c'est vous qui allez diriger la question.

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Tout d'abord, madame Bernier, est-ce qu'il y a un répertoire des accidents relatifs aux parcs éoliens ou à des éoliennes?

1755 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

1760 À ma connaissance, il y a pas de répertoire comme tel, sauf que les promoteurs sont tenus, lorsqu'il y a un déversement accidentel, entre autres d'une huile, d'une matière dangereuse, d'aviser le ministère de l'Environnement, en fait la Direction régionale.

Il y a aussi évidemment toujours la nécessité d'avoir un plan de mesures d'urgence. Ça, c'est une obligation aussi dans les décrets d'autorisation, de prévoir, en cas d'un déversement accidentel, quelles sont les mesures à prendre.

1765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame Chagnon, monsieur dit, bon, ce sont des huiles qui ont un potentiel cancérigène, est-ce qu'il devrait s'inquiéter?

1770 **PAR Mme MARIE CHAGNON:**

1775 Ça dépend toujours de l'exposition et où pourrait avoir lieu un déversement. C'est certain que si c'est dans un réseau d'eau potable, c'est plus problématique. On travaille beaucoup en collaboration avec le ministère de l'Environnement et avec les exploitants des réseaux d'eau potable dans ces conditions-là.

Normalement, on serait en mesure d'avertir les gens s'il y avait des choses à faire, advenant un déversement.

1780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Et, monsieur Dufort, est-ce que vous avez prévu un plan de mesures d'urgence en cas d'accident?

1785 **PAR M. GUY DUFORT:**

Oui, nous avons un plan de mesures d'urgence en cas d'accident. Nous allons tout à fait appliquer les mesures d'urgence que le ministère nous demande.

1790 Mais j'aimerais aussi rappeler à la Commission qu'il est tout à fait aussi de notre devoir d'être sûrs qu'il n'y a pas d'impacts d'environnement, sur l'environnement reliés à des déversements d'huile ou des matières qu'on qualifie de dangereuses actuellement.

1795 Mais aussi à l'intérieur des éoliennes, tout est confiné, de sorte que même s'il y a une défaillance quelconque à l'intérieur de l'éolienne, tout est confiné, de sorte qu'il n'y a aucun contact entre la matière dite dangereuse et la nature, là. Tout est confiné dans des bassins, et on est tout à fait à l'épreuve. Même au pied de chacune des éoliennes, il y a aussi un petit transformateur et là aussi, tout est confiné dans des bases de béton, afin qu'il y ait aucun contact entre la matière et l'environnement.

1800 Parce que nous sommes tout à fait conscients que c'est notre responsabilité d'agir de cette façon.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Alors merci monsieur Bernard.

1810

MICHEL GOUDREAU

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bernard, Réal Bernard cette fois-ci.

PAR M. RÉAL BERNARD:

1820 C'est pour un commentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, nous ne prenons pas de commentaires!

1825

Donc ce serait monsieur Michel Goudreau.

Bonsoir.

1830

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

Bonsoir monsieur le Président, membres de la Commission. Mon nom est Michel Goudreau, je suis un citoyen de la Baie-des-Chaleurs, j'habite Pointe-à-la-Croix.

1835

J'aurais d'abord, j'ai deux (2) questions. D'abord je voudrais dire, monsieur le Président, que je suis très heureux d'apprendre que la notion élargie de l'environnement fait partie de l'exercice de la Commission et que vous allez tenir compte de l'impact social et économique du projet.

1840

Ma première question concerne l'aspect justement économique, des retombées économiques du projet ou potentielles.

1845

En février 2005, Hydro-Québec a signé un accord de vingt (20) ans avec Cartier énergie éolienne pour la production de cent neuf virgule cinq mégawatts (109,5 MW) d'électricité. Ce que je voudrais savoir, monsieur le Président, parce qu'on nous a présenté tantôt des coûts sur différents aspects du projet, c'est au niveau des revenus qui seraient générés par la production d'énergie de ce parc éolien là en particulier.

1850

Est-ce qu'il est possible de savoir, monsieur le Président, à combien sont estimés les revenus pour l'ensemble du parc et pour une éolienne, et je voudrais savoir aussi si dans la négociation avec Hydro-Québec, il y a une clause par exemple d'indexation qui est prévue?

PAR LE PRÉSIDENT:

1855

Je suspecte la réponse. Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

1860

Je vais donner la réponse suspecte! Regardez, d'abord il est tout à fait dans notre politique de maximiser les retombées économiques locales.

Et la réponse à monsieur Gaudreau, une éolienne de type de un point cinq mégawatt (1,5 MW), tel qu'il a été installé à Baie-des-Sables, les profits bruts ou les revenus sont à peu près de trois cent mille dollars (300 000 \$) par éolienne.

1865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par année?

1870 **PAR M. GUY DUFORT:**

Par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Ça va?

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

1880 Oui. Une question, peut-être, on peut dire qu'elle est complémentaire, on a parlé tantôt qu'en termes de retombées estimées dans le milieu, on a mentionné un montant de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97 500 \$), par exemple, pour la ville de Carleton, plus quelques...

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Douze mille (12 000 \$).

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

1890 Douze mille (12 000 \$) pour la MRC de Bonaventure. Et aussi, on a parlé de loyer payé au ministère et tout ça...

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 Cent vingt-sept mille deux cents (127 200 \$).

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

1900 C'est ça. Moi, ce que je voudrais savoir, en termes de retombées, de ces retombées-là pour la région, j'exclurais cependant le ministère, parce que ça, c'est pas nécessairement pour la région, mais est-ce qu'il resterait en région, comme pour la ville de Carleton et la MRC de Bonaventure, quel pourcentage que ça peut représenter en termes de retombées par rapport aux revenus qu'on vient de nous citer?

1905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, l'ensemble?

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

1910 Par rapport par exemple...

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Par rapport à l'ensemble?

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

Par rapport à l'ensemble, oui.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Incluant le loyer qui est versé au MRNF?

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

1925 Bien, j'exclurais le loyer, parce que c'est pas nécessairement une retombée régionale. Je pense pas que les argents restent en région, ils s'en vont au trésor public.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 OK. En fait, ce serait donc à peu près les cent quinze mille (115 000 \$) plus les trente mille (30 000 \$) qui sont prévus pour les organismes communautaires. Ça donnerait autour de cent cinquante mille (150 000 \$), quel serait le pourcentage alors?

1935 **PAR M. GUY DUFORT:**

Bien, le pourcentage relié à quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 Aux revenus.

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

1945 Aux revenus, c'est ça. Par année.

PAR M. GUY DUFORT:

1950 Monsieur le Président, rapidement comme ça, j'oserais pas donner un chiffre, là. Mais je vais le calculer, puis je vais vous revenir avec la réponse, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1955 **PAR M. MICHEL GOUDREAU:**

Juste à titre de référence, monsieur le Président, dans Le Soleil, je pense hier ou aujourd'hui, on parlait de deux pour cent (2 %). Je veux juste vérifier si c'est à peu près le chiffre qui est mentionné.

1960

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, peut-être un petit calcul rapide que je vais peut-être demander de revérifier par la suite, mais si je le mets sur les revenus, l'ensemble de ce que nous donnons à la communauté représente tout près de huit pour cent (8 %) des bénéfices nets de l'entreprise.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

1970

Qu'est-ce qui est compris dans le huit pour cent (8 %), pour qu'on s'entende bien?

PAR M. GUY DUFORT:

1975

Eh bien, c'est ce que nous donnons, la contribution volontaire que nous versons aux municipalités. Non, je me trompe!

Il faudrait que je revienne, monsieur le Président, parce que je fais une comparaison avec Baie-des-Sables qui n'est pas la bonne comparaison. Je reviendrai plutôt avec les chiffres.

1980

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est mieux, très bien, merci. D'autres questions?

1985

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

Ah, j'ai droit à une autre?

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

Bien, vous m'aviez dit que c'était complémentaire.

PAR M. MICHEL GOUDREAU:

1995 Oui, OK, merci. La deuxième question que j'ai concerne le promoteur comme tel, la compagnie qui est actionnaire majoritaire qui est TransCanada qui est actionnaire, je pense, si les données sont correctes sur Internet, dans l'ordre de soixante-deux pour cent (62 %) des actions de Cartier énergie éolienne.

2000 On sait que TransCanada est aussi impliquée dans le port méthanier de Gros-Cacouna, dans toutes sortes d'autres projets au niveau de l'énergie nucléaire en Ontario, dans les pipelines dans l'Ouest et tout ça, je vois ici des gens d'Innergex ce soir, je voulais savoir c'est quoi le rôle que va jouer TransCanada dans le parc de Carleton, le parc éolien de Carleton, mis à part le fait qu'il va retirer des profits ou des dividendes de ce projet-là?

2005

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort, quel est le rôle spécifique?

2010

PAR M. GUY DUFORT:

Bien écoutez, TransCanada Énergie ainsi que Innergex ont décidé de faire un consortium lors du dépôt des soumissions lors de l'appel d'offres d'Hydro-Québec de 2003. Comme le mentionnait monsieur Goudreau, TransCanada Énergie possède soixante-deux pour cent (62 %) du consortium et nous, Innergex, nous en possédons trente-huit (38 %).

2015

Mais le travail est fait par Cartier, les employés sont à Cartier, monsieur Bouchard, moi, madame Cinnamon, nous oeuvrons au sein de Cartier, de sorte qu'il n'y a pas de travail qui est fait ni par TransCanada et par Innergex. C'est un consortium, et c'est le consortium qui agit pour réaliser les projets et les exploiter par la suite.

2020

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Madame Bernier, avec les autres projets qui ont été approuvés jusqu'à maintenant au Québec, si jamais il y a un propriétaire de parc éolien qui désirait vendre son parc, ça peut arriver j'imagine?

2025

PAR Mme NANCY BERNIER:

Oui, ça peut arriver. Alors là, l'acheteur devient le détenteur de l'autorisation, en fait.

2030

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donc il est assujetti au même décret, finalement?

2035

PAR Mme NANCY BERNIER:

En fait, aux mêmes conditions du décret qu'il est tenu de respecter, oui.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci. Ça va?

2045 **PAR M. MICHEL GOUDREAU:**

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 Merci à vous.

BENOÎT LANDRY

2055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Benoît Landry s'il vous plaît.

2060 **PAR M. BENOÎT LANDRY:**

Monsieur le Président, le ministère des Ressources naturelles a demandé à plusieurs reprises au promoteur de déplacer des éoliennes ou de regrouper des éoliennes autour du lac Sansfaçon.

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De déplacer ou de regrouper?

2070 **PAR M. BENOÎT LANDRY:**

Un ou l'autre. Puis on n'a jamais eu de réponse à ce sujet-là.

Je voulais savoir si le ministère a reçu la réponse.

2075

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Tout d'abord, éclairez-moi, monsieur Lacasse. Vous avez demandé au promoteur de regrouper des éoliennes autour du lac?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

2085 Oui, je pense que la question s'adresse plutôt au secteur Territoire, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pensais que c'était vous le porte-parole.

2090 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Moi, je suis le porte-parole du secteur Énergie. Madame Boudart à l'arrière est la représentante du secteur Territoire. Mais ça me fait plaisir de vous aiguillonner!

2095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes très aimable.

Alors madame Boudart.

2100 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

2105 En fait, on n'a pas nécessairement demandé de déplacer, on a demandé un nouveau scénario dans lequel il y aurait une relocalisation des éoliennes, pour mieux évaluer les nuances qui pourraient être apportées au projet, puis on n'a pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Pourriez-vous être un peu plus claire? Vous avez demandé de déplacer pour essayer de mieux apprécier les nuances!

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

2115 En fait, on n'a pas nécessairement demandé au promoteur de déplacer des éoliennes, mais c'est de fournir un nouveau scénario dans lequel on relocalise les éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais pourquoi?

2120

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

En fait, c'est pour pouvoir comparer les scénarios. Parce qu'à l'heure actuelle, c'est ça, il y avait des impacts tout le tour du lac Sansfaçon, et on voulait voir une relocalisation, les nuances que ça pourrait apporter au niveau du paysage.

2125

À l'heure actuelle, on n'a pas reçu de scénario, donc je sais pas, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

Vous, vous avez élaboré un guide à cet effet-là?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

2135

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140

Qui s'appelle le Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère, c'est bien ça?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

2145

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150

Et le promoteur n'a pas tout à fait utilisé ce guide-là lorsqu'il a qualifié les impacts associés au paysage, c'est ça?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Oui, c'est ça. Il a suivi plusieurs grandes lignes du guide...

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une méthode un peu hybride on pourrait dire entre celle d'Hydro-Québec et la vôtre?

2160 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

En fait, nous, ce qu'on a regardé, on a regardé qu'est-ce qui se faisait en Europe par rapport à l'expérience européenne. C'est sûr que la méthodologie qui avait été développée jusqu'à aujourd'hui par Hydro-Québec était plus sur les lignes de transport, à ma connaissance, que sur les éoliennes, donc l'expérience était plus en Europe.

Donc on a regardé un peu en Europe, on a regroupé les grandes lignes pour faire ressortir une méthodologie qu'on propose au promoteur, mais on demande au promoteur soit de suivre le guide, soit de suivre une méthodologie qui est reconnue. Donc c'est ça.

2170

Il a respecté les grandes lignes. Par contre, il y avait certains endroits où c'était pas, ça nous semblait pas respecté. Comme par exemple, quand il déterminait les aires d'influence au niveau des éoliennes. Donc on avait demandé des correctifs à cet égard.

2175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dufort, pourquoi vous n'avez pas donné suite à la demande du ministère?

PAR M. GUY DUFORT:

2180

Bien, monsieur le Président, je pense que toute la dynamique de cette situation-là est reliée à une compréhension différente que nous faisons du guide proposé par le ministère. Et la façon que nous le comprenons et la façon qu'on l'a appliqué, bien, c'est la façon que nous l'avons compris.

2185

Nous avons déjà déplacé beaucoup d'éoliennes autour du lac Sansfaçon. Lors du dépôt de notre soumission à Hydro-Québec, il y en avait quinze (15), nous en avons déplacé sept (7) et finalement, il en reste huit (8) dont sept (7) qui sont visibles à partir du lac Sansfaçon.

2190

Tout repose sur la méthodologie utilisée et sur le guide que nous avons compris différemment du ministère.

Mais aussi, je voudrais rajouter que nous sommes en discussions actuellement avec le ministère pour voir qu'est-ce que nous pouvons faire et pour améliorer cette situation-là.

2195

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, je comprends un peu l'objet de la question, c'est qu'il y a en fait nommément un des termes que le ministère a utilisé à l'effet qu'il diverge de votre opinion quant à la caractérisation de l'effet.

2200

2205 Avec la méthode que vous avez utilisée, vous arrivez à caractériser l'effet autour des chalets du lac Sansfaçon à un effet de, je pense de faible, alors que le ministère des Ressources naturelles arrive un effet plus important, avec un effet moyen et fort.

Alors c'est clair que la méthode n'est pas juste pourquoi vous n'avez pas appliqué une méthode, elle arrive avec des résultats quand même passablement différents et des impacts forts, c'est des impacts qui probablement méritent une certaine harmonisation.

2210 Et dans ce sens-là, la question se tient. J'avoue que la réponse, j'aurais aimé que vous élaboriez un peu plus sur la réponse, parce que vous saviez quand même depuis quelque temps la position du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, vous saviez qu'ils sont arrivés à un impact fort et vous saviez qu'ils vous ont demandé de revoir le scénario.

2215 Alors là, nous sommes dans une situation où vous dites il y a une incompréhension, pour la Commission c'est pas du tout évident comme position.

PAR M. GUY DUFORT:

2220 Si vous le permettez, monsieur le Président, aussi nous avons tenu des séances d'information à trois (3) reprises avec deux (2) de notre propre chef et une avec le Bureau d'audiences publiques.

2225 Ce que nous avons toujours compris aussi, c'est que les résidents du lac Sansfaçon, la façon de voir la venue des éoliennes en partie sur le territoire qu'ils occupaient par bail avec le ministère était de ne voir aucune éolienne. C'est ce que nous avons compris. Alors quand nous avons compris cette situation-là, alors là, nous avons réfléchi à quoi ça sert de développer des scénarios si de toute façon, la visibilité est l'enjeu clé!

2230 Alors nous avons aussi abordé cette façon-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 Mais vous ne trouvez pas que de passer d'un impact fort à moyen, c'est quand même pas rien, là? Enfin, je vous dis ça spontanément, je veux pas vous contrarier sur place.

2240 Je comprends qu'idéalement, les résidents autour du lac Sansfaçon, idéalement voudraient continuer à bénéficier d'un environnement dont ils bénéficient actuellement, il y a personne qui peut leur en vouloir, mais entre ceci puis de réduire l'impact de fort à moyen, il me semble qu'il y a quand même une étape importante qui pourrait être franchie?

PAR M. GUY DUFORT:

2245 Bien écoutez, nous, nous sommes d'accord pour réduire l'impact encore, on est très à l'aise à vouloir réduire l'impact de la visibilité des éoliennes. On va travailler là-dessus encore, on en a discuté avec le ministère, il y a encore un scénario possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Est-ce que vous avez développé ce scénario mais que vous l'avez pas publicisé?

PAR M. GUY DUFORT:

2255 Non, on est en train de développer ce scénario-là et ensuite, nous le communiquerons à la Commission au cours de cette Commission. C'est notre intention de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Qui concerne la réduction de l'impact sur le paysage?

PAR M. GUY DUFORT:

2265 Bien écoutez, je voudrais pas trop m'avancer, là, mais ce que nous avons discuté avec le ministère, c'est une façon de regrouper les éoliennes d'un côté ou de l'autre du lac, OK. Alors nous avons examiné ça.

2270 Par contre, vous devez comprendre qu'à chaque fois que nous déplaçons des éoliennes, nous refaisons tout le processus des contraintes, de sorte que déplacer une éolienne, ça peut peut-être vouloir dire en déplacer sept (7) ou huit (8). Mais en déplacer sept (7), ça veut peut-être dire vouloir en déplacer vingt-cinq-trente (25-30). De sorte que c'est pas quelque chose qui doit être fait à la légère.

2275 Mais nous sommes dans cette dynamique-là actuellement, et nous voulons déposer à la Commission un scénario qui, on pense pourrait satisfaire les personnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui respecterait le guide du MRN?

2280 **PAR M. GUY DUFORT:**

À notre avis, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285

D'accord. À quel moment nous devrions l'attendre?

PAR M. GUY DUFORT:

2290

Eh bien, moi, je pense qu'on devrait être capable de vous livrer ça d'ici une semaine, on serait capable de vous le donner. Mais soyez certain que ça vous sera livré, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295

Merci infiniment.

PAR M. BENOÎT LANDRY:

2300

Deuxième question! Le ministère du Développement durable avait demandé une deuxième étude de bruit, parce que la première était un peu douteuse. Puis là aussi, on n'a pas eu de réponse. Il y a pas eu de suite.

Est-ce qu'il y a eu une deuxième étude de bruit de faite?

2305

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort.

2310

PAR M. GUY DUFORT:

Affirmatif, monsieur le Président, il y a eu une deuxième étude de bruit.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315

Est-ce que le document a été déposé?

PAR M. GUY DUFORT:

2320

Je pense que le document a été déposé au Bureau d'audiences publiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il a été déposé ces derniers jours seulement, c'est pour ça que vous l'avez pas.

2325

PAR M. BENOÎT LANDRY:

Puis est-ce qu'il est sur Internet?

2330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il ne l'est pas encore. Il est disponible à l'arrière en format papier et il sera disponible sur Internet dès la semaine prochaine.

2335 **PAR M. BENOÎT LANDRY:**

Merci monsieur.

2340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

2345

BERTRAND BOUCHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bertrand Bouchard.

2350

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

Bonjour, je suis un membre du lac Sansfaçon.

2355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

2360 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

Ma question se rapporte à la grandeur du parc. Tantôt, on voyait la carte des vents du ministère et la carte des vents de Cartier, puis on a vu qu'il y avait des vents qui étaient favorables en plus grand, si vous voulez, en dehors du parc. J'ai cru remarquer ça.

2365

Ensuite, la grandeur du parc a été déterminée par qui? Parce que c'est des terrains publics, puis est-ce que c'est possible que ce petit parc là devienne un parc un peu plus grand pour satisfaire les gens qui vont être pris avec ça durant les vingt (20) prochaines et peut-être le restant de nous jours?

PAR LE PRÉSIDENT:

2370

Monsieur est habile, il pose deux (2) questions en une (1)! Donc je vous pose la première question. Quels sont les critères que vous avez utilisés pour la délimitation du parc, en particulier pour le nord, l'est et l'ouest? Mais vous pouvez parler un peu du sud, là, mais le sud m'apparaît plus évident, mais qu'est-ce qui a fait que vous avez délimité le territoire de cette façon-là, le domaine?

2375

PAR M. GUY DUFORT:

Bien, monsieur le Président, d'abord il y a eu les mâts de mesure qui nous ont déterminé quel était le potentiel éolien de ce parc-là.

2380

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec les trois (3) mâts?

2385

PAR M. GUY DUFORT:

Avec les trois (3) mâts.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais pourquoi vous les avez placés à ces endroits-là et pas, par exemple, deux kilomètres (2 km) plus loin?

2395

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, moi personnellement, je pourrais pas répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400

Non, mais je vous pose la question!

PAR M. GUY DUFORT:

2405

Mais je demanderais à Normand Bouchard de répondre à cette question s'il vous plaît.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2410

Il faut se replacer dans l'époque où on a décidé. On était à ce moment-là avant les appels d'Hydro-Québec et on évaluait le territoire à la grandeur du Québec, de la Gaspésie, parce que c'était la Gaspésie qui était visée.

Et à l'aide de cartes qu'on appelle mésoéchelles, c'est une carte avec des données satellite et de long terme que l'on a déterminé que Carleton, la région avait un bon potentiel et à ce moment-là, on a décidé d'installer des mâts de mesure.

2415

Les mâts de mesure nous ont confirmé le potentiel du parc et à ce moment-là, on a fait ce qu'on appelle un layout, une configuration préliminaire qui nous démontrait la superficie qu'on avait besoin pour faire le parc.

2420

À ce moment-là, on a demandé au ministère de nous donner l'autorisation de faire un parc et de soumissionner à Hydro-Québec une proposition. Et on a déterminé ce territoire-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

Mais juste pour que je comprenne! C'était le premier site sur lequel vous avez placé trois (3) mâts, les trois (3) mâts, non?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2430

On en a placé vingt-cinq (25) mâts à la grandeur de la Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

Non, non, mais pour la région de Carleton-sur-Mer?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Oui.

2440

PAR LE PRÉSIDENT:

Trois mâts?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2445

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Vous avez vu qu'il y avait un bon gisement éolien, vous avez délimité votre territoire.

Mais est-ce que, compte tenu de la carte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui présente quand même une superficie plus grande que votre domaine de parc

2455 éolien, est-ce que vous n'avez pas poussé la curiosité jusqu'à savoir quel est le gisement éolien un kilomètre (1 km) plus loin, un peu plus au nord, un peu plus à l'est?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2460 Oui, on a fait ça, et la concentration – il faut bien comprendre qu'un parc, on peut pas l'étendre à l'infini, parce que les coûts de construction à ce moment-là augmentent énormément, à cause qu'on a des chemins, des lignes électriques et des pertes intrinsèques au réseau électrique. Donc on essaie de faire un parc d'une grandeur optimum.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 En fait, c'est pas tellement pour l'agrandir, mais c'est de le relocaliser!

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2470 C'est que les vents plus vers l'ouest sont moins bons et vers le nord sont moins denses que dans cet endroit-là. Donc il peut y avoir des bons vents plus loin, mais sauf qu'il y a pas de superficie suffisante, ou le parc devient énorme et à ce moment-là, il y a des coûts de construction trop grands qui rendent le parc non viable.

2475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça aurait été toujours des terres publiques?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2480 Vers le nord et vers l'ouest, ça aurait été des terres publiques, à ma souvenance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Et qu'est-ce qui a fait que vous ayez décidé que la section, la délimitation est soit celle que vous proposez?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2490 C'est toujours un peu ambivalent, mais disons qu'à cette époque-là, c'était qu'on voulait essayer de concentrer dans une MRC. C'est sûr qu'on a débordé un petit peu vers le nord, mais notre intention, c'était d'essayer de rester dans une MRC pour avoir...

PAR LE PRÉSIDENT:

2495 Et plus vers l'est, vous auriez débordé sur?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Sur la MRC de...

2500

PAR M. GUY DUFORT:

Bonaventure.

2505

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

... Bonaventure. Mais on aurait évité la ville de – c'est qu'on essaie de rester dans la même juridiction.

2510

On essaie de mettre une carte avec les contours.

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait ma question est relative à la délimitation est, repose sur le fait que vous avez vous-mêmes dans la carte 3.2, relative aux gisements éoliens, montré que le gisement éolien dans la partie est était nettement supérieur à ce que vous aviez dans le domaine que vous avez délimité.

2515

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2520

D'accord, mais on a des problèmes, on a dans cette carte-là des problèmes de vents extrêmes qu'on a commencé à vous parler tantôt et qu'on pourrait revenir là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525

Oui, il faut revenir, mais il aurait été souhaitable que ce soit inclus dans l'étude d'impact quand même.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2530

Je vais vous expliquer les vents extrêmes. C'est en discussion avec le fabricant, et ça fait partie du processus itératif du positionnement des éoliennes. On va vous l'expliquer plus demain, mais ça pourrait faire partie de l'étude d'impact, c'est sûr.

2535

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, c'est parce que c'est un élément majeur. C'est un élément majeur. C'est que toute votre carte de contraintes, elle est valable, mais finalement elle est marginale par rapport

2540 à ces points-là qui sont des points forts. Enfin! C'est pas un point marginal, cet aspect-là n'est pas un point marginal.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2545 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais de toute façon, on y reviendra demain.

2550 Alors la deuxième partie de la question, rappelez-la-moi, monsieur!

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2555 Justement, je pense que c'était par rapport à la possibilité d'améliorer le parc. J'appelle ça améliorer, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2560 L'agrandir.

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2565 L'agrandir. Si vous connaissez, monsieur, si on connaît le terrain un peu, vous allez le voir demain, le terrain, d'après nos connaissances qu'on vit par ici, puis qu'on vit là-dedans, il est facile d'agrandir vers le nord un peu, là, puis même vers l'est aussi.

2570 Parce qu'ils sont limités, le dernier secteur, le tiers, par le lac Sansfaçon, c'est possible encore d'agrandir, jusqu'à des vents extrêmes, OK, mais en reculant un petit peu, tu longes les vents extrêmes, parce que la partie que vous voyez est directement comme si elle était sur le "top" du mont, puis ensuite, c'est la coulée.

Mais c'est ça ma question, est-ce que c'est possible d'améliorer le parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575 OK. Monsieur Dufort, d'abord pourquoi vingt (20) ans?

PAR M. GUY DUFORT:

2580 Bien, c'est les contrats qu'Hydro-Québec a proposés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Mais si on vous demandait selon vous quel peut être l'âge, l'espérance de vie, si je peux m'exprimer ainsi, d'un parc éolien?

PAR M. GUY DUFORT:

2590 Est-ce que vous référez à l'âge des éoliennes elles-mêmes?

PAR LE PRÉSIDENT:

Combien de temps, il y a une production possible dans un parc éolien.

2595 **PAR M. GUY DUFORT:**

Je vais laisser la réponse à monsieur Normand Bouchard qui a négocié l'ensemble des ententes avec le fournisseur d'éoliennes qui est General Electric.

2600 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

2605 GE, leurs négociations, GE, on leur a demandé la question, quelle est la vie utile, la vie utile que peut durer une éolienne, garantie par des procédures, par une association européenne qui nous dit que la construction de l'éolienne est bonne pour durer vingt (20) ans. C'est la vie utile d'une éolienne, c'est vingt (20) ans.

Ça, ça suppose que l'éolienne va durer vingt (20) ans. Comme des barrages sont construits pour quarante (40) ans, puis ça fait cent (100) ans qu'ils sont là.

2610 Donc une éolienne a pas de vie finie après vingt (20) ans, c'est juste qu'il va y avoir de la maintenance majeure à faire après vingt (20) ans, comme sur un barrage, après quarante (40) ans, il faut faire de l'entretien. Mais si l'entretien est bien fait, la vie utile d'une éolienne peut être quarante (40) ans, on le sait pas encore. Il y a pas d'éoliennes qui ont cette durée de vie là encore.

2615 Mais il y a pas de raison, c'est des pièces mécaniques conventionnelles qui peuvent être remplacées et qui peuvent continuer indéfiniment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Donc il serait possible d'ici quelques années ou d'ici vingt (20) ans, s'il y avait des besoins énergétiques importants, que ce parc-là soit agrandi?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2625

Agrandi ou continué tout simplement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

Ou continué?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2635

Ou continué tout simplement. Mais ça, ça va dépendre des négociations qu'il va y avoir à ce moment-là avec Hydro-Québec, quel montant qu'ils vont être prêts à payer pour l'énergie et nous, quelles négociations il va falloir faire pour voir quelles réparations qu'il faut faire et les coûts bénéfiques qu'on va juger à ce moment-là.

2640

Mais si au bout de vingt (20) ans, c'est pour ça qu'on a dit que là, au bout de vingt (20) ans, on a gardé des montants suffisants pour tout démanteler si on n'arrive pas à une entente avec Hydro-Québec à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645

Monsieur Lamarre, pourquoi vingt (20) ans?

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

2650

En fait, vingt (20) ans, c'est le choix du soumissionnaire. Dans l'appel d'offres, on offrait entre quinze (15) et vingt (20) ans, et tous les soumissionnaires ont choisi vingt (20) ans.

2655

Maintenant, dans l'appel d'offres en cours, la Régie de l'énergie nous a demandé d'offrir la possibilité d'aller jusqu'à vingt-cinq (25) ans et là, on verra quand les offres seront reçues l'an prochain, si les promoteurs peuvent, s'ils iraient au-delà de vingt (20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660

Mais quand même, pourquoi entre quinze-vingt (15-20) ans, pourquoi vint-vingt-cinq (20-25) ans?

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

2665

En fait, on recherche des approvisionnements de long terme. Donc on a fixé la limite inférieure en termes de durée de contrat à quinze (15) ans, ce qui est arbitraire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non ça, ça va, la limite inférieure, mais la limite supérieure? Pourquoi fixer une limite supérieure?

2670

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Pourquoi on l'a fixée à vingt (20) ans? En fait, c'est la question que la Régie nous a posée également, c'est pour ça que maintenant, on offre la possibilité d'aller jusqu'à vingt-cinq (25) ans.

2675

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais pourquoi vingt-cinq (25) ans?

2680

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Mais c'est qu'à un moment donné, si on met sous contrat des équipements de production qui ont une durée de vie limitée, donc il faut que la durée des contrats ait un certain lien avec les équipements sous-jacents. Donc c'est ça le principe.

2685

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce serait finalement la durée de vie des équipements, selon vous?

2690

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

C'est un indicateur, la durée de vie des équipements.

2695

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais une tour, j'en ai vu hier, des tours, une tour, est-ce qu'on pourrait dire une tour peut avoir une durée de vie de vingt (20) ans?

2700

PAR M. GUY DUFORT:

Normand Bouchard répondra à la question.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2705

Non, c'est exactement ce que j'ai essayé d'imager par le fait qu'un vie utile, c'est vingt (20) ans. C'est parce qu'à ce moment-là, ceux qui garantissent ces périodes de temps, ils

trouvent qu'après vingt (20) ans, il faut faire un entretien majeur, donc il va falloir réévaluer la solidité de la tour, voir s'il y a pas de fissures dedans et tout ça.

2710

Mais naturellement, si on rencontre toutes ces caractéristiques-là, et ce que je pense qu'il va arriver, la vie de l'éolienne peut durer beaucoup plus longtemps que ça. Mais c'est sûr qu'au bout de vingt (20) ans, il va falloir faire des tests.

2715

PAR LE PRÉSIDENT:

Quel est le facteur limitant dans une éolienne, selon vous?

2720

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Je croirais que la partie la plus faible, en gardant ça entre guillemets, qui est beaucoup sollicitée mécaniquement, c'est le réducteur de vitesse ou l'augmentation de vitesse, si vous voulez, qui prend la vitesse de onze (11) tours-minute et qui l'emmène à la vitesse du générateur qui est environ à mille huit cents (1800) tours.

2725

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

2730

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Qui est l'élément qui est peut-être le plus sollicité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Très bien. Ça répond?

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2740

Oui. C'est beau. Ma deuxième question! Pour que vous puissiez juger et être au courant de bien des choses, ma deuxième question, moi, je demanderais à la compagnie Hélimax de nous faire l'historique des petites tours qu'il y a eues comme étude des vents. S'ils peuvent la faire, c'est bon, puis s'ils peuvent pas, je pourrais la faire moi-même et ils diront si c'est pas vrai.

2745

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, j'ai pas tout à fait bien compris.

2750 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

On dit qu'on avait trois (3) tours pour l'étude des vents. Je voudrais que les personnes responsables de ces trois (3) choses-là nous fassent l'historique ou l'histoire de ces trois (3) petites tours là.

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Alors monsieur Dufort, en quelle année les trois (3) mâts ont été installés? Combien de temps vous les avez conservés, quelle est la fréquence d'échantillonnage que vous avez réalisée et pendant quelles saisons?

2760

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur Pelletier donnera la réponse, monsieur le Président.

2765

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2770 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Pour répondre à la question de monsieur concernant l'historique, j'ai pas les dates exactes avec moi de l'installation de chacun de ces mâts-là, on pourra la fournir à la Commission si vous le voulez.

2775

Je sais si c'était ça le but de la question de monsieur?

PAR LE PRÉSIDENT:

2780

Non, c'était pas ça. C'était combien de temps ces trois (3) mâts ont été utilisés pour vous fournir les données, donc de telle année à telle année. Est-ce que ça a couvert les quatre (4) saisons, à quelle fréquence vous recueillez des échantillonnages? C'est à peu près ça.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

2785

Donc la fréquence d'échantillonnage, c'est à toutes les dix (10) minutes, on a des données de vent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790

Jour après jour?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

2795 Jour après jour. À tous les jours pendant trois cent soixante-cinq (365) jours par année, donc sur toute l'année au complet.

 J'ai pas la date exacte, mais on a un minimum de deux (2) à trois (3) ans de données qui ont été recueillies pour le site de Carleton. Je pourrais vous donner les détails plus précis, on pourrait les déposer.

2800

PAR LE PRÉSIDENT:

 D'accord. Ça répond?

2805

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

 Je me demande où était la troisième, là.

2810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Où était le troisième mât?

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2815 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Vous avez utilisé deux (2) ou trois (3) mâts, monsieur Dufort?

PAR M. GUY DUFORT:

 Nous avons utilisé trois (3) mâts, je pense. Je voudrais que Francis le certifie s'il vous plaît.

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

 S'il vous plaît.

2830

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

 Oui, il y a trois (3) mâts qui ont été utilisés, deux (2) mâts tubulaires et des instruments qui ont été installés sur une tour de télécommunication.

2835

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2840 Puis il y en a une qui a tombé, il y en a deux (2) qui ont tombé, OK. La première qui a tombé a été reconstruite dans l'hiver, puis moi, ça m'intéressait aussi, parce que les boîtes de résultats avaient disparu.

2845 Puis comme je suis un bon citoyen, j'ai fait une publicité à la radio pour que les boîtes reviennent, et je les ai postées à Hélimax ou encore à 3Ci, je crois, l'autre compagnie puis j'ai jamais eu de résultat si c'était correct ou si c'était pas correct, ainsi de suite. Parce que la deuxième tour, il y en a une qui a été reconstruite au même endroit que la première, je sais pas si ça compte pour une troisième, je connais pas trop ça. Puis la nouvelle qui a été construite, je dirais qu'elle a été à brûle-pourpoint comme ça, elle a pas été en effet très très longtemps, parce qu'il a arrivé un accident, elle a été coupée en plein milieu dans la même année.

2850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dufort, pourriez-vous commenter?

PAR M. GUY DUFORT:

2855 Bien, je vais faire un commentaire général et ensuite, je demanderais à monsieur Pelletier de continuer son exposé.

2860 Nous n'étions pas les seuls initiateurs de projets à avoir des mâts de mesure sur le site de Carleton. Il y avait la compagnie 3Ci aussi et un hiver, je pense, ça doit faire comme deux (2) hivers, mais je demanderais à Francis de le préciser, à cause d'un événement de verglas, il y a des tours qui ont tombé dont une des nôtres, c'est exact.

2865 Je demanderais à monsieur Francis Pelletier de continuer la présentation s'il vous plaît.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Oui effectivement, il y a des mâts qui sont tombés, qui ont été réinstallés par la suite.

2870 Ce qu'il faut savoir, c'est que les données de ces mâts-là sont transmises par soit cellulaire ou satellite, donc on n'a pas perdu de données de ces mâts-là lorsqu'ils étaient en opération.

PAR LE PRÉSIDENT:

2875 Je vous remercie.

MARC-ANDRÉ BERNARD

2880

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Marc-André Bernard.

2885

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890

Rebonsoir.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

2895

En consultant le volume 5, Réponses aux questions et commentaires fédéraux, numéro de dossier EPÉE 5902-C10.1, le lecteur constate que les impacts d'un incident ou d'une défaillance sont pratiquement nuls ou très faibles. On parle d'accidents dans le parc, des incendies, des tours qui tombent, etc.

2900

Mais lorsqu'on lit une revue de littérature mondiale sur les accidents, pour répondre à madame Bernier tantôt, on se rend compte qu'il y en a beaucoup des accidents. J'ai une revue ici si vous la désirez qui date de 2006...

PAR LE PRÉSIDENT:

2905

Tout à fait. Vous pouvez la déposer auprès de madame Gélinas à l'arrière s'il vous plaît. Elle sera accessible à tout le monde dans tous les centres.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

2910

À ce moment-là, comment est-ce que le promoteur peut-il garantir que les impacts d'un accident, défaillance, soient aussi faibles? Puis en cas de feu, qui devra éteindre le feu?

PAR LE PRÉSIDENT:

2915

Très bien. Madame Bernier, à votre connaissance, même s'il n'y a pas de registre des accidents, est-ce que vous pouvez nous dire si à l'échelle du Québec, jusqu'à maintenant, il y a eu des accidents, peu importe leur nature, et plus particulièrement s'il y a eu des feux, j'imagine de turbines en particulier?

2920

PAR Mme NANCY BERNIER:

Je pense que monsieur Lacasse est plus habilité, parce que j'ai pas vraiment comptabilisé, mais je pourrai compléter au besoin.

2925

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Lacasse.

2930

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

J'ai pas, monsieur le Président, un historique très étayé des incidents éoliens qui sont survenus au Québec, parce que l'implantation de la filière, de toute façon, sur le territoire est assez récente. Mais des incidents sont survenus dans le parc Le Nordais, des éoliennes ont déjà pris feu, c'est arrivé.

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qu'est-ce qui arrive à cette occasion-là? Est-ce qu'on laisse la turbine brûler ou est-ce qu'il y a des services municipaux d'incendie?

2940

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

C'est une bonne question. Je sais pas comment est-ce que l'incendie au parc Le Nordais a été traité par la Municipalité.

2945

Je sais pas qu'est-ce qui est arrivé. Je pense qu'ils ont laissé brûler, à ma connaissance.

2950

PAR Mme NANCY BERNIER:

Je pense que c'est le cas, ils ont laissé brûler. Et ce qui se passe par la suite, c'est que c'est traité un peu comme une matière dangereuse, en fait.

2955

Il faut prendre les mesures pour caractériser les débris de l'incendie et puis les gérer conformément à la réglementation sur les matières dangereuses. Alors soit qu'ils doivent être enfouis dans des lieux autorisés ou encore, si ça s'avère pas être des matières dangereuses, peuvent être enfouis dans des lieux d'enfouissement technique.

2960

Ensuite, pour compléter l'interrogation de monsieur, il y a eu aussi déversement d'huile. Il y en a eu un récemment au parc de, je sais pas si c'est le Mont Miller ou le Mont Copper à Murdochville. Il y a eu un déversement d'huile au niveau de la nacelle.

2965 Alors les services du ministère de l'Environnement sont allés sur place pour constater.
En fait le promoteur a informé le ministère de cet accident-là, et ils ont dû procéder à la
décontamination des lieux, la récupération, en fait c'était de la végétation entre autres qui avait
été contaminée par les huiles usées.

2970 Et ils ont dû récupérer cette végétation-là et la traiter encore là comme un déchet
dangereux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975 Au niveau des MRC, est-ce qu'il y a des services régionaux ou ça incomberait aux
municipalités, le soin de lutter contre d'éventuels feux?

PAR M. JEAN-GUY POIRIER:

2980 Il faut comprendre que dans le cas d'un TNO, un TNO, ça devient comme une
municipalité pour une MRC, étant donné que dans un TNO, c'est public et c'est un territoire non
organisé, en fin de compte. La MRC est responsable.

2985 Moi, ce que je peux vous confirmer ce soir, c'est que dans les territoires de TNO de la
MRC de Bonaventure, on ne donne aucun service incluant celui de l'incendie. Alors demain s'il
y a un feu dans le TNO, nous, on n'intervient pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2990 Puis la MRC d'Avignon?

PAR M. JOEY FALLU:

2995 Ce qui concerne la MRC d'Avignon, c'est sur le territoire de la ville de Carleton-sur-Mer.
Il faudrait demander au représentant de la Ville de Carleton de répondre à cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000 D'accord. Monsieur Dufort, qu'est-ce qui arrive si vous avez un feu qui est pris dans
une turbine?

PAR M. GUY DUFORT:

Je vais laisser monsieur Bouchard répondre à cette question.

3005 Il y a quand même des mesures qui sont des moyens techniques de détecter par des détecteurs sensibles le comportement des pièces qui sont à l'intérieur de la nacelle. Normand va plus les définir.

3010 Il va aussi parler quelles sont les causes qui pourraient causer un feu et ensuite, comment nous allons éventuellement l'éteindre ou le combattre.

Normand s'il vous plaît.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3015 Comme beaucoup de choses dans les éoliennes qu'on installe, il y a énormément de détecteurs qui vont nous permettre d'évaluer ce qui se passe à l'intérieur de l'éolienne. Donc s'il y a une augmentation de température mettons du frein qui augmente la température, on va le savoir; et à ce moment-là, on va aller sur place pour essayer de voir le problème et peut-être même de le régler avant qu'il y ait un problème majeur.

3020 La même chose pour l'engrenage qui va avoir des détecteurs de température qui sont très sensibles et qui vont être référés au centre de commande, et qui vont avoir des marges de sécurité comme quoi s'il y a une alarme, il va y avoir des intervenants qui vont aller pour voir pourquoi qu'il y a une augmentation de température.

3025 Naturellement, malgré tous ces "sensors-là", il peut toujours arriver un incident, un feu. La procédure du feu, c'est d'envoyer quelqu'un naturellement, mais il faut comprendre que c'est loin, et donc on va avertir aussi, dans le plan d'urgence, on avertit la SOPFEU pour qu'ils viennent intervenir s'il y a besoin. Mais c'est notre responsabilité d'éteindre le feu, s'il y a pas de feu déclaré en forêt.

3030 Mais si normalement c'est en haut, ça reste dans l'enceinte, on va l'éteindre si on peut; si on peut pas, on va le laisser brûler comme c'est arrivé à Murdochville ou comme c'est arrivé à Le Nordais.

3035 Mais il faut bien comprendre que depuis Le Nordais, il s'est passé à peu près dix (10) ans, et il y a énormément de détecteurs qui essaient d'avertir avant qu'il y ait un problème de ce type-là. Parce que le feu ne se déclare pas d'une source extérieure, c'est un feu qui peut être causé par un frein qui chauffe ou des choses comme ça qui sont intérieures. Donc normalement, avec tous les "sensors" qu'il y a maintenant sur ces équipements-là et qui sont répétés instantanément au centre de service, les gens pourront avoir le temps de réagir pour aller voir pourquoi qu'il y a un problème. On arrête l'éolienne à ce moment-là et on va voir qu'est-ce qui se passe.

3045

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Je pense que ça répond à la question.

3050 **PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:**

Oui. Mais vous lirez ce document-là, puis vous comprendrez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055

Bien, vous allez le déposer!

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

3060

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065 Et vous pouvez nous en parler lorsque vous déposerez un mémoire. Si vous voulez attirer notre attention sur certains aspects, n'hésitez pas à le faire.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

3070

Mais ça serait intéressant que les gens prennent conscience de ce document-là.

J'aimerais qu'on m'explique la disposition du parc telle que proposée aujourd'hui, compte tenu que le 1^{er} juin 2004, Hélimax faisait une carte qui ressemble étrangement à ce qu'on trouve au parc aujourd'hui. Mais l'étude d'impact était pas finalisée, les données de vents étaient incomplètes.

3075

Comment peut-on juger de la valeur de l'étude d'impact?

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

Comment peut-on juger, bon! Je pense que je demanderais à madame Bernier.

Madame Bernier, vous avez jugé l'étude d'impact recevable, pourriez-vous nous donner les grandes lignes un peu des démarches qui ont été faites à l'interne pour arriver à cette conclusion?

3085

Excusez-moi, j'ai mal compris votre question?

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

3090 Bien ça ici, ça a été produit le 1^{er} juin 2004. Il y avait rien de fait encore, puis ça correspond à ce que le parc est aujourd'hui ou sensiblement à des choses près.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095 D'accord.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

3100 C'est à se poser la question sur la pertinence de l'étude d'impact. Je sais pas si je la vois pas, mais en tout cas!

PAR LE PRÉSIDENT:

3105 OK. Monsieur Dufort, voulez-vous commenter?

PAR M. GUY DUFORT:

3110 J'aimerais d'abord que monsieur Bernard clarifie la question. Il parle de 2004, il parle de l'étude d'impact...

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 Ce que je comprends, c'est que la délimitation du domaine du parc, au fond ce que je comprends, c'est que la délimitation du domaine du parc était déjà fixée avant même que vous fassiez l'étude d'impact, est-ce que c'est bien ça?

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

3120 Oui.

PAR M. GUY DUFORT:

Oui, c'est exact.

3125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors pourriez-vous commenter?

PAR M. GUY DUFORT:

3130

Bien écoutez, nous avons répondu à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, nous avons fait tout à l'heure tout l'historique des mâts de mesure, je voudrais pas y revenir, et c'est à ce moment-là que nous avons décidé de soumissionner à Hydro-Québec avec le parc éolien de Carleton. Nous avons été retenus.

3135

Et par la suite, nous avons pris le projet et nous l'avons soumis au ministère de l'Environnement et du Développement durable. Nous avons reçu la directive administrative qui était le contenu de l'étude d'impact, nous avons fait l'étude, nous avons répondu à des questions. Et par la suite, nous avons eu l'avis de recevabilité du ministère.

3140

Alors le parc a tout un historique, de sorte que l'étude d'impact est directement reliée au parc avec lequel nous avons soumissionné chez Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

Autrement dit, les trois (3) mâts de mesure vous ont servi à faire une première délimitation que vous avez soumise dans le cadre de l'appel d'offre, et lorsque ce projet a été retenu, vous avez procédé à une étude exhaustive avec l'étude d'impact?

3150

PAR M. GUY DUFORT:

C'est exact, monsieur le Président.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

3155

J'aimerais qu'on m'explique le truc, comment on peut positionner les éoliennes ici, là, je vais déposer ce document-là, vous pourrez le consulter, comment on peut positionner ces éoliennes-là sans étude d'impact, puis lorsque tu regardes avec la proposition d'aujourd'hui, il y a peu de différence? OK, ça, c'est une chose.

3160

Puis tantôt, on parlait de mâts de mesure des vents, dans le document de l'étude d'impact, on parle de deux (2) mâts, puis les stations d'Environnement Canada, les données de mesure d'Environnement Canada, deux (2) ou trois (3), je sais pas.

3165

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort, est-ce que le hasard peut jouer si bien son rôle des fois, de telle sorte que la localisation des éoliennes, avant même l'étude d'impact, se révèle être en bonne partie, du moins d'après ce que je comprends de l'intervention, en bonne partie bien localisée, avant même d'avoir fait l'étude d'impact, est-ce que c'est le fruit du hasard?

3170

PAR M. GUY DUFORT:

3175 Bien, je ne pense pas, monsieur le Président, que quand nous parlons d'un projet de cent soixante-dix millions (170 M\$), que nous voulons nous lancer à tout hasard dans l'implantation d'un projet de cette envergure financière là.

3180 Je pense que l'implantation du projet a été, la première configuration a été faite d'une façon, à notre avis, tout à fait satisfaisante. Nous avons suffisamment de données techniques de mesure de vent pour aller de l'avant dans la soumission avec Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185 Mais vous n'avez pas seulement utilisé les mesures de vent pour cette carte?

PAR M. GUY DUFORT:

3190 Bien écoutez, quand on prépare un projet éolien, on part, la première chose qu'on doit évaluer est la ressource, OK, la ressource vent, quelle est la valeur de ces gisements-là. Ce que nous avons fait.

Et par la suite, là, nous mettons en place d'autres mesures pour savoir maintenant quelles sont les pentes, quelles sont les différentes contraintes auxquelles nous faisons face.

3195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais dans ce que vous avez soumis à Hydro-Québec lors de l'appel d'offres, quels sont les critères que vous avez utilisés?

3200 Bon alors d'une part, vous dites que c'est le gisement éolien, c'est très bien, mais est-ce que vous avez aussi intégré des éléments de contrainte, comme vous venez de le dire?

PAR M. GUY DUFORT:

3205 Bien écoutez, monsieur le Président...

PAR LE PRÉSIDENT:

3210 Je veux juste comprendre l'ordre.

PAR M. GUY DUFORT:

... je reviens tout le temps à une permission que je voudrais avoir de vous, c'est qu'on aimerait présenter comment on a fait la configuration du parc...

3215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

3220 **PAR M. GUY DUFORT:**

... et ça, ça permettrait d'éclaircir beaucoup de choses à ce moment-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3225 Vous avez besoin de cinq (5) minutes?

PAR M. GUY DUFORT:

3230 Monsieur Francis Pelletier fera la présentation de cinq (5) à six (6) minutes, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3235 Je pense que ça va répondre à votre question.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

3240 Donc monsieur le Président, afin de répondre ou d'aider à répondre à l'ensemble des questions sur la position des éoliennes, voici le processus avec lequel on utilise pour faire une configuration d'un parc éolien.

Donc voici le plan de la présentation! Donc lorsqu'on fait une configuration d'un parc éolien, il y a plusieurs choses à considérer. Je vais les passer un par un.

3245 Donc le premier item à valider, c'est ce qu'on appelle l'analyse des contraintes. Ensuite, on a également parlé au début des audiences du phénomène de sillage. Il faut également considérer ce qu'on appelle les effets topographiques, je vais donner des exemples. L'analyse du bruit qu'il faut également considérer. L'accessibilité pour l'installation des éoliennes et finalement, ce qu'on parle depuis le début des audiences aussi, le potentiel éolien.

3250 Donc si on commence par l'analyse des contraintes, donc revoici encore une fois le domaine de Carleton. Le domaine est identifié: à l'intérieur du domaine c'est en blanc, à l'extérieur du domaine, c'est en gris. On peut apercevoir au nord du domaine, on aperçoit le lac Sansfaçon.

3255 Donc l'analyse des contraintes, c'est une analyse de plusieurs paramètres où on peut pas mettre des éoliennes. Comme par exemple les cédrières, donc on a évité toutes les

3260 cédrières. Les cédrières sont identifiées sur cette carte-là par une région en gris. D'autres choses qu'on considère, aussi plusieurs exemples, les érablières ont été évitées.

Les ravages de cerfs de Virginie ont également été évités. Les dépôts minces ont été évités, encore là les régions en gris sont les régions où on peut pas mettre des éoliennes. Dépôts organiques, quelques dépôts organiques évités.

3265 Le lac, soixante-cinq mètres (65 m) alentour du lac a été évité. Les cours d'eau, cours d'eau intermittents trente-cinq mètres (35 m), cours d'eau permanents soixante-cinq mètres (65 m).

3270 Les sentiers, donc deux cents mètres (200 m) de chaque côté des sentiers pédestres, de vélos, de motoneiges et de VTT ont été évités.

Les habitations, cinq cents mètres (500 m). Les pentes, donc pour des raisons de construction des éoliennes, les pentes supérieures à quinze pour cent (15 %) doivent être évitées.

3275 Les vents extrêmes, bon, on en parle depuis le début, voici les informations qui pourraient intéresser la Commission, voici les régions où on a identifié des régions avec vents extrêmes.

3280 Si on combine l'ensemble de toutes ces contraintes-là, on se rend compte que, comme monsieur Dufort l'a mentionné dans sa présentation principale, il reste environ trente pour cent (30 %) du domaine initial qui sont des régions qui sont en blanc. Donc c'est les régions où on pourrait mettre des éoliennes, logiquement. Mais il reste plusieurs choses à considérer encore.

3285 On peut pas mettre des éoliennes partout sur les régions en blanc, il faut considérer l'ensemble des points suivants, dont par exemple le sillage. Donc qu'est-ce que le sillage? Voici une photo, c'est une expérimentation qui a été faite par le Enren, c'est un laboratoire américain, ils ont mis des fumigènes au bout d'une pale, et on voit qu'à l'arrière de l'éolienne, il y a une zone perturbée, une zone où le vent est perturbé. On voit l'effet sur la fumée, c'est une zone qu'on appelle la variation du vent, ce qu'on appelle la turbulence est augmentée.

3295 Donc il y a des distances à respecter lorsqu'on met des éoliennes une derrière l'autre. Il peut y avoir deux (2) conséquences possibles pour les éoliennes dans le sillage d'une autre. Première conséquence, c'est que derrière une éolienne, il y a une diminution de la vitesse, donc cette diminution de vitesse là se traduit par une perte énergétique.

3300 Deuxième conséquence, il y a une augmentation de la turbulence, donc une augmentation de la fluctuation du vent; cette augmentation de turbulence là a deux (2) conséquences principales: donc il y a moins d'énergie disponible pour la production de l'éolienne qui est derrière l'autre et il y a une augmentation de la fatigue des éoliennes.

3305 Donc il faut séparer suffisamment les éoliennes pour éviter ces effets-là. Quelles sont les distances, évidemment si on met les éoliennes séparées de cinq kilomètres (5 km) les unes des autres, il y aura pas de problème de sillage, mais les coûts de construction vont être exorbitants. Donc il existe des règles du pouce, des règles de l'art dans l'industrie pour séparer convenablement les éoliennes.

3310 Si on prend ce graphique-ci, les valeurs approximatives de séparation pour les éoliennes qui sont perpendiculaires au vent dominant, dans ce cas-ci le vent dominant provient du sud ou du bas de la carte, bien, les distances de séparation sont environ de deux (2) à cinq (5) diamètres, ce qui correspond environ à cent cinquante-quatre (154 m) à trois cent quatre-vingt-cinq mètres (385 m) de séparation.

3315 Les éoliennes qui sont en ligne avec le vent dominant doivent être plus séparées, donc les règles du pouce, encore une fois, c'est de cinq (5) à huit (8) diamètres de séparation. On parle d'environ trois cent quatre-vingt-cinq (385 m) à six cent seize mètres (616 m) pour une éolienne de soixante-dix-sept mètres (77 m) de diamètre.

3320 Maintenant, ce qu'on utilise la majorité du temps, bien, pour optimiser les distances de séparation, c'est des outils d'optimisation et l'expérience qui doit être utilisée.

3325 Il y a d'autres choses à considérer! Il y a une infinité de possibilités au niveau des effets topographiques qui peuvent avoir des conséquences sur les éoliennes, en voici un exemple! Voici une photo qui a été prise dans une soufflerie, il y a un vent qui a été simulé allant de la gauche vers la droite de l'acétate, et on voit sur cette région-là un secteur en dessous de la colline, on appelle ça techniquement une zone de décollement, c'est une zone où le vent est très turbulent, très chaotique. Il est évidemment clair que lorsqu'on installe des éoliennes dans ce secteur-là, bien, l'éolienne produira pas beaucoup d'énergie et le vent va être très turbulent. C'est pas un bon endroit pour installer une éolienne.

3330 Une meilleure alternative, bien, c'est de s'assurer qu'on est à l'extérieur de la couche de décollement ou encore un meilleur endroit, bien, c'est de se mettre sur le dessus de la colonne où on n'a aucun doute.

3335 Le bruit à considérer également! Donc lorsqu'on positionne des éoliennes, il faut s'assurer qu'on respecte l'ensemble des critères spécifiés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

3340 L'accessibilité! Évidemment, il faut pouvoir être capable d'installer les éoliennes, donc il faut avoir des routes pour pouvoir les installer. Et il y a des critères minimaux pour ces routes-là dont les rayons de courbure. Par exemple, pour ces éoliennes-là qui vont être installées, les rayons de courbure minimums doivent être de cent trente-six pieds (136 pi) ou quarante et un mètres (41 m).

3345 Autre chose à considérer aussi, les pentes doivent être au maximum aux alentours du maximum dix pour cent (10 %).

3350 Finalement, comme on mentionne depuis le début des audiences, bien, il y a aucune raison d'être d'installer des éoliennes s'il y a pas de vent. Voici une carte du potentiel éolien pour le site de Carleton, encore une fois.

3355 Donc les régions en rouge sont des régions avec des excellents potentiels éoliens. Les régions en orange et jaune sont des bons potentiels éoliens. Vert, sont des potentiels acceptables et tous les dégradés de bleu sont des régions où le potentiel éolien est de faible à insuffisant.

3360 Donc si on rajoute l'ensemble de toutes ces informations-là sur la carte, vous voyez en gris, c'est encore une fois l'ensemble des contraintes combinées. En dessous des contraintes, vous avez le potentiel éolien et voici la configuration qui a été présentée pour le BAPE.

3365 Ce que vous voyez, les éoliennes sont identifiées à l'aide d'ellipses. Ces ellipses-là correspondent aux distances minimales à respecter pour justement éviter tout problème causé par le sillage.

3365 Donc ça conclut ma présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. D'abord vous allez déposer ce document.

3370 Voulez-vous reprendre la deuxième planche, en fait c'est la table des matières! Voilà!

3375 Le sillage, les effets topographiques, bon, le bruit un peu moindre, mais le sillage et les effets topographiques, ce sont des contraintes forcément. Ils ne sont pas, enfin d'après ce que je peux comprendre, ils ne sont pas intégrés dans la planche dans la carte des contraintes.

Est-ce que vous pourriez nous déposer une nouvelle carte des contraintes qui inclut entre autres le sillage et les effets topographiques? Ce serait beaucoup plus clair pour nous.

PAR M. GUY DUFORT:

3380 Oui monsieur le Président, nous le ferons.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 D'accord, je vous remercie.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Je peux?

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y, une très courte.

3395

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Il existe sur le marché, monsieur le Président, divers modèles d'éoliennes. Le promoteur semble vouloir absolument utiliser des General Electric un point cinq mégawatt (1,5 MW) dans ce parc. Selon diverses sources, le modèle tel que proposé est désuet, puis les rendements ne seraient pas aussi intéressants.

3400

Est-ce qu'une revue de littérature ou de ce qui est disponible sur le marché a été fait et si oui, pour quelle raison le choix s'est arrêté sur la General Electric un point cinq mégawatt (1,5 MW), et est-ce que ces documents sont disponibles?

3405

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort, est-ce qu'il existe d'autres technologies qui sont plus performantes ou plus contemporaines je devrais dire?

3410

PAR M. GUY DUFORT:

Écoutez, monsieur le Président, je vais référer, après une brève introduction, je vais référer la question à monsieur Bouchard. Si monsieur Bouchard a besoin de l'expertise de monsieur Francis Pelletier, il pourra lui demander.

3415

Mais les éoliennes que nous avons choisies, ce sont des éoliennes qui sont performantes. Ce sont des éoliennes de GE, ce sont des éoliennes qui ont été certifiées pour les pays nordiques. Il en existe actuellement au-delà de cinq mille (5000) dans le monde, et c'est les éoliennes qui étaient tout à fait indiquées pour le genre de projet que nous voulions ériger ici en Gaspésie.

3420

J'aimerais que monsieur Bernard dépose le document qui confirme que ces éoliennes-là sont désuètes, parce qu'à notre avis, ce n'est pas le cas.

3425

J'aimerais que monsieur Bouchard et monsieur Francis Pelletier continuent la présentation s'il vous plaît.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3430

Je veux juste vous rappeler l'historique du choix de l'éolienne de GE. Il faut bien comprendre que lors de la déposition des propositions qu'on a faites à Hydro-Québec, il y avait deux (2) niveaux de difficulté, si on peut dire, il fallait trouver les sites les plus intéressants et de fournir quelles machines qu'on était pour utiliser à ce moment-là pour les projets.

3435

Car il ne faut pas oublier qu'il y avait la contrainte du quarante-cinquante-soixante pour cent (40 %-50 %-60 %) du contenu local et pour ça, il fallait intéresser un manufacturier qui vienne installer des usines en région pour pouvoir rencontrer ces niveaux de retombées locales.

3440

Donc on a approché naturellement à peu près tout le monde qu'il y a sur le marché, c'est-à-dire autant Vestas, autant Negmicon, autant Enron, pas Enron, Enercon, tous les fabricants qu'on connaissait qui étaient sur le marché à ce moment-là.

3445

Ceux avec qui on a réussi à s'entendre sur le prix, sur le modèle et qui seraient prêts à faire des usines dans la région et qui pouvaient nous faire un prix intéressant pour qu'on puisse soumissionner à Hydro-Québec à un prix intéressant pour Hydro-Québec, c'était GE. Et GE a dit, bien, pour ça, il faut que tu en aies une certaine quantité. Et à ce moment-là, c'est Hydro-Québec qui a regardé toutes les propositions qu'ils ont reçues et qui a choisi Northland avec la GE et nous, avec la GE et que par la suite, GE a installé des usines et à Matane et à Gaspé.

3450

Mais GE considère que la un point cinq mégawatt (1,5 MW) est l'optimum de qu'est-ce qu'on peut installer ici en Nord Amérique, autant au niveau des dimensions pour le transport, pour les viaducs, autant pour la longueur des pales et tout ça, pour les "meds" de transport, et c'est vraiment l'optimum qu'on peut installer.

3455

C'est sûr qu'il y a d'autres technologies, il y a des éoliennes beaucoup plus grosses, mais la plupart sont "offshore" et un point cinq (1,5 MW) et un point huit (1,8 MW) semblent les grosseurs. Vestas fait un point huit (1,8 MW), et ils essaient de faire la trois (3 MW), mais ils ont des problèmes de dimension d'éoliennes et dimension de poteaux, la tour, parce qu'il faut respecter que la dimension à la base, n'oubliez pas, ça l'a environ quatre mètres (4 m) de diamètre, et quand c'est couché, il y a beaucoup de viaducs qui empêchent de passer.

3460

Donc il y a toute cette contrainte de logistique et tout ça qui fait qu'à notre avis, autant au niveau de la performance, autant au niveau du coût de construction, du transport, de toutes les contraintes, c'est que la GE, pour nous, était la machine qui était la plus acceptable.

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

3470

Très bien. Monsieur Dufort, est-ce que vous pourriez déposer un document relatif à cette technologie, pour montrer, qui montre entre autres, ne serait-ce que par l'utilisation importante qui s'en fait en Europe, que c'est une bonne technologie?

Et vous, de votre côté, monsieur Bernard, si vous pouvez déposer votre document qui montre l'inverse!

3475 **PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3480

S'il vous plaît. Merci.

3485

GAÉTAN GIRARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, monsieur Gaétan Girard!

3490

PAR M. GAÉTAN GIRARD:

3495

Je suis un des villégiateurs du lac Sansfaçon. Dans la présentation du promoteur tout à l'heure, on pouvait lire une liste de préoccupations, environnement, des paysages, l'effet sonore, les oiseaux et les chauves-souris. Quant à moi, j'en ai une à ajouter, c'est les humains.

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Chagnon, il y a quelques effets, je pense entre autres à des nuisances à cause du paysage, je pense à l'effet stroboscopique que peuvent avoir les pales...

3505

PAR M. GAÉTAN GIRARD:

Peut-être les infrasons aussi.

3510

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être les infrasons, est-ce que selon vous, il peut y avoir des effets sur la santé?

PAR Mme MARIE CHAGNON:

3515

Présentement, ce qu'on a dans la littérature, ça indique surtout que la présence d'éoliennes a des effets de nuisance.

3520

C'est certain que dépendant de la personne, la nuisance peut être perçue plus ou moins fortement. Si on prend par exemple au niveau du bruit, il semble, il y a une étude suédoise qui rapportait que lorsque la personne est en présence visuelle d'une éolienne, le bruit est plus incommodant à ce moment-là que quand il voit pas l'éolienne. Mais ça reste à l'effet de nuisance. Il y a jamais eu d'effet direct sur la santé de rapporté à cause des éoliennes.

3525

Par rapport aux effets stroboscopiques, c'est certain que des fois, on peut être assis dans notre maison, ça arrive des fois, dépendant de l'angle du soleil puis de la période de la journée, on peut avoir des ombres à cause du vent sur un arbre puis bon, on a une partie d'ombre, une partie de lumière, une partie d'ombre, une partie de lumière, mais on peut s'imaginer que quand c'est la pale d'éolienne qui fait ça, ça peut être incommodant, mais ça dure pas toute la journée, c'est à certaines périodes.

3530

Puis apparemment, il existe maintenant des logiciels qui sont capables de calculer si oui ou non, il peut y avoir tel problème, puis apparemment ils peuvent même s'organiser pour arrêter l'éolienne quand arrive ce genre de problème-là.

3535

Mais pour répondre à votre question générale, est-ce qu'il y a des effets sur la santé, des effets directs sur la santé, présentement il y a rien qui indique qu'il y en a. Mais par contre, il y a des effets de nuisance, ça, c'est rapporté.

3540

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3545

PAR M. GAÉTAN GIRARD:

Est-ce que le risque existe?

PAR LE PRÉSIDENT:

3550

Bien en fait, je vais laisser madame Chagnon répondre, mais...

PAR M. GAÉTAN GIRARD:

3555

Parce que c'est un risque de vingt (20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Chagnon.

3560 **PAR Mme MARIE CHAGNON:**

C'est certain, quand on veut évaluer un risque, il faut évaluer premièrement s'il y a une présence de danger, puis il faut aussi évaluer l'exposition puis le degré d'exposition.

3565 Alors à ce moment-là, présentement on mesure par exemple le bruit, bon, on peut se demander s'il y a des effets, il pourrait y avoir des effets du bruit à long terme. Mais ça, le bruit, ça a été étudié en milieu de travail, on sait qu'à certaines intensités, il y a effectivement des effets sur l'oreille. On sait que ça peut causer la surdité.

3570 Dans le cas des éoliennes, à l'intensité qu'elles sont rapportées quand on fait des études de climat sonore, si ça respecte les normes, au Québec on utilise les normes du ministère de l'Environnement en général, puis les normes de l'OMS, bien, c'est certain que si ça respecte les normes, on estime qu'il y a pas de risque à la santé.

3575 Par rapport à ça, il y a l'OMS qui propose évidemment que la problématique la plus rapportée au niveau du bruit et de certains effets sur la santé, ça peut être la perturbation du sommeil, parce qu'on sait qu'évidemment, si on manque de sommeil, le lendemain on n'est pas très en forme, puis bon, ça ajoute aussi aux effets qu'on peut percevoir d'une éolienne.

3580 Mais normalement, quand le climat sonore, les évaluations de climat sonore ont été bien faites, si ça dépasse pas un certain niveau de bruit à l'intérieur des chambres à coucher, il y a pas de problème pour la santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585

Monsieur.

PAR M. GAÉTAN GIRARD:

3590 Oui, OK. Comme deuxième question, vous avez donné comme réponse tout à l'heure qu'il y a une nuisance. C'est sûr, ou un inconfort si vous voulez.

J'aimerais savoir si le promoteur ne déplace pas ses éoliennes autour du lac Sansfaçon, pourquoi il voudrait nous imposer cet inconfort-là?

3595

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 Ce que je vous propose, c'est une question dont la réponse peut être longue, et la sténotypiste va me tuer si je ne fais pas une pause! Donc nous fermons le registre, il reste encore cinq (5) personnes y compris vous, nous fermons le registre, et nous prenons une pause et nous revenons dans quinze (15) minutes avec votre question.

3605

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
GAÉTAN GIRARD (SUITE)**

3610

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Girard, pourriez vous relancer avec votre question?

3615

PAR M. GAÉTAN GIRARD:

Oui. Suite à la première question que j'ai posée tout à l'heure, la réponse que j'ai eue, c'était qu'il y avait une nuisance certaine, que moi j'ai appelé plutôt un inconfort. Ma question était que si le promoteur décide de ne pas déplacer les éoliennes autour du lac Sansfaçon, bien, pourquoi est-ce qu'il veut nous imposer pendant vingt (20) ans cet inconfort-là, parce qu'il va l'imposer à plusieurs personnes?

3620

PAR LE PRÉSIDENT:

3625

Monsieur Dufort, est-ce que vous avez eu des rencontres avec les propriétaires des chalets?

PAR M. GUY DUFORT:

3630

Oui monsieur le Président, nous avons eu des rencontres avec les propriétaires des chalets. Nous nous sommes rendus, de mémoire, à une (1) ou deux (2) reprises sur le territoire même. Nous avons eu une rencontre dans un des chalets. Sur place, je pense que c'était au chalet de monsieur Laviolette, il me semble bien, si je me rappelle bien de son nom.

3635

Nous avons eu d'autres rencontres ici à Carleton avec les membres de l'Association aussi pour leur parler du projet.

3640

Et nous avons eu des contacts lors des rencontres publiques que nous avons eues en septembre 2005 et février 2006. Nous avons aussi rencontré les citoyens, et les citoyens se sont présentés aussi lors de la séance d'information du Bureau d'audiences publiques le 6 mai dernier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3645

Bon, est-ce que cet aspect d'inconfort, de nuisance qui semble se dégager des résidents, des chalets autour du lac Sansfaçon, est-ce que c'est une dimension qui revenait constamment lors de ces rencontres?

3650 **PAR M. GUY DUFORT:**

Bien, ce que nous avons compris, monsieur le Président, il y avait deux (2) choses que nous, nous avons comprises, un, c'était que les personnes, le fait de voir les éoliennes représentait un certain inconfort pour eux et le fait aussi de peut-être les entendre aussi
3655 représentait un inconfort. De sorte que c'était comme les deux (2) attributs de leur inconfort.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aimerais revenir sur une demande que je vous ai faite il y a quelques minutes! Je
3660 vous ai demandé de nous reproduire une nouvelle carte 3.1 avec les contraintes, mais toutes les contraintes que vous avez considérées pour le placement, qui vous a amenés à placer les éoliennes là où elles sont.

Toutes les contraintes, parce qu'effectivement votre collègue nous a présenté des
3665 contraintes qui n'ont pas été cartographiées, de telle sorte que quand la Commission a fait le travail qu'elle devait faire, et qu'elle a juxtaposé la carte des contraintes avec la carte des potentiels éoliens, puis on avait des espaces, on avait des endroits qui étaient, je dirais, qui présentaient un potentiel pour l'emplacement de certaines éoliennes.

Maintenant, ceci étant dit, j'ai très bien compris la présentation. Il y a donc des
3670 contraintes qui n'ont pas été cartographiées. Ce que je voudrais que vous fassiez, c'est que d'une part, nous présenter cette carte avec toutes les contraintes et d'autre part, par un système de superposition de cartes, nous faire la démonstration qu'il n'y a pas d'autres endroits qui peuvent recevoir d'autres éoliennes et si tel n'était pas le cas, parce qu'actuellement en fait, il y
3675 a plusieurs endroits qui peuvent recevoir des éoliennes en respectant tous les autres critères.

Nous avons fait l'analyse, mais c'est une analyse, selon toute évidence, aujourd'hui
même je l'apprends, qui est incomplète, puisqu'il y a d'autres contraintes que vous n'avez pas
3680 cartographiées.

Donc c'est ce que je vous demande, de nous remettre donc deux (2) cartes, une, la
cartographie complète des contraintes et une autre en superposition, les endroits que vous
avez sélectionnés pour l'emplacement des éoliennes.

Alors et dans le domaine et à la rigueur, je vous dirais extensionnez un peu autour du
3685 domaine, parce que finalement, votre carte de gisement éolien, elle dépasse le cadre de votre domaine, vous comprenez!

PAR M. GUY DUFORT:

3690
Oui, je comprends.

PAR LE PRÉSIDENT:

3695 Est-ce que c'est possible?

PAR M. GUY DUFORT:

3700 Bien, monsieur le Président...

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, c'est comme les cartes actuellement.

3705 **PAR M. GUY DUFORT:**

... nous allons faire l'effort pour satisfaire la Commission. Mais pourriez-vous m'énumérer, pour être sûr qu'on n'en oublie pas, les contraintes que vous voulez qu'on ajoute sur cette carte-là, afin que tout soit très clair?

3710

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, votre expert est avec vous. En fait, c'est la présentation de tout à l'heure.

3715

Dans la présentation de tout à l'heure, et la raison pour laquelle je lui avais demandé de revenir à la table des matières, les contraintes, les premières contraintes, la première liste des contraintes, ce sont des contraintes que vous avez utilisées dans la carte.

PAR M. GUY DUFORT:

3720

Je comprends, monsieur le Président. Nous référerons à la présentation de Francis et nous rajoutons les contraintes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725

C'est ça. En fait les contraintes relatives au sillage et aux effets topographiques.

PAR M. GUY DUFORT:

3730

C'est compris, monsieur le Président, ce sera fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3735

Ça va nous donner une bonne indication. Les vents extrêmes, bien sûr.

PAR M. GUY DUFORT:

Oui monsieur le Président.

3740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, je fais ça pour vous et pour moi aussi, pour la Commission en fait, parce que sans ça, on aura beau dire, écoutez, est-ce que les éoliennes peuvent être déplacées, peuvent pas être déplacées, le promoteur peut vous dire, écoutez, ce sont les sites optimaux et nous, 3745 vous comme nous, on n'a aucun matériel scientifique sur lequel on peut se baser pour dire, oui de toute évidence, la démonstration est faite.

Actuellement, dans l'étude d'impact, pour la Commission, la démonstration n'est pas faite. C'est la raison pour laquelle, j'ai des nouvelles informations comme vous aujourd'hui, je 3750 demande donc une nouvelle analyse, de telle sorte que la Commission pourra faire cette analyse, et même si nous ne sommes plus en audience publique, je peux vous assurer que la Commission va poursuivre son analyse.

PAR M. GAÉTAN GIRARD:

3755 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3760 Je vous en prie.

CLAUDE LUCIER

3765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Claude Lucier, s'il vous plaît.

3770 **PAR M. CLAUDE LUCIER:**

J'aurais presque le goût de faire une "joke" de Newfie pour me détendre! Et peut-être en détendre d'autres!

3775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, nous avons des infusions à la camomille en arrière!

PAR M. CLAUDE LUCIER:

3780

Moi, l'aspect auquel je suis le plus sensible, c'est l'aspect communautaire. Il y a des expériences qui sont faites ailleurs dans l'éolien au niveau communautaire, puis malheureusement je trouve que le projet actuel en tient peu ou pas compte. Je trouve que notre communauté devrait être peut-être plus impliquée au niveau des responsabilités, c'est-à-dire un sens de partage au niveau des responsabilités, autant nos gens d'affaires, nos élus, les citoyens.

3785

Ce gisement éolien là est chez nous en Gaspésie, je considère que c'est d'abord à nous autres, ce gisement éolien là. Je suis pas contre que des compagnies viennent les exploiter, mais je trouve que la place que nous, les Gaspésiens, on occupe dans ce projet-là actuel est infime.

3790

Et je veux sensibiliser les gens de notre coin au fait qu'on peut prendre plus de place dans ce projet-là, probablement en partenariat avec la compagnie, mais je trouve que dans le projet actuel, la notion de partage, monsieur Dufort parle de huit pour cent (8 %) possible, à démontrer, j'ai fait des calculs, moi, je suis pas un scientifique, je suis pas un mathématicien, rien de ça, mais j'ai fait un petit calcul rapide sur les bénéfiques que la compagnie prévoit faire comparé à ce qui va être laissé dans la communauté, puis c'est de l'ordre d'à peu près une cent (1 ¢) sur une piastre (1 \$). Et je suis peut-être généreux, là!

3795

3800

Ça fait que je réclame, et je parle à l'audience aussi, aux citoyens de la région, aux gens de la région, on parle de se prendre en main, mais on a peut-être une occasion de le faire là, une occasion sérieuse, de façon civilisée. Mais moi, je réclame une plus grande part dans ce projet-là pour les Gaspésiens, parce que je considère que ce qui nous est offert, c'est des peanuts.

3805

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort, est-ce que vous avez fait le calcul pour savoir exactement combien ça représente en termes de dividendes pour la région?

3810

PAR M. GUY DUFORT:

D'abord, monsieur le Président, je voudrais apporter une petite correction. Je me suis amendé tout à l'heure, j'ai dit que le huit pour cent (8 %), je devais le recalculer, il faudrait pas que monsieur Lucier parte avec l'idée que c'est huit pour cent (8 %). Je me suis amendé, je tiens à le préciser.

3815

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3820

PAR M. GUY DUFORT:

3825 Malheureusement, monsieur le Président, je n'ai pas fait le calcul, mais nous déposerons à la Commission le calcul, les informations que la Commission voudrait avoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3830 OK. Monsieur Lacasse, je voudrais savoir une chose que vous pourriez peut-être nous clarifier!

3835 Dans la Stratégie du développement des gisements éoliens, développement énergétique du Québec, il y a eu un premier appel d'offres pour mille mégawatts (1000 MW) qui est complété. Il y a actuellement un deuxième appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW). Il y a ensuite un cinq cent mégawatts (500 MW) qui est partagé en deux (2), deux cent cinquante mégawatts (250 MW) aux régions et deux cent cinquante mégawatts (250 MW) aux Autochtones, aux communautés autochtones. Ça en fait donc trois mille cinq cents mégawatts (3500 MW).

3840 Peut-être avant de poursuivre ma question, pourriez-vous nous indiquer un peu qu'est-ce qu'il en est des deux cent cinquante mégawatts (250 MW) destinés aux régions et aux MRC?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3845 En fait, l'engagement du gouvernement dans la Stratégie de lancer un appel d'offres de deux (2) fois deux cent cinquante (250 MW) aux communautés locales, régionales et aux communautés autochtones visait essentiellement à répondre aux demandes répétées de ces organismes-là.

3850

PAR LE PRÉSIDENT:

Des MRC en particulier?

3855 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Des MRC, des communautés locales, de même que les communautés autochtones.

3860 Puis ce qui est important de souligner, c'est que maintenant, il est vrai que lors du premier appel d'offres, l'approche gouvernementale a été prudente; on a fait reporter l'ensemble des risques financiers sur des entreprises qu'on considérait solides. Avec le deuxième appel d'offres, les communautés locales ont une ouverture de partenariat avec une grille de pondération des soumissions qui favorisent les projets conçus en partenariat, c'est à hauteur de dix pour cent (10 %) et plus. Et finalement, avec un appel d'offre à venir de cinq cents

3865 mégawatts (500 MW) pour les communautés locales, régionales et autochtones peuvent être partenaires majoritaires des projets.

Toute la gamme d'options différentes aux communautés sont maintenant accessibles.

3870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que les MRC d'Avignon et de Bonaventure ont évoqué la possibilité de se prévaloir de ce programme?

3875 **PAR M. JEAN-GUY POIRIER:**

3880 Monsieur le Président, il faut comprendre que quand on parle d'éolien, c'est qu'il y a des gros sous immédiatement qui font surface. Vous comprenez que dans le contexte économique actuel, pour des MRC et des municipalités, se lancer dans l'éolien, il faut y penser à deux (2) fois, au niveau c'est-à-dire du fonds nécessaire pour opérer.

3885 Moi, je suis premier vice-président de la Fédération québécoise des municipalités, on travaille beaucoup avec Hydro-Québec au niveau provincial, il y a des MRC qui sont en train d'étudier la possibilité ni plus ni moins d'essayer d'aller dans ce genre d'exercice là, mais c'est pas évident.

3890 Si vous me permettez, moi personnellement comme préfet, je suis assez déçu des retombées que l'éolien va nous donner ici dans la région, et je le dis avec mon cœur. Moi, je pense qu'on pensait que ça allait être une manne beaucoup plus grosse que ça, et on est obligé de faire le constat que c'est pas tout à fait ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3895 Bien, j'avoue que j'ai été déçu pour vous quand j'ai vu les douze mille dollars (12 000 \$) qui vous reviendraient annuellement, là. Je me suis dit, si quelqu'un s'attendait vraiment à avoir la manne comme vous dites, la personne va être déçue.

Ce serait quoi un meilleur partage pour vous? Ce serait quoi un meilleur partage pour vous?

3900

PAR M. JEAN-GUY POIRIER:

3905 Bien premièrement, il faudrait peut-être qu'il y ait un partage au niveau décisionnel. C'est qu'on dit qu'on a été consulté dans l'exercice au niveau de la mise en place d'éoliennes, mais moi, je sais bien que si la MRC ou la Municipalité qu'on consulterait juste de cette façon-là, on serait peut-être blâmé aussi. Je comprends que c'est très gros, l'éolien, c'est le promoteur, c'est beaucoup de millions, beaucoup de millions; par contre, de ce côté-là, on est

déçu, mais on aurait voulu peut-être plus être impliqué dans les décisions, même si nous, on n'était pas nous-mêmes des promoteurs.

3910

Vous me faites allusion aux douze mille dollars (12 000 \$), écoutez, douze mille dollars (12 000 \$), moi, je peux vous dire personnellement, puis j'ai vu des gens ici, parce que je les connais tous les gens qui sont ici, on n'a pas pensé à ça pour faire marcher la MRC. Et puis à un moment donné, ils nous ont dit, il y a des éoliennes sur le territoire de la MRC, je le savais même pas. Par la suite, on a reçu des protocoles.

3915

Nous on a passé un Règlement de contrôle intérimaire pour essayer autant que faire se peut, et on s'est entendu toute la MRC pour avoir la même réglementation à l'intérieur de ça. C'est certain qu'autant monsieur Dufort que d'autres, au début, ils se questionnaient sur la pertinence de ça, mais je pense que c'est le moindre qu'on pouvait faire.

3920

Et tantôt, je disais à la blague à des gens que je connais très bien ici, même de ceux qui sont intervenus, peut-être que si les gens, un exemple, les gens du lac Sansfaçon se seraient présentés aux réunions de la MRC pour venir nous dire ce que j'entends ce soir, peut-être que le document qui s'appelle Règlement de contrôle intérimaire que j'ai ici aurait été encore plus sévère.

3925

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais intervenir! C'est assez délicat ce que j'ai à dire, mais je pense qu'il faut que je l'apporte à la Commission.

3930

Au nom de Cartier, j'accepte assez mal qu'on ridiculise ce qu'on donne. Je vous dis pourquoi!

3935

Nous avons appelé ça une contribution volontaire. Nous, lorsque nous avons soumissionné à Hydro-Québec, nous avons mis volontairement dans notre soumission une part qui reviendrait à la communauté, et nous l'avons fait à grand risque, au risque de perdre les soumissions, puisque le prix avait un facteur très important dans l'analyse des soumissions.

3940

Et ce que nous avons, et aussi nous avons pris conscience que les équipements de production d'énergie ne sont pas taxables dans les municipalités. Ça inclut les barrages hydroélectriques et ça inclut évidemment les éoliennes.

3945

Alors nous, nous nous sommes dit, étant donné que les éléments de production électrique ne sont pas taxables, nous allons contribuer à la communauté pour compenser ce manque à gagner des municipalités par la présence d'un équipement de production électrique. L'argent qui est versé a été discuté avec des municipalités et l'origine aussi est que nous avons décidé de donner aux municipalités le même montant que nous donnions aux propriétaires fonciers.

3950

3955 Alors je voudrais que ce soit aussi dans la Commission, parce que nous avons fait un effort, et nous avons compris quels étaient peut-être les besoins des communautés, et c'est dans ce sens-là que nous avons mis une contribution volontaire dans notre soumission, et nous sommes le seul promoteur qui ait mis cet article-là dans la soumission que nous avons déposée. Je vous remercie, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3960 Merci monsieur Dufort. Écoutez, je suis assez humble pour vous dire que si ça a pu vous offusquer, je le regrette. Mais il faut pas non plus "décontextualiser" le propos que j'ai tenu avec le porte-parole de la MRC de Bonaventure. Le contexte, c'était tout simplement qu'il voulait s'enrichir, j'ai dit, je peux comprendre qu'avec douze mille dollars (12 000 \$), vous pouviez être déçu. Mais je retiens votre commentaire, monsieur Dufort.

3965 Alors monsieur Lucier, est-ce qu'il y aurait une autre question?

PAR M. CLAUDE LUCIER:

3970 J'ai des commentaires. Monsieur du ministère, le ministre Corbeil la semaine dernière à Rimouski, quand on parle des projets communautaires, je veux pas aller dans les chiffres de mégawatts, ces choses-là, c'est pas mon domaine...

PAR LE PRÉSIDENT:

3975 Mais vous pouvez m'adresser la question quand même.

PAR M. CLAUDE LUCIER:

3980 Oui. Le ministre a dit que pour ce qui est de l'ouverture gouvernementale, mettons, au parc plus à vocation plus communautaire, ça ira pas avant 2008. Moi, ce que je veux savoir, est-ce que ça exclut le projet de Carleton?

PAR LE PRÉSIDENT:

3985 Monsieur Lacasse.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3990 Le projet de Carleton s'inscrit dans le cadre du premier appel d'offres, donc oui, ça l'exclut éventuellement.

J'aimerais rappeler aussi que les projets résultant du premier appel d'offres sont soumis à des retombées régionales dans la région de la Gaspésie, MRC de Matane, un minimum de

3995 quarante pour cent (40 %) allant jusqu'à soixante pour cent (60 %). Donc ce n'est pas vrai que la région récolte des peanuts.

Lorsqu'on parle d'un projet ici de cent soixante-dix millions (170 M\$) et qu'il y a soixante pour cent (60 %) des investissements globaux reliés au projet qui doivent être dépensés en région, c'est des sommes importantes.

4000

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort, pourriez-vous préciser les sommes qui seront dépensées en région et dans quelle région en particulier?

4005

PAR M. GUY DUFORT:

Les sommes, j'étais un petit peu distrait, monsieur le Président, voulez-vous répéter votre question s'il vous plaît?

4010

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Les sommes du budget global, vous avez soixante pour cent (60 %) du budget qui seront dépensés dans la région, pourriez-vous nous dire combien ça représente et dans quelle région plus spécifiquement? Ou dans quelle ville?

4015

PAR M. GUY DUFORT:

Le soixante pour cent (60 %) de projet de Carleton s'applique à toute la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la MRC de Matane. Quelles sont les proportions exactes, à ce moment-ci ça serait assez difficile pour moi de les décrire.

4020

Mais pensez immédiatement que c'est un projet de cent soixante-dix millions (170 M\$) et que les éoliennes elles-mêmes représentent tout près de soixante-dix pour cent (70 %) de ce montant-là, de sorte que la grande majorité de ce montant-là aussi va s'en aller comme chez Marmen où on fait les tours, où on fait aussi les nacelles et où on fait l'assemblage des équipements de production.

4025

Et aussi une partie de ce montant-là va aller à Gaspé chez LM Glasfiber.

4030

Ça fait que ce qui reste, le résiduel est relié à des travaux de construction, des travaux de consultation.

4035

Alors ce que nous, nous faisons, je pourrais vous citer des exemples de Baie-des-Sables, parce que ça aiderait à comprendre, c'est un projet qui est à peu près de la même envergure. Baie-des-Sables, c'est un projet de cent neuf virgule cinq mégawatts (109,5 MW),

et ce que nous adoptons comme politique, c'est que le plus possible on dépense dans la région immédiate du projet.

4040 Je donne un exemple, à Baie-des-Sables, quatre-vingt-trois pour cent (83 %) de la main-d'œuvre venait de la Gaspésie. Il y avait des gens qui venaient d'une façon très catégorisée, les mécaniciens de chantier puis les monteurs d'acier venaient plus de la région de Paspébiac, de Pabos puis de New Richmond, etc., le long de la côte de la Baie-des-Chaleurs. Par contre, les employés qui étaient plus reliés à des métiers de charpenterie, des choses
4045 comme ça, venaient plus du côté nord de la péninsule.

Mais l'ensemble du soixante mille dollars (60 000 \$) est pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Mais exactement comment ce sera dépensé à Carleton, ça, je pourrais pas vous dire, je le sais pas.

4050

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je pense que ça répond assez bien quand même à la question.

4055

PAR M. CLAUDE LUCIER:

Je reconnais qu'il y a des impacts au niveau comme à Gaspé, Matane, ces choses-là, qu'on construise des éoliennes en Gaspésie, ce sont réellement des impacts que je reconnais.

4060

Mais on n'est pas obligé de tous les planter sur la Gaspésie, les éoliennes en question, on peut les exporter aussi, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

4065

Bien, j'espère que vous allez nous écrire ça dans votre mémoire.

PAR M. CLAUDE LUCIER:

Je vais essayer.

4070

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, une petite note peut-être additionnelle! L'entreprise VCI de Matane qui construit les coquilles, les nacelles, a elle maintenant une expertise pour être capable d'exporter aux États-Unis, et elle exporte déjà de sa fabrication de nacelle aux États-Unis. Vous voyez déjà un effet de la venue des parcs éoliens.

4075

Je peux vous citer aussi une autre maison qui s'appelle le Groupe Ohméga de Gaspé qui se sont spécialisés dans la télémétrie et qui se spécialisent aussi dans les tours de mesure

4080 de vent. Eux aussi développent une expertise qui est exportée actuellement aux États-Unis. Alors immédiatement, on voit quel est l'effet d'entraînement du développement graduel de l'industrie éolienne en Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

4085

Est-ce que ça peut créer une demande en matières premières?

PAR M. GUY DUFORT:

4090

Ah bien écoutez, non, je ne pense pas. En matières premières, si vous pensez aux mines ou des choses comme ça, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

4095

Oui.

PAR M. GUY DUFORT:

4100

Non, je ne pense pas actuellement. Je pense que les entreprises dont je viens de parler vont plus faire comme de l'importation de matières premières pour leur fabrication.

PAR M. CLAUDE LUCIER:

4105

Je suis un peu déçu de la réponse du monsieur. On est placé devant une fatalité que côté communautaire, oublions ça. Ça, moi, j'accepte pas ça, puis ça passera jamais. Je suis désolé, non. J'aime pas me faire dire ça dans la face chez moi, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4110

C'est votre plein droit, mais juste avant que vous quittiez, peut-être chercher un complément d'information!

4115

Vous avez consacré trente mille dollars (30 000 \$) pour des organismes communautaires annuellement. Qui va choisir ces organismes à qui vous donnez l'enveloppe budgétaire?

PAR M. GUY DUFORT:

4120

Bien, l'argent va être donné à la Municipalité, à la Ville de Carleton-sur-Mer ainsi qu'à la MRC. Et la MRC en disposera comme elle veut.

PAR LE PRÉSIDENT:

En quelle proportion?

4125

PAR M. GUY DUFORT:

Écoutez, comme portion, ça doit être grossièrement comme vingt-sept mille dollars (27 000 \$) peut-être pour Ville de Carleton et peut-être la différence pour la MRC.

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc au prorata du nombre...

4135

PAR M. GUY DUFORT:

Au prorata, oui. Et on n'a aucune condition. La seule condition qu'on a mise dans un protocole d'entente, c'est que c'est pour le développement d'organismes communautaires. Tout ce qu'on demande aux municipalités, c'est de nous faire parvenir à chaque année la liste des organismes à qui l'argent a été distribué. Nous avons aucune contrainte quant à la distribution de l'argent.

4140

Et par contre, l'autre contribution que nous faisons de cent neuf mille dollars (109 000 \$) répartis entre les deux (2) municipalités, c'est très vaste aussi comme possibilité d'utiliser. On a marqué dans le protocole que tout ce qui est de compétence municipale, alors ça peut aller dans n'importe quel.

4145

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ce sont des montants indexés?

4150

PAR M. GUY DUFORT:

Ce sont des montants indexés au même montant que nous avons d'Hydro-Québec, oui.

4155

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

4160

PAR M. CLAUDE LUCIER:

Moi, je parlais, quand je parlais, ce que j'appelais des peanuts, OK, on peut appeler ça des cacahuètes peut-être, c'est les retombées au niveau de Carleton et la région immédiate de

4165 Carleton. Je trouve ça vraiment minime. Gaspé, Matane, tout ça, c'est autre chose, mais c'est surtout au niveau de Carleton que je trouve que les retombées sont insuffisantes.

4170 Puis pour ce qui est de la MRC, monsieur Poirier, il est possible d'avoir des aides, un cadre professionnel pour aider les MRC à avoir des outils de travail adéquats. Ça, ça a été discuté au colloque à Rimouski. Il y a de l'aide que vous pourriez obtenir pour ça, pour être mieux informés, puis peut-être financièrement aussi.

Ça fait qu'il suffit d'aller les demander, j'imagine.

PAR LE PRÉSIDENT:

4175 Merci monsieur Lucier.

PAR M. CLAUDE LUCIER:

4180 On se reverra.

JUDITH BÉRUBÉ

4185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors madame Judith Bérubé.

4190 **PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4195 Bonsoir madame.

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

4200 Alors Judith Bérubé au lac Sansfaçon. Ma question va être beaucoup plus locale!

4205 Tout Gaspésien sait que le son porte sur l'eau, quand on a un peu de pêcheurs dans notre famille, mes voisins de chalet, je peux les entendre de l'autre côté de la rive, c'est assez simple, je demeure sur la rive ouest en villégiature, sur la rive est. Il y a trois (3) éoliennes qui seront installées, si le projet se poursuit tel quel, les 61, 62, 66 du côté nord-ouest.

4210 Donc les vents dominants étant ouest, portent directement vers mon chalet et mes voisins. Alors j'aimerais savoir si ça a été démontré hors de tout doute que dans des conditions météo qu'on peut rencontrer fréquemment, les vents d'ouest particulièrement, les niveaux de bruit acceptables, soit quarante décibels (40 dBA) le jour, vont être respectés en tout temps?

PAR LE PRÉSIDENT:

4215 Madame Bernier, est-ce que c'est quarante (40 dBA) ou quarante-cinq (45 dBA) de jour?

PAR Mme NANCY BERNIER:

4220 De jour, c'est quarante-cinq (45 dBA); de nuit, c'est quarante (40 dBA), mais dans ce cas-ci, le promoteur s'est avancé en disant qu'il allait prendre le critère le plus contraignant de quarante (40 dBA).

PAR LE PRÉSIDENT:

4225 Parfait. Monsieur Dufort, dans la carte du bruit avec les isolignes, j'ignore le numéro de la carte, mais je vous le dirai dans quelques secondes, il existe un chalet qui est à la zone limitrophe entre le quarante (40 dBA) et le quarante-cinq (45) dBA. La carte 5.9, si vous pouvez la présenter sur le tableau, vous verrez un chalet qui est à la zone limitrophe qui verse davantage dans le quarante-cinq (45) dBA que dans le quarante (40) dBA.

4230

Pourriez-vous tout d'abord nous clarifier sa localisation?

Madame, juste pour ma curiosité, ce sont des chalets quatre (4) saisons?

4235 **PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:**

Ils sont utilisés à l'année. La plupart des propriétaires ont des VTT, des motoneiges puis ils les fréquentent à l'année. C'est vraiment le lieu de villégiature. C'est comme mettre une éolienne sur une plage à Cuba un petit peu, là!

4240

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, justement, c'est la maison, c'est ça, sud-est. Elle est localisée où?

4245 **PAR M. GUY DUFORT:**

C'est celle-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

4250

Oui.

Est-ce que c'est la vôtre par hasard?

4255

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

Non, moi, je suis plus vers le nord. Je suis dans le regroupement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4260

On va régler celle-ci.

PAR M. GUY DUFORT:

4265

Monsieur le Président, tout d'abord nous nous sommes engagés à ce qu'il y ait aucune résidence que le bruit ne dépasse jamais le quarante (40) dBA. C'est peut-être qu'à l'échelle de la carte, c'est peut-être ça qui fait un petit peu la différence.

4270

Mais je voudrais rassurer les citoyens que toutes les éoliennes ne dépasseront jamais quarante (40) dBA, et nous allons prendre les mesures nécessaires pour que jamais, en exploitation, nous nous retrouvions dans une telle situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

4275

Qu'est-ce que vous feriez? Mettons que vous faites un suivi, vous allez faire un suivi pendant un an, et vous arrivez justement à un (1) ou deux (2) chalets avec quarante-deux-quarante-trois (42-43) dBA?

PAR M. GUY DUFORT:

4280

Je vais laisser la parole à monsieur Bouchard à ce niveau-là.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

4285

Première chose, la source sonore qu'est l'éolienne nous est garantie par GE comme quoi que la source va être à cent quatre (104) dB. Ce qui est comme une ampoule électrique de cent watts (100 W). Ça fait que c'est la source.

4290

Et l'atténuation va faire que ça va se retrouver à quarante (40 dBA). Un des problèmes qu'il peut y avoir, c'est que l'éolienne elle-même ferait plus que le cent quatre (104) dB et à ce moment-là, GE va faire les corrections qui sont nécessaires pour amener ça au niveau du bas.

4295 Et si à certaines conditions qui sont démontrées que le quarante (40) dB est dépassé, nous allons agir pour faire peut-être du contingentement, c'est-à-dire qu'à certaines conditions, si le vent – il faut bien comprendre que si le vent est très fort, il va être très fort aussi en bas, ça fait que le niveau de bruit va monter. Mais nous, quand on dit quarante (40) dB, c'est par condition de vent fort. Parce qu'une éolienne qui n'a pas de vent ne fait pas de bruit.

4300 Donc lorsqu'il n'y aura pas de vent, l'éolienne ne produira aucun bruit. Donc ce qu'on dit, quand on dit quarante (40) dB, ça veut dire n'importe quelle condition et de n'importe quelle direction.

Donc quand on dit quarante (40) dB au récepteur, c'est comme si toutes les éoliennes, le vent venait de toutes les directions en même temps et poussait vers le récepteur.

4305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce que vous appelez les scénarios conservateurs?

4310 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Très conservateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

4315 Est-ce que c'est semblable au pire scénario?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

4320 Ça, c'est semblable au pire scénario. Parce que le vent va toujours d'une direction ou d'une autre direction.

PAR LE PRÉSIDENT:

4325 OK. Donc ce que vous nous dites, si ça dépasse, c'est donc qu'il y a probablement quelque chose qui est dysfonctionnel?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

4330 Dans l'éolienne elle-même.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une turbine qui est dysfonctionnelle peut faire plus de bruit?

4335 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Mais un engrenage qui serait défectueux pourrait faire plus de bruit à ce moment-là, il y a deux (2) raisons, puis on va vouloir la réparer. Parce que si elle fait du bruit plus que son niveau, souvent il va y avoir une perte d'énergie qui va se faire là et nous, on va essayer d'optimiser la perte d'énergie, donc on va la réparer le plus tôt possible pour pouvoir avoir le maximum d'énergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

4345 Que doit faire un résident qui est incommodé par un bruit qui a lieu depuis une semaine?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

4350 Je peux laisser monsieur Dufort répondre à ça, mais il va y avoir un comité de suivi qui va être publié, il va y avoir un numéro de téléphone que le résident peut appeler. Il va y avoir des corrections qui vont être prises.

4355 Il faut pas oublier qu'il va y avoir au-dessus de dix (10) personnes qui vont être en permanence dans la région, qui vont être en service sur vingt-quatre (24) heures, il va y avoir un bâtiment de service où on va faire l'entretien des équipements qui va avoir quelqu'un vingt-quatre (24) heures par jour, trois cent soixante-cinq (365) jours par année. Parce que le parc est "monitoré" vingt-quatre (24) heures par jour.

4360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Dufort?

PAR M. GUY DUFORT:

4365 Bien, c'est concernant le comité de suivi. Monsieur le Président, c'est que pour nous, il est important de mettre en place ce comité de suivi là. Il est en place actuellement à Baie-des-Sables ainsi qu'à L'Anse-à-Valleau, et les plaintes que nous avons seulement reliées directement au chantier sont traitées par ce comité de suivi là d'une façon quotidienne.

4370 Et les gens qui auront des plaintes ou les gens qui auront des choses à nous dire pourront passer directement soit à nous par un numéro de téléphone qui sera publié ou directement au comité de suivi, et nous allons agir immédiatement pour remédier à la situation.

4375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bérubé.

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

4380 Si je comprends bien, la garantie du fabricant de l'éolienne, c'est ce sur quoi vous vous basez en ce moment? Parce que vous avez pas fait de simulation de bruit avec une source de cent quatre décibels (104 dBA) à cet endroit-là et mettre un récepteur en place sur mon quai de chalet ou quelque chose comme ça, pour donner l'information, vérifier l'information?

4385 Parce qu'il y a une topographie différente, alors c'est un élément, je pense, dont il faut tenir compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

4390 Monsieur Dufort.

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

4395 J'ai demandé si ça avait été démontré, puis on m'a dit que c'était sur la garantie du fabricant, si j'ai bien compris.

PAR LE PRÉSIDENT:

4400 Bien, c'est à peu près ça. Monsieur Dufort, pourriez-vous réexpliquer, peut-être en donnant plus de détails?

PAR M. GUY DUFORT:

4405 Concernant le bruit?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

4410 **PAR M. GUY DUFORT:**

4415 Eh bien, je vais essayer de le mettre le plus simple possible, et puis si la Commission a besoin d'explications un petit peu plus techniques, on pourrait demander à monsieur Francis Pelletier de faire une petite présentation sur le bruit de cinq (5) à six (6) minutes, et je pense que ça apporterait de l'information assez pertinente à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

4420 Est-ce que vous le souhaiteriez, madame?

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

Possiblement, parce que c'est une des deux (2) nuisances principales qu'on s'attend d'avoir à supporter, le visuel, c'est ça.

4425

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

4430

PAR M. GUY DUFORT:

Je demanderais à monsieur Pelletier de faire sa présentation immédiatement.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

4435

Donc monsieur le Président, ma présentation sur le milieu sonore pour le parc éolien de Carleton! Voici mon plan de présentation.

4440

Donc afin d'établir le vocabulaire du bruit et des éoliennes, je présenterai ce que sont les unités de mesure pour le bruit. Je présenterai également quelques notions générales d'acoustique pour aider les gens à comprendre cet impact-là. Je présenterai les détails de notre modélisation, comment on a procédé pour ça. Je présenterai rapidement aussi les critères émis par la note d'instruction 98.01 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui prescrivent des niveaux sonores maximums. Et finalement, je présenterai les résultats de notre simulation.

4445

Donc les unités de mesure, on parle de décibels A, donc on mesure le bruit avec des décibels A. C'est l'unité de mesure qui permet de caractériser l'intensité du bruit selon la perception de l'oreille humaine. Donc plus les dBA sont élevés, plus il y a de bruit.

4450

Voici des exemples, pour familiariser tout le monde de ce que sont les dBA. Donc zéro décibel (0 dBA) correspond au seuil de l'audition, donc on n'entend absolument rien. Cent trente décibels (130 dBA) et plus correspond au seuil de la douleur.

4455

Des exemples entre les deux, par exemple trente (30) dBA correspond aux chambres à coucher en campagne; un chuchotement doux dans une bibliothèque à deux mètres (2 m) est d'environ quarante (40) dBA; un bureau à aire ouverte correspond environ, est entre quarante (40 dBA) et cinquante (50) dBA; conversation normale à un mètre (1 m), soixante (60) dBA; à la base d'une éolienne, environ soixante (60) dBA, donc on peut tout à fait avoir une conversation normale à la base d'une éolienne; une motoneige à soixante-douze kilomètres-heure (72 km/h) à quinze mètres (15 m) de distance, approximativement quatre-vingts (80) dBA; décollage d'un jet à soixante mètres (60 m), environ cent vingt (120) dBA.

4460

4465 Juste mentionner, j'ai un appareil ici, ça s'appelle un sonomètre, ça l'aide à mesurer les
dBA qu'on perçoit. J'ai mesuré depuis le début des audiences les niveaux sonores qu'on a
perçus jusqu'ici jusqu'à maintenant, les valeurs approximatives, c'est pas scientifique, j'estime à
peu près le niveau moyen d'intensité sonore qu'on a eu depuis les audiences d'environ
soixante-cinq (65) dBA. Pendant les pauses, pendant la dernière pause, on a atteint plus de
quatre-vingts (80) dBA de niveau sonore. Donc juste pour vous donner une idée.

4470 Deux (2) notions générales d'acoustique, l'addition des décibels. Donc les décibels,
c'est une échelle logarithmique, ce n'est pas une échelle linéaire. Donc il est faux de croire que
deux (2) sources sonores qui émettent quatre-vingt-dix décibels (90 dBA) produiront un niveau
sonore, une pression acoustique de cent quatre-vingts (180) dBA; ça va plutôt être de quatre-
vingt-treize (93) dBA. Ça, c'est une particularité de l'échelle logarithmique.

4480 Autre particularité! De l'extérieur à l'intérieur, le bruit, il y a une atténuation du bruit de
l'extérieur, bruit ambiant extérieur, à l'intérieur des habitations, l'atténuation, lorsque les fenêtres
sont ouvertes, c'est de dix (10 dBA) à quinze décibels (15 dBA). Et lorsque les fenêtres sont
fermées, dépendamment du type de fenêtres qu'on a, si on a des fenêtres simples, doubles ou
triples, ça va de vingt-cinq (25 dBA), ça peut aller jusqu'à cinquante décibels (50 dBA)
d'atténuation.

4485 Donc pour répondre un peu aux questions de madame concernant la modélisation, le
modèle qu'on utilise, c'est la norme ISO 9613-2 qui est une norme reconnue internationalement
par l'Organisation mondiale de la santé, l'Union européenne et plusieurs provinces
canadiennes. Ce modèle tient en compte la température, l'humidité, l'absorption du sol.

4490 Donc oui nous avons tenu en compte la propagation du bruit au-dessus du lac, et la
gamme de fréquences de la source donc le bruit produit par l'éolienne. Élément qui tient
également en compte la topographie.

4495 Donc il y a des hypothèses prudentes qui ont été faites lors de notre analyse dont entre
autres ce que monsieur Bouchard a mentionné précédemment, les récepteurs sont toujours en
aval. Si vous prenez l'habitation qui est entre les deux (2), lorsqu'on fait notre simulation, par
exemple l'éolienne qui est située à gauche, on va simuler un vent qui provient de la gauche, et
pour l'éolienne qui est située à droite, on va simuler un vent qui provient de la droite. Donc en
réalité, ça arrive jamais, ce contexte-là, c'est physiquement impossible. Donc c'est une
hypothèse qui est prudente.

4500 Il y a aucune atténuation qui est tenue en compte par la végétation, donc les arbres par
exemple viennent diminuer le bruit créé par les éoliennes, mais on n'en tient pas compte dans
notre simulation.

4505 La température et l'humidité influencent la propagation du son. On a utilisé des
températures et humidités propices à la propagation.

4510 Et aussi, une note importante, les résultats de notre simulation sont pour une puissance sonore maximale des éoliennes. Donc c'est le pire des cas. Les éoliennes, quand il y a pas de vent, produisent pas de bruit. Plus le vent augmente, plus le bruit émis par les éoliennes augmente, se stabilise à un certain niveau, c'est pour ce niveau maximal là qu'on a fait la simulation. Ça l'arrive pas cent pour cent (100 %) du temps, en fait, les résultats vont arriver aux alentours de dix pour cent (10 %) du temps et probablement moins.

4515 Donc quel niveau de bruit maximum on peut se permettre...

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le sens des vents dominants?

4520 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

4525 Dans le sens des vents dominants, oui. Donc quel est le niveau sonore maximum que les éoliennes peuvent produire! Selon les critères du MDDEP, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le maximum qu'on peut produire, c'est soit quarante décibels (40 dBA), donc le critère le plus contraignant de cette note d'instruction là; ou si on mesure le bruit ambiant, donc j'utilise le terme bruit ambiant qui est pas tout à fait exact, mais juste pour faire comprendre les gens, si on mesure le bruit ambiant et on s'aperçoit que c'est supérieur à quarante décibels (40 dBA), les éoliennes pourraient produire plus. Mais ce qu'on a fait, c'est qu'on s'est limité au critère le plus contraignant, quarante décibels (40 dBA), même si
4530 on avait mesuré un bruit ambiant supérieur à quarante décibels (40 dBA).

Maintenant, voici les résultats de notre simulation, c'est la carte qui a été présentée précédemment. Donc rapidement, les régions en orange foncé sont les régions où il y a quarante-cinq décibels (45 dBA) et plus; les régions en jaune, c'est entre quarante (40 dBA) et quarante-cinq décibels (45 dBA); les régions en "jaune", c'est entre trente-cinq (35 dBA) et quarante (40 dBA).
4535

Il y avait une question concernant le chalet, c'est une question de résolution de la carte. Lorsqu'on a déterminé les valeurs, les niveaux sonores à chacune des habitations, ça ne sera pas supérieur à quarante décibels (40 dBA) pour chacune des habitations. C'est une question de résolution qui donne une certaine ambiguïté.
4540

Donc les résultats, donc les impacts du parc, donc on respecte l'ensemble des critères du MDDEP, ce qui nous permet de dire que l'impact sonore lors de l'exploitation du parc éolien est considéré faible.
4545

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Madame.

4550 **PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:**

J'aimerais savoir, au lac Sansfaçon, on a de l'omble de fontaine, c'est un habitat du poisson; il y a des frayères, il y en a près de mon chalet. Est-ce qu'il peut y avoir des impacts par les effets, par exemple, de jeux d'ombre et de lumière, parce que les éoliennes vont être
4555 installées au pourtour du lac, et puis avec la course du soleil, on sait que ça va avoir des effets stroboscopiques possiblement, est-ce que ça peut stresser le poisson? Les humains aussi évidemment, ça a été posé par mon collègue tout à l'heure, mais au niveau de la population de poissons qu'il y a là? Ça a déjà étéensemencé il y a plusieurs années, ça l'est plus maintenant, on pêche encore, j'aimerais savoir, non seulement les villégiateurs, mais les
4560 pêcheurs peuvent avoir des pertes à ce niveau-là? Est-ce que ça peut influencer?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lacasse, est-ce que votre collègue de Faune est ici?
4565

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

J'ai jamais encore eu l'occasion de le rencontrer, donc est-ce qu'il est dans la salle? Mais je serais pas capable de l'identifier où il est. Ah, il est là!
4570

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous pouvez vous présenter puis répondre à la question s'il vous plaît.

4575 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Oui, Claudel Pelletier, ministère des Ressources naturelles et de la Faune secteur Faune. Si je comprends bien, par rapport, c'est plus les ombrages qui pourraient...

4580 **PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:**

Bien, peut-être le bruit également, parce que je présume...

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

4585 Dans le cas du bruit, dans l'eau, il y a probablement beaucoup d'atténuation du bruit qui se fait.

Par rapport à l'ombre, etc., l'omble de fontaine va souvent trouver abri en dessous des
4590 arbres ou en bordure du lac, donc je vois pas d'impact qui pourrait être causé par les ombrages ou par le bruit, là.

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

4595 Sur le frai non plus, parce que le frai se fait en bordure?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

4600 Par rapport au frai, les poissons vont souvent utiliser les tributaires ou des petits cours d'eau ou des émissaires pour aller frayer, plus qu'en bordure du lac. C'est pas les meilleures frayères qui existent, mais généralement, il peut y en avoir. Elles sont souvent près des hauts-fonds ou en bordure de la berge où les vents dominants arrivent.

4605 Encore là, il y a souvent un couvert arbustif qui va protéger.

L'impact sur l'omble de fontaine ou en tout cas si on veut regarder par rapport aux poissons, c'est beaucoup plus sur l'apport des sédiments ou lors de construction par exemple de la voirie ou des choses du genre. C'est là qu'il pourrait y avoir des apports de sédiments vers l'habitat du poisson.

4610

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

4615 J'ai pas répertorié les frayères du lac Sansfaçon, parce que je suis un villégiateur, je les observe fréquemment, mais je peux vous dire qu'elles sont facilement visibles, puis pas tant sous le couvert, celles qu'on voit. Mes collègues pourraient vous en parler davantage.

Ça répond à mes questions, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4620

Merci madame.

4625

JEAN DIOTTE

PAR LE PRÉSIDENT:

4630

Monsieur Jean Diotte s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur.

PAR M. JEAN DIOTTE:

4635 Bonsoir. Moi, je suis propriétaire au lac Sansfaçon. Ce serait au sujet des coupes de bois futures qu'il va y avoir sur le flanc des montagnes puis tout ça, pour voir, ça va changer la vue envers les éoliennes; puis en coupant le bois, le son va changer, parce que le bois, normalement, va couper le son un peu. Mais que ce soit bûché plus tard, ça va changer sûrement quelque chose.

4640

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Dufort, lorsque vous avez fait la simulation d'intensité du bruit, est-ce que vous avez pris en compte le fait qu'il y aura moins d'arbres?

4645

PAR M. GUY DUFORT:

 Moins d'arbres reliés aux coupes forestières?

4650

PAR LE PRÉSIDENT:

 Moins d'arbres sur le terrain, de telle sorte que selon l'intervention de monsieur, ça pourrait favoriser la propagation du son?

4655

PAR M. GUY DUFORT:

 Monsieur Pelletier répondra à la question, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

4660

 Merci.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

4665

 Monsieur le Président, tel que mentionné lors de ma présentation, on n'a pas tenu compte de l'atténuation de la forêt sur le bruit. Donc c'est dans le pire des cas, c'est comme si les arbres étaient tous coupés.

PAR M. JEAN DIOTTE:

4670

 La vue, en baissant les arbres, les éoliennes, on va les voir plus longues encore?

PAR LE PRÉSIDENT:

4675

 L'impact sur le paysage.

PAR M. JEAN DIOTTE:

Oui.

4680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Est-ce que dans l'évaluation que vous avez utilisée pour apprécier l'impact sur le paysage, vous avez tenu compte du fait qu'il y aura moins d'arbres? Monsieur Dufort.

4685 **PAR M. GUY DUFORT:**

Je vais laisser la réponse, monsieur le Président, à monsieur Patrick Henn qui a fait l'étude sur les paysages.

4690 **PAR M. PATRICK HENN:**

Oui monsieur le Président, en fait, non, pour les simulations visuelles, on utilise la situation actuelle, donc une situation actuelle avec des montages photographiques qui montrent qu'il y a bel et bien des arbres pour l'instant sur les crêtes. Ça, ça a pour effet de peut-être cacher, étant donné que les arbres peuvent avoir peut-être un dix mètres (10 m) environ, donc ça peut avoir un effet pour cacher peut-être un dix mètres (10 m) de tour, une partie de la nacelle ou cacher même une pale au complet par exemple.

4695
4700 Mais selon nos informations, des coupes à l'intérieur de cette aire-là serait pas possible, étant donné qu'on est sur la crête de montagne, qu'il devrait pas y avoir de coupe forestière visible au niveau du lac.

PAR LE PRÉSIDENT:

4705 En fait, monsieur faisait référence aux coupes que le promoteur ferait pour l'implantation des éoliennes. Est-ce que ces coupes de bois feraient en sorte que l'impact visuel serait plus prononcé?

PAR M. PATRICK HENN:

4710 Pas pour le lac, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4715 Il s'agit pas du lac – ah, pour le lac?

PAR M. JEAN DIOTTE:

À partir du lac.

4720

PAR LE PRÉSIDENT:

À partir du lac, d'accord.

4725

PAR M. PATRICK HENN:

Étant donné que les éoliennes sont situées sur les crêtes au pourtour du lac mais pas directement sur la crête, il va y avoir effectivement un déboisement autour de l'éolienne, mais ce déboisement-là sera pas visible à partir du lac. Ça, on a fait une modélisation en 3D qu'on pourrait vous montrer, c'est pas montré dans les montages visuels évidemment.

4730

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez la montrer?

4735

PAR M. PATRICK HENN:

Cette image 3D?

4740

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous l'avez?

PAR M. PATRICK HENN:

4745

Je crois que oui, un instant.

PAR M. JEAN DIOTTE:

Par contre, il y a eu, nous autres, une réunion, les propriétaires du lac avec le promoteur, qu'ils bûchent, puis ils sont supposés d'avoir des coupes sélectives par après qui vont se faire dans les années futures, c'est pas encore décidé, mais c'est supposé de se faire.

4750

PAR LE PRÉSIDENT:

Des coupes forestières?

4755

PAR M. JEAN DIOTTE:

4760 Des coupes forestières, oui. Sélectives qu'il va y avoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4765 Par des compagnies forestières?

PAR M. JEAN DIOTTE:

Oui, des compagnies forestières.

4770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça devrait débiter quand?

PAR M. JEAN DIOTTE:

4775 Je me souviens pas des dates.

PAR LE PRÉSIDENT:

4780 Écoutez, c'est clair que ça, c'est pas dans le projet, c'est pas dans l'étude d'impact. Mais c'est une information...

PAR M. JEAN DIOTTE:

4785 Je vais vérifier pour avoir les dates puis tout ça pour les nouvelles études.

PAR LE PRÉSIDENT:

4790 C'est une information qui mérite d'être soulignée dans un mémoire.

PAR M. GUY DUFORT:

4795 Mais, monsieur le Président, de mémoire, puis peut-être que le ministère des Ressources naturelles pourrait me corriger, si ma mémoire m'échappe un petit peu, mais le lac Sansfaçon, il y a pas comme une espèce de, pas un règlement, mais une règle ou une façon de faire qui protège toutes les coupes de bois autour du lac Sansfaçon? Il me semble que j'ai déjà vu ça, une aire de protection!

PAR LE PRÉSIDENT:

4800

Justement, est-ce que vous avez la carte d'abord? On va finir une chose, puis on abordera l'autre.

PAR M. PATRICK HENN:

4805

Pour terminer sur ce sujet, donc ici, on a fait une représentation 3D, donc à l'ordinateur, en utilisant des photos pour visualiser bien qu'est-ce qu'on a comme couvert forestier sur les escarpements des montagnes dans ces coins-là. En utilisant également, également en supposant une certaine quantité d'arbres qui doit être déboisée autour de l'éolienne en tant que telle.

4810

Donc ici, on peut voir, étant donné les éoliennes, comme je disais tantôt, elles sont pas directement sur la crête, il y a une bordure d'arbres finalement au niveau de l'escarpement de montagne qui protège et qui donc fait que ce déboisement-là rendrait pas plus de visibilité au niveau des éoliennes.

4815

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

4820

Monsieur Lacasse, le domaine du parc éolien, c'est un domaine qui est sur les terres publiques, est-ce que le ministère des Ressources naturelles peut à la fois réserver un territoire comme celui-ci pour un parc éolien et à la fois, l'allouer pour faire de l'exploitation forestière?

4825

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Je vais laisser ma collègue du Territoire répondre à votre question, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

4830

Merci.

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

4835

Oui, en fait, il peut permettre l'exploitation de la forêt sur le territoire du parc dans lequel on va introduire des éoliennes. L'exploitation de la forêt, c'est pas nécessairement une utilisation exclusive qu'on va aménager la matière ligneuse, mais on retrouve des droits en forêt, plusieurs en fait.

4840

Au niveau de la réglementation qui existe au niveau de la coupe forestière, j'ai une collègue de Forêt Québec qui pourrait peut-être venir donner plus de précisions au niveau de la

protection visuelle qui s'applique dans ce secteur-là, puis les modalités de coupe dans ce secteur-là avec ce qui est prévu. Peut-être Mélanie Gaudet.

4845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, si vous voulez vous présenter au micro s'il vous plaît, vous nommer et donner la réponse!

4850 **PAR Mme MÉLANIE GAUDET:**

4855 Bonjour. Le territoire sur lequel est présenté le parc éolien est entièrement consenti à des droits forestiers actuellement. Et pour ce qui est du pourtour du lac Sansfaçon précisément, il y a un encadrement visuel, sauf que c'est pas exclu de coupe forestière. C'est qu'il y a une protection qui est mise, donc c'est trente (30 %) ou trente-trois pour cent (33 %) du visuel du lac qui peut être coupé sur une période de vingt (20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

4860 OK. De toute la superficie visuelle à partir du lac?

PAR Mme MÉLANIE GAUDET:

4865 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Trente (30 %) à trente-trois pour cent (33 %).

4870 **PAR Mme MÉLANIE GAUDET:**

Oui, je me souviens plus exactement. C'est un article du Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique.

4875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci. Ça répond?

Vous avez une deuxième question?

4880

PAR M. JEAN DIOTTE:

Une deuxième question, on en a parlé au commencement, c'est au sujet des vents. S'ils auraient installé les tours, admettons comme vous avez dit, de trois (3 km) à cinq

4885 kilomètres (5 km) en arrière, les montagnes sont pas mal toutes pareilles, les vents viennent tous des montagnes en arrière, s'ils auraient pu installer leurs tours plus loin en arrière, ils auraient pu savoir réellement! On en avait discuté au commencement, la première question qui a été longue, là.

4890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, qu'est-ce qui vous a incité à placer les mâts, les trois (3) mâts de lecture du vent sur ce territoire-là?

4895 Qu'est-ce qui a fait que vous avez mis là, pas un kilomètre (1 km) au nord, pas un demi-kilomètre (½ km) au nord, à partir de quoi?

PAR M. GUY DUFORT:

4900 Je vais laisser la parole à monsieur Francis Pelletier.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

4905 Donc si je comprends bien, juste pour résumer votre question, pourquoi on a utilisé, on a positionné les mâts de mesure à ces endroits-là!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

4910

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Pourquoi on a utilisé ces endroits-là pour les mâts de mesure...

4915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'en fait, j'imagine que vous êtes partis de la carte réalisée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

4920 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4925

Bon. Alors c'était un territoire beaucoup plus large que votre domaine?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

4930 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4935 Alors pourquoi avoir placé vos mâts à ces endroits-là précis? Est-ce qu'il y a des raisons de proximité?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

4940 Bien, je vais tenter d'expliquer comment le processus d'un développement de projet éolien se fait, c'est plusieurs étapes, c'est un processus assez long. Je vais essayer de le résumer le plus possible.

4945 Comme il a été mentionné au départ par monsieur Bouchard, lorsqu'on fait un projet éolien, on utilise des cartes qu'on appelle des cartes mésoéchelles, donc c'est des cartes de vents qui sont approximatives, qui nous donnent une idée d'où se situe le potentiel éolien. Donc ça nous dit par exemple qu'à Carleton, il y a potentiellement un bon potentiel éolien comparativement à Montréal par exemple où on sait que le vent est moins bon.

PAR LE PRÉSIDENT:

4950 Donc ça rejoint les cartes du MRN?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

4955 Tout à fait. C'est une carte mésoéchelle, c'est exactement ça.

4960 Donc on a identifié le site de Carleton comme étant un site ayant un bon potentiel éolien. Donc pour le valider, il y a plusieurs choses qui ont été faites: une analyse des contraintes qu'on appelle nous techniquement chez Hélimax de premier niveau. C'est une analyse des contraintes sommaires pour regarder les pentes, regarder les habitations qui existent, donc on élimine plein de territoires, même s'ils ont un bon potentiel éolien; des fois, il y a un bon potentiel éolien, et suite à l'analyse des contraintes de premier niveau, sommaires, ce territoire-là disparaît, parce qu'il y a plusieurs habitations, et on peut pas mettre des éoliennes sur les habitations.

4965

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc dans cette analyse, vous avez analysé une superficie qui serait située au nord?

4970 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Tout à fait.

4975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc pourquoi vous l'avez éliminée?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

4980 L'analyse des contraintes nous démontre qu'il y a pas suffisamment, malgré un bon potentiel éolien effectivement, dans le nord du site de Carleton, il y a un bon potentiel éolien, mais l'analyse des contraintes a démontré qu'il était difficile d'implanter des éoliennes dans ce secteur-là.

4985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était quoi les principales contraintes?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

4990 L'accessibilité, c'est une contrainte majeure pour le nord. Vous allez visiter demain, vous remarquerez l'"abrupticité" des pentes lorsque vous serez au nord du domaine. Donc l'accessibilité, c'est une contrainte non négligeable pour la partie nord.

4995 Il y a les pentes, donc on peut pas mettre des éoliennes dans des pentes pour des raisons de construction.

5000 Juste pour le domaine de Carleton qu'on a identifié, comme monsieur Dufort l'a mentionné, il restait environ trente pour cent (30 %) du domaine initial propice à implanter des éoliennes. Donc le même exercice a été fait au nord, et il a été démontré que c'était difficile d'implanter des éoliennes dans ce secteur-là, en considération à toutes les contraintes qui ont été analysées.

PAR LE PRÉSIDENT:

5005 Très bien. Voilà.

PAR M. JEAN DIOTTE:

5010 C'est beau, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous.

5015

REINE DEGARIE

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Claire Degarie.

5020

PAR Mme REINE DEGARIE:

Claire, c'est le nom de ma sœur, moi, c'est Reine.

5025

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors madame Reine Degarie!

5030

PAR Mme REINE DEGARIE:

Monsieur le Président, merci. Monsieur le Président, est-ce que ça serait possible de savoir le nombre de lumières installées au haut de toutes les tours sur l'ensemble total du parc éolien qui vont scintiller la nuit, qui vont illuminer par intermittence agaçante le ciel derrière et autour du Mont Saint-Joseph et qui seront visibles de la 132, de la baie des Chaleurs, et comme vous avez pu probablement l'admirer, on a un patrimoine paysager assez unique ici? Tellement unique qu'il s'est mérité d'être mentionné comme route panoramique par le Guide Michelin international aussi intéressant à visiter que le Grand Canyon aux États-Unis et qui a mérité à la baie des Chaleurs de devenir membre du très sélect club des trente-deux (32) plus belles baies au monde.

5035

5040

Alors comment se fait-il que Cartier énergie...

5045

PAR LE PRÉSIDENT:

Attendez, on va répondre à cette question auparavant.

5050

Alors c'est l'art de poser des questions truffées de commentaires, n'est-ce pas!

Monsieur Dufort, combien il y aura de clignotants sur les soixante-treize (73) éoliennes?

PAR M. GUY DUFORT:

5055

Monsieur le Président, le ministère des Transports du Canada exige, pour des raisons de sécurité des aéronefs, que nous placions des lumières sur certaines éoliennes, mais je vais laisser le soin à monsieur Patrick Henn de répondre à cette question-là.

5060

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. PATRICK HENN:

5065

Oui monsieur le Président, comme monsieur Dufort a mentionné, le scénario exact n'est pas encore fait, parce qu'en fait, c'est Transports Canada qui décide du balisage des éoliennes et de la configuration exacte.

5070

Par contre, on a déjà des idées, puisqu'on a travaillé déjà sur des parcs, et on voit un peu qu'est-ce qui est nécessaire. Sur un parc comme celui-ci, on estime que selon le pire scénario, il pourrait y avoir une vingtaine d'éoliennes sur les soixante-treize (73) qui seraient balisées.

5075

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui seraient balisées?

PAR M. PATRICK HENN:

5080

Oui. Nos information autour de ça, c'est normalement que l'éolienne la plus haute doit être balisée et les autres éoliennes, c'est une question, encore une fois ça dépend de la configuration, ça dépend de la topographie, mais on parle environ normalement de lumières espacées de trois kilomètres (3 km).

5085

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y aurait une technique qui ferait en sorte que les lumières allumeraient en même temps et s'éteindraient en même temps?

5090

PAR M. PATRICK HENN:

C'est le cas.

5095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça répond, madame?

5100 **PAR Mme REINE DEGARIE:**

Est-ce que ça serait possible de connaître l'impact réel par simulation? Parce que Cartier énergie avait fait de très belles simulations sur les autres impacts paysagers l'automne dernier, mais il avait jamais été mention de l'impact des lumières.

5105 Est-ce que ce serait possible d'avoir une évaluation de l'impact réel que ça posera?

PAR LE PRÉSIDENT:

L'impact visuel?

5110

PAR Mme REINE DEGARIE:

Et, commentaire, nuisance visuelle.

5115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dufort.

5120 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur le Président, si vous le permettez, est-ce que vous pourriez demander à madame, est-ce qu'elle voudrait qu'on fasse une simulation à partir d'un point précis?

5125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame.

PAR Mme REINE DEGARIE:

5130 Comme vous aviez fait, monsieur Dufort, pour les simulations des tours, je pense que vous l'aviez fait de deux (2) ou trois (3) points différents.

Dans ce cas-ci, une suggestion, ce serait peut-être deux (2) points: un vers l'ouest de Carleton et l'autre vers la limite est de la route 132.

5135

Mais écoutez, là, c'est vraiment, je suis absolument pas technicienne, vous me prenez vraiment à court de vous suggérer quelque chose d'aussi précis. L'autre, ce serait peut-être

5140 des bateaux sur la baie des Chaleurs le soir, lorsqu'ils sont peut-être plus ou moins face au Mont Saint-Joseph, de quelle façon ça pourrait nuire, je sais pas, moi, autant à l'observation des aurores boréales que du ciel en général.

Mais je suis absolument pas technicienne. Je pense que vous seriez peut-être plus apte que moi à déterminer des points.

5145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourriez, à titre de suggestion, vous pourriez reprendre les mêmes points, en fait, que les points que vous avez utilisés pour les simulations de l'impact visuel.

5150 **PAR M. GUY DUFORT:**

Oui d'accord, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

5155 D'accord. Madame!

PAR Mme REINE DEGARIE:

5160 Peut-être une deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, tout à fait.

5165 **PAR Mme REINE DEGARIE:**

5170 Monsieur Dufort, lorsque vous avez parlé de redevances volontaires, c'est bien, mais on n'a pas chiffré dans une espèce d'ordre de grandeur les nuisances que tout ce projet-là, autant la ligne de raccord que le parc même, va apporter à la population de Carleton, mais des deux (2) MRC environnantes aussi.

Jusqu'à quel point est-ce qu'on pourrait chiffrer dans un ordre de grandeur approximatif la nuisance, les nuisances apportées et les redevances?

5175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

5180 Madame Bernier, est-ce qu'une approche comme celle-ci est utilisée ou utilisable par le ministère de l'Environnement?

PAR Mme NANCY BERNIER:

5185 De faire valoir en fait les retombées économiques versus les impacts environnementaux et sociaux! Bien, je pense qu'on le fait, dans le sens quand on analyse les projets, surtout en bout de route, évidemment quand on analyse les projets, on tient en compte du rapport du BAPE, on tient compte aussi des différents avis qu'on reçoit des ministères.

5190 Là-dessus, on a le ministère du Tourisme par exemple qui est un ministère qu'on consulte, on tient compte de l'étude d'impact, alors toutes cette analyse-là vise à intégrer à la fois les aspects économiques, environnementaux et sociaux d'un projet.

5195 Mais je suis pas capable de vous dire comment, c'est un ensemble en fait, à un moment donné on finit par se positionner sur l'acceptabilité environnementale du projet et sociale et aussi en considérant l'ensemble des retombées économiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

5200 Est-ce que l'Agence de tourisme a fait des études qui permettent d'avoir une appréciation à tout le moins de l'impact visuel sur l'économie locale?

PAR M. PAUL LEMIEUX:

5205 Non, il n'y a pas eu d'étude de faite. Sauf qu'en termes d'impact au niveau tourisme, c'est sûr que ça va prendre quelques années pour pouvoir évaluer, en termes de fréquentation, est-ce qu'il y a une baisse, est-ce que les intervenants touristiques qui ont commerce dans la Baie-des-Chaleurs vont subir des baisses de revenus, ça, ça va prendre quelques années.

5210 En termes tourisme, l'élément le plus important actuellement, c'est que les paysages servent à commercialiser la Gaspésie. Les paysages, c'est l'élément de commercialisation au niveau soit des clientèles intra Québec, soit sur le marché européen également, c'est avec les paysages qu'on réussit à vendre la Gaspésie, et les paysages, c'est l'élément déclencheur. C'est le premier élément déclencheur qui contribue à emmener des gens. Finalement, les gens prennent la décision d'aller voir la Gaspésie, et le premier élément, c'est pour les paysages.

5215 Et ça, cet élément-là, c'est bon aujourd'hui, c'était bon dans les années trente. Les premiers sondages faits au niveau des clientèles touristiques en Gaspésie, pourquoi ils venaient, c'était pour les paysages. Et ça n'a jamais changé, c'est toujours le premier élément qui sert à déclencher un voyage finalement.

5220 Donc les paysages, c'est la diversité des paysages, mais c'est aussi l'intégrité. Alors s'il y a atteinte à l'intégrité d'un paysage, ça peut devenir problématique en termes touristiques. Est-ce que le paysage va être aussi attrayant, va être aussi percutant pour les visiteurs qui

viennent justement comme dans la Baie-des-Chaleurs pour ce contact mer et montagnes qui est très particulier ici?

5225

Mais il y a pas d'étude comme telle sur l'impact que ça peut avoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

5230

Je vous remercie. Voilà madame.

PAR Mme REINE DEGARIE:

5235

Je veux vous informer, monsieur le Président, ou poser la question, puisqu'il faut poser des questions, quel impact ces vingtaines de lumières scintillantes auraient sur les ateliers qui ont lieu sur la montagne pour observer les étoiles avec des professionnels qui viennent, parce que c'est un lieu, c'est le lieu idéal pour faire l'observation des étoiles, des perséides, de certains phénomènes astronomiques spéciaux.

5240

Alors à ce moment-là, l'effet visuel de ces lumières-là, est-ce que ça rendra encore possible ce type d'observation là? Probablement plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

5245

Spontanément, je serais enclin à demander au promoteur s'il peut, avec son appréciation de l'impact visuel des clignotants, accompagner cette appréciation avec une appréciation des effets sur ce phénomène d'observation stellaire, je sais pas trop comment l'appeler.

5250

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, si Patrick veut répondre après ma réponse, il pourra le faire avec votre permission.

5255

C'est que les lumières qui sont placées pour la protection des aéronefs, ce sont des lumières qui sont très peu brillantes, c'est des lumières qui n'éclairent pas vers le ciel. Je ne pense pas que la situation à laquelle fait référence la dame qui s'adresse à vous actuellement ait des effets sur l'activité que ces personnes-là font quand elles observent les étoiles.

5260

PAR M. PATRICK HENN:

C'est un complément aussi de question. Peut-être pour madame, ce serait de savoir exactement où cette activité-là se passe. Est-ce qu'on parle du Mont Saint-Joseph?

5265 **PAR Mme REINE DEGARIE:**

Sur les marches de l'oratoire.

5270 **PAR M. PATRICK HENN:**

D'accord. Donc monsieur le Président, ce serait sûrement possible de faire une évaluation plus détaillée, mais je vous dirais...

5275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, puis je vous demanderais si vous pouvez nous déposer un document qui décrit un peu ce genre d'activité, pour le lieu, etc., s'il vous plaît. Et nous dire précisément à quelle période de l'année plus particulièrement, est-ce que c'est sur l'année ou sinon, c'est à quelle période, merci.

5280 **PAR Mme REINE DEGARIE:**

Merci.

5285

LUC POTVIN

5290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Luc Potvin.

PAR M. LUC POTVIN:

5295 Bonsoir monsieur le Président. Je vous remercie d'écouter mes questions à cette heure-là, je vous trouve très tenace.

PAR LE PRÉSIDENT:

5300 On fait des erreurs, mais on est tenace.

PAR M. LUC POTVIN:

5305 La première question que je vais poser concerne la remise en état comme telle des lieux au terme du vingt (20) ans qui est prévu pour son utilisation. J'aimerais savoir, premièrement, à combien se situe, bon, est-ce que j'ai bien compris lorsque j'ai entendu qu'il y

aurait une réserve qui serait créée pour le démantèlement et la remise en état du site? Une réserve financière on s'entend.

5310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, monsieur Dufort, vous avez prévu dans l'étude d'impact qu'à partir de la onzième année, un fonds de démantèlement sera créé. Permettez-moi d'abord – de cinq mille dollars (5000 \$) par éolienne par année, c'est bien ça?

5315

PAR M. GUY DUFORT:

C'est bien ça.

5320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Permettez-moi de vous demander, pourquoi vous attendez à la onzième année?

PAR M. GUY DUFORT:

5325

Bien pourquoi la onzième année, c'est que, je veux dire, c'est que pendant les dix (10) premières années, nous avons beaucoup de frais à absorber, de sorte qu'à partir de la onzième année, nous avons moins de frais à absorber, c'est plus facile pour nous de mettre dans un fonds ou dans une garantie quelconque l'ensemble des frais qui seraient nécessaires pour le démantèlement des éoliennes.

5330

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ces cinquante mille dollars (50 000 \$) sont indexés aussi?

5335

PAR M. GUY DUFORT:

Oui, tout est indexé, monsieur le Président.

5340 **PAR M. LUC POTVIN:**

Une question complémentaire en lien avec ce fonds-là! Est-ce que ce fonds-là est administré et détenu par un tiers qui ne relève pas de la compagnie?

5345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que, madame Bernier, il y a des balises légales qui encadrent de tels fonds?

PAR Mme NANCY BERNIER:

5350

En fait, dans les conditions d'autorisation, ils sont inscrits; il y a une condition au décret qui porte sur le fonds, en fait le démantèlement, et ça comprend qu'il doit y avoir un fonds qui justement est administré par un tiers, par une fiducie ou une lettre de crédit. En fait, ces informations-là doivent être déposées lors de la demande du certificat d'autorisation qui est

5355

PAR LE PRÉSIDENT:

5360

Qu'est-ce qui arrive dans le cas où un promoteur est confronté à des problèmes budgétaires majeurs, de telle sorte qu'il abandonne le parc après quelques années et alors avant la onzième année, qu'il n'y ait eu aucune somme d'argent de consacrée au fonds de démantèlement? Qu'est-ce qui arrive, qui en est responsable?

PAR Mme NANCY BERNIER:

5365

Bien ça, je sais pas si, les Ressources naturelles pourront compléter, mais en fait, il peut être vendu à ce moment-là, le site. Ça, c'est une des avenues. Alors le fonds peut poursuivre.

5370

Je sais pas si vous avez autre chose à ajouter?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

5375

En fait, concernant le suivi du montant accumulé, dans le certificat d'autorisation délivré par le MDDEP pour le parc de L'Anse-à-Valleau dont Cartier est le promoteur, il y a une condition à l'effet que le suivi du montant accumulé sera assuré par un comité régional. Donc cette condition-là va être reconduite dans les certificats d'autorisation à venir.

PAR LE PRÉSIDENT:

5380

Et qui forme le comité régional?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

5385

C'est à déterminer.

Et puis votre deuxième question, c'était?

PAR LE PRÉSIDENT:

5390

Je demandais s'il y avait des balises légales qui encadrent le fonds de démantèlement et si jamais il y avait un promoteur qui était confronté à des problèmes budgétaires et qui après cinq-six (5-6) ans, abandonnait le tout, qui était responsable du parc éolien?

5395

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

5400

En fait, pour faire une réponse complète, on n'exige pas du promoteur, Hydro-Québec n'exige pas du promoteur, c'est-à-dire le gouvernement n'exige pas dans le certificat d'autorisation du promoteur qu'il commence à accumuler des fonds dans le fonds de démantèlement les premières années, parce que la majorité des revenus engendrés par le parc vont au remboursement des créanciers. Et donc si on exigeait à ce moment-là du promoteur qu'il commence à constituer un fonds, on pense que ça pourrait avoir un impact sur le coût de la soumission et donc sur les tarifs des Québécois.

5405

Donc c'est pour ça qu'on exige de commencer à constituer le fonds de démantèlement un peu plus tard, et on pense qu'à partir de la neuvième à dixième année, l'état du parc est encore très bon, donc la valeur du parc est garante de sa reprise par un autre exploitant ou un autre promoteur.

5410

PAR LE PRÉSIDENT:

5415

Monsieur Dufort, votre parc étant très productif et très efficace, vous décidez de poursuivre encore pour une dizaine d'années d'exploitation, de proposer l'exploitation pendant encore une dizaine d'années, est-ce que les années de vingt (20) à trente (30), vous poursuivrez toujours avec des montants équivalents pour le fonds de démantèlement ou vous arrêterez?

PAR M. GUY DUFORT:

5420

Bien, à mon avis, quand nous allons juger que le fonds de démantèlement est suffisant pour faire le démantèlement, nous allons arrêter de verser les fonds. Mais si au bout de dix (10) ans ou quinze (15) ans qu'on prolonge le contrat, et puis on s'aperçoit que le démantèlement nécessitera plus d'argent, eh bien, nous allons rajouter de l'argent, tel que nous nous sommes engagés à le faire, afin que les sommes d'argent soient disponibles pour le démantèlement total.

5425

5430

Et pour votre information, monsieur le Président, nous avons deux (2) protocoles de signés actuellement avec les municipalités, celle de Gaspé et la Municipalité de Baie-des-Sables, et ils ont pris comme deux (2) modèles différents. À L'Anse-à-Valleau, la Municipalité de Gaspé a choisi plus une forme de lettre de crédit irrévocable et par contre à Baie-des-

Sables, ils ont plus choisi une fiducie. De sorte que si vous allez au décret, on nous demande de donner une garantie financière acceptée par le ministre.

PAR LE PRÉSIDENT:

5435

Très bien, merci. Ça répond?

PAR M. LUC POTVIN:

5440

Oui, je vous remercie. Est-ce que c'est possible de poser des questions en ce qui a trait à la ligne de transport qui va relier le parc éolien au réseau d'Hydro-Québec?

Est-ce que la portée du BAPE comme telle aussi concerne cette ligne-là?

5445

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, le BAPE a invité Hydro-Québec, la Commission a invité Hydro-Québec, parce que conceptuellement, la Commission ne pouvait pas dissocier cette ligne électrique à haute tension du projet.

5450

Le projet sans la ligne n'existe pas, n'est-ce pas! Alors on va dans la mesure du possible essayer de regarder qu'est-ce qu'il y a à regarder, mais nous sommes tous conscients que nous n'avons pas sous la main aucune étude d'évaluation, aucune étude d'impact sur l'environnement associée à cette ligne-là.

5455

Par contre, nous avons déjà demandé le dépôt de certains documents, et monsieur Lamarre est ici pour répondre à nos questions dans la mesure du possible. Donc vous pouvez questionner là-dessus.

5460

PAR M. LUC POTVIN:

Donc j'aimerais justement savoir quels sont les éléments qui ont été pris en compte dans la détermination du tracé justement de cette ligne-là?

5465

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Monsieur le Président, tel que je l'ai mentionné au début de l'audience, j'avais précisé que mon collègue ici pouvait intervenir sur cette question-là et de plus, il a préparé une présentation, je crois que ce serait pertinent de l'entendre sur qu'est-ce qui a été fait comme processus de consultation, comment Hydro-Québec procède dans le milieu pour consulter dans un cas comme ça.

5470

PAR LE PRÉSIDENT:

5475 Je voudrais savoir avant de poursuivre, est-ce que vous serez ici demain après-midi?

PAR M. LUC POTVIN:

5480 Malheureusement non, je pourrai pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Demain soir?

5485 **PAR M. LUC POTVIN:**

Non plus. Mais est-ce que ces documents-là pourront être disponibles?

PAR LE PRÉSIDENT:

5490 Excusez-moi, oui monsieur. Ce que je vais faire, monsieur, je n'accepterai pas tout de suite la présentation qui a été proposée. Par contre, je l'accepterai demain.

5495 Mais je demanderais au moins que réponse soit donnée à la question. Et la question était: sur quelle base a été déterminé le tracé, c'est bien ça?

PAR M. LUC POTVIN:

5500 Oui, c'est bien ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le tracé que vous avez appelé préférable.

5505 **PAR M. DANIEL BANVILLE:**

Mon nom est Daniel Banville, conseiller en relations avec le milieu à Hydro-Québec.

5510 Simplement pour vous dire, monsieur le Président, que toute l'information que monsieur demande est sur le dépliant d'information qui a été déposé, et je pourrais lui en remettre une copie s'il le désire bien, où est-ce qu'on explique vraiment nos différents critères pour le choix de tracés, critères qui sont d'ordre technique, économique et environnemental particulièrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

5515

Pourriez-vous au moins en faire une synthèse en une minute?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

5520

C'est relativement difficile pour moi, vu que je suis pas expert en ingénierie et dans le domaine environnemental, mais tout ça pour vous dire qu'il y a des études environnementales qui ont été faites tenant compte d'éléments extrêmement sensibles au milieu, comme le paysage par exemple. Donc il y a des études qui ont été faites là-dessus, des études qui ont été faites aussi au point de vue technique et au point de vue technique pour intégrer notre ligne du mieux possible dans le milieu.

5525

Deux (2) tracés ont été étudiés particulièrement dont un se trouvait à Maria et un se trouvait à Carleton. Le tracé privilégié par l'entreprise, au terme des différentes études et les différents critères, est celui qui est à Carleton finalement. Lorsqu'on a fait une tournée de consultation des différents intervenants au mois d'août dernier, le tracé de Carleton nous a paru réceptif pour la majorité des intervenants rencontrés.

5530

PAR LE PRÉSIDENT:

5535

Mais de toute façon, vous pourriez éventuellement lire les verbatim, parce que la Commission a un certain nombre de questions à cet effet-là, et ça n'a pas été soulevé ce soir, donc demain sûrement, ce sera soulevé.

PAR M. LUC POTVIN:

5540

Je vous remercie, je vais prendre connaissance du verbatim.

PAR LE PRÉSIDENT:

5545

D'accord, merci.

PAR M. LUC POTVIN:

5550

Je vais prendre le dépliant aussi.

5555

CAROLINE DUCHESNE

PAR LE PRÉSIDENT:

5560

Alors la dernière intervenante, madame Caroline Duchesne, la dernière intervenante pour ce soir.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

5565

Bonsoir. Passer après Luc, il avait déjà effleuré mes questions, mais c'était pas clair, donc je voudrais revenir.

5570

On sait que par exemple, Murdochville a misé beaucoup sur le développement éolien pour relancer l'économie de cette ville-là. On sait également que dernièrement, il y a un parc qui a été vendu.

5575

Ma question est la suivante: on parle d'un contrat de vingt (20) ans, est-ce que le promoteur peut, par exemple, dans cinq (5) ans, vendre au Danemark son parc ou faire faillite ou abandonner, parce que c'est pas payant comme il pensait? Est-ce qu'il y a à quelque part des garanties que ce qu'on prépare aujourd'hui va cheminer comme on le prévoit ou il peut arriver n'importe quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

5580

Bien, je commencerai par demander à madame Bernier d'intervenir là-dessus.

PAR Mme NANCY BERNIER:

5585

En fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, le promoteur pourrait vendre à qui il le veut bien son projet, en fait, son parc éolien et à ce moment-là, en fait le décret avec les autorisations qui y sont inscrites peut être transféré à ce nouveau propriétaire.

5590

Il y a quand même des modalités. Il y a des modalités du genre si le nom du projet change parce que bon, évidemment, quand on délivre un décret d'autorisation, il y a un nom au projet à une entreprise. Si jamais il y a des modifications dans ce sens-là, il pourrait y avoir nécessité d'avoir une modification au décret, puis ça, c'est une modification au décret, bien, c'est une décision qui est prise par le Conseil des ministres.

5595

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il pourrait y avoir une situation où il n'y aurait pas d'acheteur?

PAR Mme NANCY BERNIER:

5600

Bien, je le sais pas. En fait, il faudrait qu'ils fassent – un cas où il y aurait pas d'acheteur! En fait là à ce moment-là, il faudrait qu'ils procèdent à la fermeture. Parce qu'il y aurait une fin de l'exploitation du parc à ce moment-là, c'est ça?

5605

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je vous le demande.

PAR Mme NANCY BERNIER:

5610

C'est ce que vous sous-entendez, s'il y avait pas d'acheteur...

PAR LE PRÉSIDENT:

5615

Qui en serait responsable du parc?

PAR Mme NANCY BERNIER:

5620

Du parc éolien, bien là, à ce moment-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense que votre collègue lève la main pour répondre! Alors madame Boudart

5625

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Je vais passer la parole à Marc Lauzon.

PAR LE PRÉSIDENT:

5630

D'accord.

PAR M. MARC LAUZON:

5635

Marc Lauzon, ministère des Ressources naturelles, Gestion du territoire public. Les droits qui sont consentis sur les terres, c'est des terres publiques, sont consentis en vertu d'un bail, et à l'intérieur du bail, que ce soit ceux qui prendraient possession des équipements sont soumis à l'ensemble des conditions, que ce soit des conditions reliées à l'exploitation, reliées au paiement des loyers, au respect de l'ensemble des normes.

5640

S'il y avait cessation des activités, à ce moment-là le promoteur est tenu, le bail pourrait prendre fin, et il est tenu aux conditions de remise en état des lieux. C'est-à-dire qu'il y a des obligations de remettre en état les lieux selon les spécifications du ministère de l'Environnement ou à défaut, selon les spécifications qu'on prévoit déjà à l'intérieur du bail.

5645

Donc il y a toujours soit un propriétaire actuel, soit un ayant cause, un ayant droit qui est concerné, qui est visé dans la démarche de remise en état.

PAR LE PRÉSIDENT:

5650

Mais évidemment, vous comprendrez que si jamais on se retrouve dans une situation comme celle-ci, c'est que le parc n'était pas rentable, et donc s'il n'est pas rentable et que vous demandez au promoteur d'assurer les frais de démantèlement, s'il n'a pas d'argent, il n'a pas d'argent?

5655

PAR M. MARC LAUZON:

Ce sont les créanciers à ce moment-là qui vont devoir le supporter et exercer les obligations du bail.

5660

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

5665

Une autre question, madame?

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

Bien, pour compléter sur la même. Donc si je comprends bien, c'est qu'étant donné qu'il n'y a pas de garantie ou de clause particulière dans ces contrats-là, à ce moment-là, les redevances, supposons que c'est vendu ou une faillite, donc les redevances volontaires, etc., tout ça peut être remis en cause, même le fonds pour le démantèlement, supposons que le promoteur fait faillite avant? Donc tout ça, il y a pas de garantie à ça?

5675

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur, avez-vous une réponse?

PAR M. MARC LAUZON:

5680

Quant à la gestion du fonds, c'est pas couvert par le contrat de location, le contrat de louage. Le fonds de démantèlement, je pense que c'est un fonds qui est en fiducie et qui est

5685 géré séparément de la propriété et de Cartier. Je pense qu'à partir du moment que le fonds est là, il va servir à ça, et les créanciers y seront également soumis.

Je comprends pas tout à fait, il me semble avoir donné les réponses.

PAR LE PRÉSIDENT:

5690 Madame Bernier, est-ce qu'il y a un encadrement là-dessus qui pourrait faire en sorte que les redevances, par exemple aux municipalités, puissent être poursuivies?

PAR Mme NANCY BERNIER:

5695 En fait s'il y avait une vente par exemple puis qu'on poursuit l'exploitation, bien, comme on dit, les mêmes conditions à l'autorisation se poursuivent et il y a une condition qui est très importante dans un décret d'autorisation, c'est la condition 1 qui énumère tous les documents qui encadrent le projet, c'est-à-dire l'étude d'impact, les engagements du promoteur.

5700 Alors en fait, le projet qui est autorisé, il prévoit ce fonds, et ses redevances, en fait ses retombées. Donc s'il y avait un nouveau propriétaire, il serait soumis aux mêmes conditions, donc à la poursuite aussi du versement des argents qui sont prévus.

PAR LE PRÉSIDENT:

5705

Ça va.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

5710 Ma deuxième question. La dernière, je vais essayer de pas vous faire coucher ici, là.

5715 Je voudrais savoir, le BAPE exige des études d'impact du promoteur et tout ça, mais pas dans le cas d'Hydro-Québec avec ses lignes de transport. Est-ce que vous avez, vous, le pouvoir de rassembler ces deux (2) impacts-là pour qu'on ait un ensemble de l'impact du parc incluant les lignes de transport qui ont quand même des impacts considérables, comparés au projet uniquement de parc éolien?

PAR LE PRÉSIDENT:

5720 Je pense que le fait juste que la Commission ait décidé d'inviter quelqu'un d'Hydro-Québec témoigne de l'intérêt de la Commission de discuter dans son rapport bien sûr du projet de parc, mais également un petit peu de la ligne à haute tension, c'est clair. C'est clair que la ligne à haute tension fera partie de notre rapport.

5725 Maintenant, je veux pas vous laisser juste avec cette réponse, je voudrais savoir, madame Bernier, comment se fait-il que la ligne à haute tension n'est pas assujettie à l'étude d'impact?

PAR Mme NANCY BERNIER:

5730 En fait, c'est que pour être assujetti à une étude d'impact, il faut que ce soit un projet qui est visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. C'est des projets qui sont considérés comme étant à impact majeur. Le parc éolien, c'est le cas. Les lignes de transport sont assujetties à une étude d'impact, pour faire court, parce que
5735 normalement, c'est à la Procédure d'évaluation environnementale, alors ça prend un seuil, en fait ça prend une ligne de transport de plus de trois cent quinze (315) kV et sur deux kilomètres (2 km) de longueur.

5740 Sous ce seuil, dans ce cas-ci, c'est deux cent trente (230) kV sur plusieurs kilomètres par contre, c'est une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Donc il n'y pas d'obligation comme telle de faire une étude d'impact suivant la directive délivrée par le ministre de l'Environnement, comme ça a été le cas ici.

5745 Il y a pas aussi de possibilité pour la population d'avoir des audiences publiques dans le cadre d'un mandat qui serait donné par le ministre de l'Environnement au BAPE. Et la décision ne relève pas du Conseil des ministres, par l'adoption d'un décret, comme ce sera le cas pour le projet ici, mais relève du ministre de l'Environnement par l'émission d'un certificat d'autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

5750 Maintenant, sur le plan conceptuel, comment comprendre que le câblage entre les éoliennes, le câblage électrique entre les éoliennes est assujetti, la ligne jusqu'à un certain point, la ligne aérienne d'un virgule deux kilomètre (1,2 km) autour du lac Sansfaçon est assujettie, et que la ligne deux cent trente (230) kV ne le soit pas, en dépit de votre réponse que
5755 j'ai très bien comprise?

 Mais sur le plan conceptuel, est-ce que pour vous, c'est quelque chose de concevable?

PAR Mme NANCY BERNIER:

5760 Bien, c'est quelque chose pour nous, qui, honnêtement, est difficile, parce que bon, en fait, le projet éolien, ce qui est assujetti, c'est toutes ses composantes. Donc sa composante aussi des câbles électriques.

5765 Ici, on fait face à deux (2) promoteurs différents. Dans un cas Cartier, et dans un autre cas, Hydro-Québec. Alors c'est sûr qu'au moment où on a reçu l'étude d'impact, on a questionné le promoteur du projet éolien, savoir s'il connaissait déjà des corridors d'études

potentiels pour la ligne, mais bon, étant donné qu'il n'est pas le promoteur, à ce moment-là l'information n'était pas connue. Il n'a pas pu l'inclure dans son étude d'impact.

5770

Mais normalement, on aurait demandé que cette information-là apparaisse dans l'étude d'impact, parce qu'on veut prendre dans notre décision aussi, on se préoccupe beaucoup de l'impact cumulatif des différents projets, alors on essaie d'en tenir compte, c'est certain.

5775

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Ça répond?

5780

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5785

Merci. Juste pour terminer la soirée! En fait, si j'ai bien compris, c'est Hydro-Québec qui est responsable de la ligne, de la construction de la ligne; c'est Hydro-Québec qui la finance. Je serais curieux de savoir pourquoi Hydro-Québec n'a pas mandaté Cartier à bâtir cette ligne?

5790

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Bien, c'est pas commun. En fait, les lignes de transport au Québec sont construites par Hydro-Québec, et c'est ça la règle, ça ne fait pas partie du parc éolien.

5795

L'actif de transport part du poste de départ du parc éolien; à partir de là, c'est les actifs d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

5800

On y reviendra demain.

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

D'accord.

5805

5810

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

5815 Alors merci à tout le monde, merci d'avoir été patient. Les personnes qui veulent se
joindre à nous demain matin, n'oubliez pas de donner votre nom à la personne en arrière de la
salle.

5820 Je vous souhaite une très bonne nuit et à demain.

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 OCTOBRE 2006 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

5825 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5830

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.